

CATALOGUE DES FORMATIONS

2026



- Transformation de l'offre et évolution des politiques publiques
 - Accompagnement des pratiques professionnelles
 - Prévention et protection de l'enfance
 - Fonctionnement des structures
- Formation à destination ou avec des personnes concernées



LE CATALOGUE DE FORMATION 2026

Les CREAI sont engagés depuis 60 ans au service de l'intérêt général en faveur des personnes en situation de vulnérabilité et des acteurs du secteur social, médico-social, sanitaire de leur région.

S'inscrivant dans le réseau des Creai et de la Fnors, l'équipe du CREAI-ORS Occitanie a le plaisir de vous présenter son offre de formation 2026.

Cette offre est construite à partir des besoins émanant du terrain, de l'actualité des politiques publiques et sur l'expérience acquise lors des accompagnements.

Ce catalogue n'est pas destiné aux seuls professionnels mais également aux personnes concernées. Cela traduit notre volonté de développer une offre accessible et adaptée orientée l'exercice des droits, le pouvoir d'agir et la capacité d'autodétermination.

Nous avons à cœur d'assurer des formations de qualité, en mobilisant des méthodes fondées sur la pédagogie active, qui favorisent la participation de chacun dans un objectif de développement des compétences en lien avec les besoins des organisations et en faveur des publics accompagnés.

Engagée depuis plusieurs années dans un processus d'amélioration continue de la qualité de la formation, l'équipe du CREAI-ORS Occitanie développe une ingénierie de formation qui répond aux exigences de la formation professionnelle réformée par la loi du 5 septembre 2018.

En étroite collaboration avec l'ensemble de ses formateurs, le CREAI-ORS a obtenu en 2021 la certification nationale unique QUALIOPi pour ses actions de formation. Ce label créé par le ministère chargé du Travail et rendu obligatoire en 2022, atteste de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences qui souhaitent accéder à des fonds publics ou mutualisés.



N° SIREN : 775 589 229 - N° de déclaration d'activité :
91340336034

Certification QUALIOPi : n°FRCM24781

Durée de validité : 28/10/2024 – 27/10/2027

Pour plus de précisions, contactez-nous !

VOS CONTACTS AU CREAI-ORS OCCITANIE

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE : Nathalie Martinez n.martinez@creaiors-occitanie.fr 07 62 09 95 12

Service formation : Jacqueline Belen j.belen@creaiors-occitanie.fr 04 67 69 25 03



SOMMAIRE

Les formations proposées	2
L'équipe de formateurs	4
Les modalités pédagogiques.....	6
Une approche sur mesure	8
Les contributions volontaires	9
Le processus Qualiopi en termes d'étapes	10
Conditions générales de vente	103



LES FORMATIONS

que nous vous proposons



TRANSFORMATION DE L'OFFRE ET ÉVOLUTION DES POLITIQUES PUBLIQUES		
E01	La réforme de la tarification SERAFIN-PH : un outil au service du parcours, s'appropriier les nomenclatures	12
E02	La transformation de l'offre : permettre aux structures d'adapter leur offre aux besoins et attentes des personnes accompagnées	14
E03	L'évolution des politiques publiques du handicap et leurs conséquences	16
E04	De l'établissement au dispositif : quels changements pour les équipes interdisciplinaires ?	18
E05	De l'établissement au dispositif : manager les transitions	20
E06	Le plan de transformation des ESAT : contexte et enjeux	22
NOUVEAUTÉ E07	C'est quoi l'instance mixte en ESAT ?	24
NOUVEAUTÉ E08	L'autodétermination, le pouvoir d'agir et les réponses inclusives	26

ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES		
A01	Contribuer aux questionnements éthiques : définition, préalables et mise en œuvre	30
A02	Promouvoir la bientraitance, prévenir et lutter contre la maltraitance	32
A03	Coconstruire le projet personnalisé : démarche et outils	34
A04	Les écrits professionnels dans le secteur médico-social : sens et enjeux	36
A05	Réaliser un diagnostic des besoins de la population accompagnée : intérêt, méthodes et mise en œuvre, utilisation des résultats	38
A06	La question de la fin de vie : une éthique professionnelle commune au service de la personne	40
A07	La vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap : quels accompagnements ?	42
A08	Accompagner des personnes handicapées vieillissantes : repérage et adaptation à leurs besoins spécifiques	44
A09	Les différentes pathologies liant troubles mentaux et handicap et leur impact en matière d'accompagnement	46
A10	Appropriation des RBPP et guides de la HAS par les professionnels du secteur social et médicosocial	48
A11	Le rôle, la place et les missions du référent/coordonateur de parcours ESMS : définitions et mise en œuvre	51
A12	Sensibilisation de professionnels aux caractéristiques des nouveaux publics accueillis	53
A13	Sensibilisation des mandataires au Document Individuel de Protection des Majeurs : un outil au service du parcours du majeur protégé	55

NOUVEAUTÉ

NOUVEAUTÉ

NOUVEAUTÉ

NOUVEAUTÉ

A14	Coconstruire le projet individualisé dans le secteur asile-réfugiés : démarche et outils	57
A15	START : un dispositif de formation croisée dans le champ des troubles du neurodéveloppement	60
A16	Référent de l'intervention par les pairs	62
A17	Devenir intervenant-pair	64
A18	Addictions et usages de drogues : produits, publics, contextes	66
A19	Jeunes et addictions : Usages de drogues chez les mineurs, spécificité adolescente et inégalités sociales	68

PRÉVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE

PE01	Évaluation de la situation globale des enfants en danger ou risque de danger. Formation au cadre national de référence de la Haute Autorité de Santé	72
PE02	Sensibilisation au dispositif de protection de l'enfance : organisation et enjeux	74
PE03	Écrits professionnels d'évaluation en protection de l'enfance	76
PE04	AIDES : l'Action Intersectorielle pour le Développement des Enfants et leur Sécurité	78

FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES

F01	Conduire la démarche d'amélioration continue de la qualité avec le logiciel ARSENE®	82
F02	Démarche qualité avec le Référentiel unique HAS dans le secteur social	85

FORMATION À DESTINATION OU AVEC DES PERSONNES CONCERNÉES

NOUVEAUTÉ

NOUVEAUTÉ

PC01	Promouvoir le rôle du Conseil de la Vie Sociale et de ses représentants	90
PC02	Tutelle, Curatelle, je décide quoi moi ?	92
PC03	Gérer et animer un groupe d'entraide mutuelle (GEM)	94
PC04	Ma vie intime, affective et sexuelle : mes droits et mes devoirs	96
PC05	Prévenir et comprendre les situations de maltraitance : comment ?	98
PC06	A la découverte de l'autodétermination	100



L'ÉQUIPE DE FORMATEURS

Notre offre s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire :

- Spécialistes du secteur social, médico-social et sanitaire, titulaires de diplômes universitaires et expérimentés ;
- Ayant une expertise sur des missions d'observation-étude, de conseil et d'animation de groupes de travail régionaux ;
- Ayant une connaissance approfondie des enjeux et décisions politiques en cours, en lien avec la Fédération ANCREAI et la FNORS.

Les formations sont principalement animées par l'équipe du CREAI-ORS. En fonction de la thématique, des intervenants extérieurs peuvent être sollicités.

Responsable pédagogique : Nathalie Martinez

L'équipe pédagogique



DESMARTIN-BELARBI
Valérie

Conseillère technique

Titulaire d'un master de science politique et de diplômes universitaires sur les questions de santé publique et communautaire, elle a une expérience de 30 ans dans le champ des études, du conseil et de la formation. Elle accompagne les ESMS à la démarche qualité, au projet d'établissement et à l'appropriation des RBPP. Son expertise porte sur les thématiques liées aux politiques sociales, à la protection de l'enfance et au secteur Accueil Hébergement Insertion.



GARCIA Claire

Conseillère technique

Titulaire d'un diplôme d'ingénierie sociale et d'un Master de sociologie « intervention sociale et changement », elle a notamment exercé comme cadre de direction dans plusieurs établissements sociaux et médico-sociaux de la région Occitanie, ce qui lui permet de disposer d'une expertise dans le champ du handicap et de la protection de l'enfance. Elle est particulièrement attentive à tout ce qui favorise l'expression et la participation des personnes en situation de handicap et de leurs aidants.



LEDÉSERT Bernard

Médecin de santé publique

Titulaire d'un diplôme de docteur en médecine et d'un diplôme d'études spécialisées en santé publique et médecine sociale, il cumule plus de trente ans d'expérience dans le champ de la santé publique dans la région. Il intervient plus particulièrement sur les thématiques alliant les aspects santé (maladie, prévention...) et les situations de handicap (troubles du neurodéveloppement dont les troubles du spectre de l'autisme, pathologies psychiatriques et handicap, prévention et gestion des comportements-problèmes...). Il a également développé des compétences dans le domaine de la protection des majeurs.



MARTINEZ Nathalie

Coordinatrice
Responsable pédagogique

Titulaire d'un doctorat en psychologie sociale, elle a une expérience de plus de 20 ans au sein du CREAI et de ce fait une expertise et une connaissance du secteur médicosocial de la région Occitanie. Elle accompagne les ESMS à la démarche qualité et au projet d'établissement. Son expertise porte sur les lois qui régissent le secteur médicosocial et sur les RBPP de la HAS. Elle intervient plus particulièrement sur les thématiques liées à la vie affective et sexuelle, au vieillissement, à la bientraitance, au questionnement éthique et à la transformation de l'offre médicosociale. Elle privilégie l'articulation d'éléments théoriques et réglementaires confrontés aux pratiques exposées par les professionnels et aux réalités observées au sein de chaque structure.



ROUMÉGUÈRE Camille

Chargée d'études

Titulaire d'un master en sociologie, spécialité Transitions écologique et numérique, elle a engagé un parcours doctoral en sociologie avant de rejoindre le CREAI-ORS Occitanie en janvier 2024. Son expérience en tant que chargée d'enseignement à l'université, conjuguée à ses fonctions actuelles dans le cadre de la politique publique de soutien à l'intervention par les pairs, lui permet de développer une approche croisant formation, recherche et enjeux du handicap.



SROCYNski Meryl

Conseillère technique

Titulaire d'un Master 2 Santé publique, Gestion des institutions et services de santé, elle est co-coordinatrice du dispositif d'observation Tendances récentes et nouvelles drogues (TREND) et coordinatrice SINTES (Système d'identification national des toxiques et substances) depuis 2023, dispositifs pilotés par l'OFDT de l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT). Chargée d'études depuis 2020 au CREAI-ORS, elle a réalisé diverses évaluations de projets de santé publique et études qualitatives autour de publics vulnérables.



YEGHICHEYAN Jennifer

Conseillère technique

Titulaire d'un doctorat en ethnologie, elle a mené des recherches sur le milieu carcéral puis à la croisée des champs de la protection judiciaire de la jeunesse et de la protection de l'enfance. Depuis deux ans, elle met cette expertise au service de l'accompagnement des professionnels de ces secteurs.



LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les actions de formations proposées s'inscrivent dans le cadre de l'application de la démarche qualité « QUALIOPI » de certification des organismes de formation et ont concerné **643 personnes** en Occitanie en 2025, avec un taux de satisfaction global de **98 %**.

Les modalités pédagogiques reposent sur une alternance d'apports théoriques et de mises en pratiques tenant compte à la fois des objectifs pédagogiques à atteindre, du public bénéficiaire, du contenu à assimiler et des connaissances préexistantes des stagiaires :

- Apports de connaissances ;
- Apports méthodologiques et exercices d'application ;
- Analyse de situations ou études de cas ;
- Partage d'expériences et temps d'échanges ;
- Exercices pratiques et mises en situation ;
- Productions collectives

La dimension ludique et l'utilisation de supports variés permettent de proposer des formations dynamiques et de renforcer l'engagement, les interactions et la motivation des stagiaires.

Les formations destinées aux personnes accompagnées font l'objet d'adaptations autant que de besoin (en termes de rythme, de durée mais également de supports pédagogiques).

Évaluation des stagiaires

Les formateurs évaluent les acquis des stagiaires à l'entrée, tout au long et en fin de formation, à l'aide de tests de positionnement, de QCM, de quiz, d'exercices, de mises en situation, etc.

Les questionnaires de satisfaction renseignés par les stagiaires à l'issue de la formation sont analysés dans le mois qui suit. Leur analyse nous permet de faire évoluer le cas échéant nos contenus, nos méthodes et le rythme de chaque formation.

À l'issue de la formation, nous adressons au commanditaire un bilan pédagogique.

Dans un objectif d'amélioration de nos contenus et de nos méthodes pédagogiques, l'équipe pédagogique se réunit à minima chaque trimestre.

Modalités de formation

Le CREA-ORS Occitanie propose deux formats de formation pour des groupes de 6 personnes *a minima* et n'excédant pas 20 personnes.

FORMATIONS EN INTRA	FORMATIONS EN INTER
L'action de formation intra concerne des salariés d'une même structure. Elles sont généralement dispensées au sein de l'organisme commanditaire. Le parcours pédagogique en termes de contenu et de calendrier est défini suite à un entretien avec le commanditaire permettant de préciser et contextualiser la demande.	Les formations sont dispensées principalement sur deux sites : Montpellier et Toulouse et peuvent être organisées sur un territoire donné. Elles peuvent être conçues sur « mesure » à partir de la demande commune de plusieurs structures. Les inscriptions de professionnels de différents établissements et services de la région Occitanie se font de façon individuelle, selon le calendrier proposé.
 Formalisation d'un parcours pédagogique personnalisé au plus près des besoins, adapté au contexte et aux attentes de la structure en termes de contenus pédagogiques.	 Les échanges de savoir-faire et de savoir-être avec des professionnels d'autres structures sociales et médico-sociales. La mutualisation d'outils et de procédures. Formations inter-secteurs (social, médico-social, sanitaire)
LES TARIFS	
Contributeur 1 050 € * Non contributeur 1 200 € *	
<i>* Hors frais de déplacement, repas et hébergement</i>	

Modalités pratiques

Pour tout renseignement concernant une formation, contacter de préférence directement les formateurs ou chaque secrétariat des deux sites :

- Site de Montpellier : ☎ 04 67 69 25 03 | @ accueil@creaiors-occitanie.fr
- Site de Toulouse : ☎ 05 61 53 11 46 | @ contact@creaiors-occitanie.fr

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour une demande particulière, un besoin de compensation ou d'accessibilité, veuillez prendre contact avec notre référent handicap : Nathalie MARTINEZ, mél : n.martinez@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 85 11

Toute l'équipe reste à votre disposition pour construire un programme de formation individualisé et personnalisé. N'hésitez pas et sollicitez-nous !



UNE APPROCHE SUR MESURE

Le CREA-ORS peut également proposer :

- un parcours de formation **sur mesure construit** à partir de d'une demande spécifique inter ou intra, formalisée selon un cahier des charges, un entretien d'analyse des besoins ou un diagnostic portant sur le besoin de développement des compétences ;
- des formations-actions sous forme d'appuis méthodologiques pour accompagner les équipes dans l'élaboration de projets, d'outils, d'écrits...
- des formations auprès des personnes en situation de vulnérabilité, adaptées à leurs demandes et besoins ;
- Des formations mixtes associant des personnes concernées et des professionnels.

Les parcours peuvent être modulaires et définis ensemble selon les modalités suivantes :

- Formations ;
- Appuis méthodologiques ;
- Conférences et séminaires (animation et co-organisation) ;
- Journées d'études ;
- Actions de formation en situation de travail.

Pour toute demande de formation sur mesure, vous pouvez adresser un mail à chaque formateur concerné ou à la responsable pédagogique : n.martinez@creaiors-occitanie.fr

Chaque formateur s'engage à prendre contact sous 15 jours ouvrés, pour préciser la demande et recueillir vos besoins et vos attentes.



LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

« Prendre part à la vie associative
du CREA-ORS Occitanie,
c'est permettre de préserver sa fonction tiers
et renforcer sa légitimité. »

Contribuer et soutenir le CREA-ORS Occitanie est un acte solidaire, militant garantissant l'existence d'une expertise indépendante en région, au bénéfice de la qualité de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité. Votre implication enrichit le débat régional et porte les idées novatrices dont seront faites les politiques sociales de demain.

La contribution volontaire est une ressource essentielle à notre indépendance. Elle permet l'animation du secteur, la réflexion sur les mutations actuelles des champs du social, du médicosocial et du sanitaire ainsi que de leurs articulations. Enfin, elle est utile pour soutenir l'ensemble des acteurs intervenant dans les domaines de la santé et des vulnérabilités.

L'animation régionale fait partie des missions du CREA-ORS Occitanie contribuant à son ancrage territorial. Ces groupes de travail ou commissions thématiques à destination des professionnels du secteur social, médico-social et sanitaire sont des espaces de rencontres, d'échanges et de réflexion sur les pratiques professionnelles, en lien avec les politiques sociales mises en œuvre.

Le CREA-ORS doit être le lieu tiers, nécessaire et indispensable où non seulement les professionnels de terrain peuvent s'exprimer mais également un lieu où les orientations des politiques publiques peuvent être explicitées.

La contribution volontaire vous permet les avantages suivants :

Diffusion gratuite de vos offres d'emploi dans notre journal Le Pélican et sur notre site Internet
Tarif réduit sur les accompagnements, les formations et la licence ARSENE
Tarif réduit à nos journées de formation régionale et gratuité pour 3 personnes de chaque structure
Participation gratuite aux groupes régionaux et commissions thématiques
Diffusion de vos événements sur notre site Internet
Appui au diagnostic des besoins en formation
Prêt de notre salle du site de Montpellier pour vos réunions

Pour tous, l'accessibilité de notre base documentaire en ligne BIB BOP (Base de données Bibliographiques et Base des Outils Pédagogiques) :

<https://www.bib-bop.org/>



LE PROCESSUS QUALIOP EN TERMES D'ÉTAPES



ÉTAPE 1 : CONTACTS

Le commanditaire prend contact avec l'attachée de direction du CREA-ORS (téléphone, mél, courrier) : accueil@creaiors-occitanie.fr.

Dans les 15 jours ouvrés, la responsable pédagogique ou le conseiller technique intervenant lui propose un temps afin de préciser la demande et le calendrier et renseigne la fiche « Analyse des besoins ».



ÉTAPE 2 : FORMALISATION DE LA PROPOSITION

L'intervenant rédige la proposition en s'appuyant sur la demande et en y intégrant le calendrier prévisionnel.



ÉTAPE 3 : DEVIS

L'intervenant informe systématiquement l'attachée de direction du nombre de jours, de l'adresse exacte du lieu de formation afin qu'elle formalise le devis.



ÉTAPE 4 : ENVOI PROPOSITION + DEVIS + FICHE CV

La proposition et le devis sont adressés au commanditaire par l'intervenant, ou le cas échéant, l'attachée de direction. Il/elle joint également la fiche des contributions volontaires avec note explicative.



ÉTAPE 5 : SI ACCORD ET SIGNATURE DU DEVIS PAR LE COMMANDITAIRE

L'intervenant adresse les documents suivants : convention de formation, conditions générales de vente, fiche logistique, déroulé pédagogique, liste des stagiaires à compléter, le questionnaire préalable à la formation à **retourner dans un délai de 15 jours avant le démarrage de la formation**.



ÉTAPE 6 : CONVOCATION DES STAGIAIRES

Dès réception de la liste des stagiaires, l'attachée de direction du CREA-ORS Occitanie adresse les convocations aux stagiaires ou à la direction (en l'absence d'adresses professionnelles des stagiaires).



ÉTAPE 7 : PREPARATION DES SUPPORTS PEDAGOGIQUES

L'intervenant prépare ses supports pédagogiques et s'assure de l'impression de la feuille d'émargement.



ÉTAPE 8 : LE JOUR ET LA FIN DE LA FORMATION

Chaque intervenant s'assure de la signature des stagiaires sur la feuille d'émargement. Il leur remet les évaluations initiale et finale ainsi que les questionnaires de satisfaction nominatifs.



ÉTAPE 9 : POST-FORMATION

L'attachée de direction prépare la facture, les certificats de réalisation et la facture acquittée qu'elle adresse au commanditaire. Elle exploite les questionnaires de satisfaction. Chaque intervenant rédige un bilan pédagogique sur la base de cette exploitation et le transmet au commanditaire.



ÉTAPE 10 : POST-FORMATION

Chaque intervenant rédige un bilan pédagogique qu'il adresse au commanditaire. Il lui adresse également un questionnaire de satisfaction.

TRANSFORMATION DE L'OFFRE ET ÉVOLUTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

La réforme de la tarification

SERAFIN-PH : un outil au service du parcours, s'appropriier les nomenclatures

LA FORMATION

Un contexte national en pleine évolution

La démarche « Réponse Accompagnée Pour Tous » impulse une nouvelle approche des services à rendre aux personnes accompagnées, mais aussi au territoire, pour plus de réactivité et de modularité, de pertinence dans la réponse, d'optimisation dans les ressources et enfin de sécurité dans les parcours.

Les établissements et services médicosociaux sont encouragés à faire évoluer leur offre en se structurant à partir d'une logique de réponses et non plus de places. Cette restructuration se fondera sur une meilleure appréhension et évaluation des situations de handicap. Les structures sont invitées à conduire leur action avec une nouvelle approche de la tarification centrée sur les besoins en s'appuyant sur les nomenclatures SERAFIN-PH.

OBJECTIFS VISÉS

Les objectifs sont de permettre à chaque participant(e) de se saisir de cette formation pour :

- Comprendre les fondements de la réforme SERAFIN-PH
- S'approprier les nomenclatures
- Les articuler avec sa pratique

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Principe essentiel : La formation doit avoir un résultat concret pour les apprenants dans l'exercice de leur fonction
- Mise à disposition d'un kit méthodologique comprenant les différents supports proposés aux stagiaires (diaporamas, grille, documentation, évaluations initiale et finale)
- Articulation d'éléments théoriques et règlementaires et d'apports confrontés aux pratiques exposées par les professionnels et aux réalités observées dans la structure

ÉVALUATION

- Recueil des attentes des stagiaires en début de formation
- Auto-évaluations initiale et finale des stagiaires
- Questionnaire de satisfaction complété par chaque stagiaire en fin de session
- Bilan collectif oral de fin de formation

1 JOURNÉE

6 heures de formation

Dates

Nous consulter

Condition

- Afin que la formation soit le plus participative possible, le nombre de participants n'excèdera pas 15 professionnels
- Sessions en présentiel
- Inter ou intra

Public concerné

Professionnels du secteur médico-social

Formatrices

Claire GARCIA, conseillère technique
Nathalie MARTINEZ, coordinatrice

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation
remise à chaque stagiaire

Coût/jour (déplacement et repas non inclus)

Contributeur.....	1 050 €
Non contributeur.....	1 200 €

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation au CREA-ORS Occitanie, sites de Montpellier et de Toulouse
- Formation en intra : possibilité de formation dans votre structure sur demande. Dans ce cas, il y a nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et si possible d'un local annexe pour accueillir les temps de travaux en sous-groupes. Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle et être équipé de paperboards. Dates à déterminer ensemble.
La formatrice dispose d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

LE PROGRAMME

Présentation de la réforme SERAFIN-PH :

- Ses fondements
- Ses objectifs et enjeux
- Son périmètre
- Son calendrier
- Son actualité

S'approprier la nomenclature SERAFIN-PH :

- La définition du besoin
- La nomenclature des besoins
- La notion de prestations directes
- La nomenclature des prestations directes
- La notion de prestations indirectes
- La nomenclature des prestations indirectes

TAUX D'ATTEINTE DES OBJECTIFS PAR STAGIAIRE EN 2025

Auto-évaluation initiale : 15 %

Auto-évaluation finale : 63 %



EN SAVOIR PLUS

Réf : E01

Claire GARCIA, conseillère technique

c.garcia@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 85 11

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice

n.martinez@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 95 12

La transformation de l'offre :

permettre aux structures d'adapter leur offre aux besoins et attentes des personnes accompagnées

LA FORMATION

Un contexte national en pleine évolution

La transformation de l'offre médico-sociale s'inscrit dans un contexte de **changement de paradigme** concernant la **place des personnes en situation de handicap dans la société**. Elle vise à une **société inclusive** dans laquelle tous les citoyens puissent bénéficier des **mêmes droits et des mêmes ressources**. Il ne s'agit plus pour les personnes en situation de handicap de trouver leur place dans une offre existante et contrainte, mais de pouvoir bénéficier **d'accompagnements adaptés à leurs besoins tout au long de leur vie**. Ces accompagnements, souples et évolutifs, construits au regard des attentes, doivent favoriser la pleine participation à la vie sociale et soutenir les personnes dans leur autodétermination.

Le cadre national de la transformation de l'offre détaille les objectifs à atteindre pour faire évoluer l'offre médico-sociale et prend appui sur le plan d'action ministériel « ambition transformation 2019-2022 ».

Quatre objectifs stratégiques sont particulièrement visés pour mettre en œuvre cette transformation plus inclusive :

- prévenir les ruptures de parcours, l'absence ou l'inadéquation des solutions aux besoins et aux attentes des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie y compris pour les situations complexes ;
- développer les réponses inclusives et faire évoluer les prestations de services pour mieux répondre aux besoins des personnes ;
- consolider une organisation territoriale intégrée au service de la fluidité des parcours de santé et de vie ;
- améliorer la qualité des accompagnements en favorisant l'adaptation des pratiques.

La transformation de l'offre se fonde sur la priorité accordée aux notions de parcours, d'inclusion, de coordination et de coopération avec les personnes en situation de handicap.

Les établissements et services médicosociaux sont encouragés à faire évoluer leur offre en se structurant à partir d'une logique de réponses et non plus de places.

La démarche « *Réponse Accompagnée Pour Tous* » impulse une nouvelle approche des services à rendre aux personnes accompagnées, mais aussi au territoire, pour plus de réactivité et de modularité, de pertinence dans la réponse, d'optimisation dans les ressources et enfin de sécurité et de fluidité dans les parcours.

2 JOURNÉES

12 heures de formation

Dates

Nous consulter

Conditions

- Afin que la formation soit la plus participative possible, le nombre de participants n'excèdera pas 15 professionnels
- Sessions en présentiel
- Inter ou intra

Public concerné

Professionnels du secteur médico-social

Formatrices

Claire GARCIA, conseillère technique
Nathalie MARTINEZ, coordinatrice

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation
remise à chaque stagiaire

Coût/jour (déplacement et repas non inclus)

Contributeur	1 050 €
Non contributeur	1 200 €

OBJECTIFS VISÉS

- Comprendre l'origine et les enjeux de la transformation de l'offre médico-sociale ;
- Resituer les évolutions actuelles dans leur contexte : changement d'approche du handicap, émergence de la logique de parcours, évolution vers une société inclusive ;
- Éclaircir les notions-clés : l'autodétermination, le pouvoir d'agir, la participation des personnes accompagnées, la logique de plateforme, la coordination, le virage numérique, etc.
- Mesurer les écarts et évaluer le chemin à parcourir vers le processus de transformation de l'offre.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Principe essentiel : la formation doit avoir un résultat concret pour les apprenants dans l'exercice de leur fonction ;
- Mise à disposition d'un kit méthodologique comprenant les différents supports proposés aux stagiaires (diaporamas, grille, documentation, évaluations initiale et finale) ;
- Articulation d'éléments théoriques et règlementaires et d'apports confrontés aux pratiques exposées par les professionnels et aux réalités observées dans la structure.

ÉVALUATION

- Recueil des attentes des stagiaires en début de formation ;
- Auto-évaluations initiale et finale des stagiaires ;
- Questionnaire de satisfaction complété par chaque stagiaire en fin de session ;
- Bilan collectif oral de fin de formation.

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation au CREAI-ORS Occitanie sur les sites de Montpellier et de Toulouse.
- Possibilité de formation dans votre structure sur demande. Dans ce cas, nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et si possible d'un local annexe pour accueillir les temps de travaux en sous-groupes. Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle et être équipé de paperboards. Chaque formatrice dispose d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

SYNTHESE DU PROGRAMME

- Éléments de la genèse de la transformation de l'offre
- Le cadre réglementaire, les RBPP, les documents de référence, etc.
- Travail sur les 5 axes suivants :
 - L'autodétermination, le pouvoir d'agir et réponses inclusives
 - Qualité des accompagnements et coordination
 - Des dynamiques collaboratives à l'échelle du territoire
 - La logique de plateforme de services coordonnés
 - Le virage numérique
- Identification des freins et des leviers au sein de la structure et du territoire concernés



EN SAVOIR PLUS

Réf : E02

Claire GARCIA, conseillère technique
c.garcia@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 85 11

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice
n.martinez@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 95 12

L'évolution des politiques publiques du handicap et leurs conséquences

LA FORMATION

Un contexte national en pleine évolution

Nous sommes aujourd'hui dans un contexte national en pleine évolution et mutation au regard de la multitude de textes règlementaires et de recommandations de bonnes pratiques professionnelles. Cette évolution majeure réinterroge autant les principes d'intervention que les modalités d'accompagnement ou encore les modes organisationnels et managériaux.

Sous l'influence de courants internationaux en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de la société, les nouvelles orientations politiques prises dans le secteur du handicap (Réponse Accompagnée Pour Tous, territoire « 100% inclusif », SERAFIN PH) visent à faire évoluer l'offre pour accompagner les parcours des personnes en situation de handicap en favorisant leur pleine citoyenneté et inclusion dans la cité.

OBJECTIFS VISÉS

- Connaître le contenu des évolutions récentes de la politique du handicap.
- Resituer les évolutions actuelles dans leur contexte : changement d'approche du handicap, émergence de la logique de parcours, évolution vers une société inclusive.
- Comprendre l'origine des réformes et de la transformation de l'offre médicosociale.
- Disposer d'une vue d'ensemble des différents chantiers à l'œuvre et comprendre leur articulation : SERAFIN PH, RAPT, processus inclusif, etc.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Principe essentiel : la formation doit avoir un résultat concret pour les apprenants dans l'exercice de leur fonction.
- Mise à disposition d'un kit méthodologique comprenant les différents supports proposés aux stagiaires (diaporamas, grille, documentation, évaluations initiale et finale).
- Articulation d'éléments théoriques et règlementaires et d'apports confrontés aux pratiques exposées par les professionnels et aux réalités observées dans la structure.

1 JOURNÉE

6 heures de formation

Date

Nous consulter

Conditions

- Afin que la formation soit le plus participative possible, le nombre de participants n'excèdera pas 15 professionnels
- Sessions en présentiel
- Inter ou intra

Public concerné

Professionnels du secteur médico-social

Prérequis

Exercice dans une fonction concernée par la transformation de l'offre

Formatrices

Claire GARCIA, conseillère technique
Nathalie MARTINEZ, coordinatrice

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire

Coût/jour (déplacement et repas non inclus)

Contributeur 1 050 €
Non contributeur 1 200 €

ÉVALUATION

- Recueil des attentes des stagiaires en début de formation
- Auto-évaluations initiale et finale des stagiaires
- Questionnaire de satisfaction complété par chaque stagiaire en fin de session
- Bilan collectif oral de fin de formation

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation au CREAI-ORS Occitanie sur les sites de Montpellier et de Toulouse.
- Possibilité de formation dans votre structure sur demande. Dans ce cas, nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et si possible d'un local annexe pour accueillir les temps de travaux en sous-groupes. Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle et être équipé de paperboards. Chaque formatrice dispose d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

PROGRAMME

MATIN

- Présentation des participants et repérage de leurs attentes
- Évaluation initiale des participants
- Présentation des objectifs de la formation et des règles de fonctionnement
- Panorama de l'évolution législative et réglementaires des années 2000 à aujourd'hui.

APRES-MIDI

- Les différents chantiers en cours : de la démarche RAPT, au projet SERAFIN PH, la réforme des autorisations, jusqu'à la logique inclusive.
- Présentation du cadre national relatif à la transformation de l'offre
- Évaluation finale et recueil de la satisfaction des participants
- Bilan de la formation et mise en perspective des apports vers les pratiques



EN SAVOIR PLUS

Réf : E03

Claire GARCIA, conseillère technique

c.garcia@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 85 11

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice

n.martinez@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 95 12

De l'établissement au dispositif : quels changements pour les équipes interdisciplinaires ?

LA FORMATION

Un contexte national de transformation de l'offre

Les évolutions du secteur médico-social encouragent l'ouverture des établissements médico-sociaux et la transformation de leur mode d'intervention, la mise en œuvre de prestations à visée inclusive et le développement des partenariats. Elles visent l'assouplissement de la distinction entre établissements et services. L'objectif est de pouvoir mobiliser des solutions plus souples, décloisonnées, modulaires au plus près des besoins de chaque personne.

Initié expérimentalement par les DITEP et reconnu par la loi 2016-41 du 26 janvier de modernisation de notre système de santé, le fonctionnement en dispositif est généralisé à travers le Décret du 5 juillet 2024 relatif aux modalités de fonctionnement en dispositif intégré des établissements et services médico-sociaux prévu par l'article 31 de la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance. Ce cadre soutient les orientations nationales du virage inclusif et le principe d'une intervention en proximité et en subsidiarité du droit commun.

Engagée par les agences régionales de santé et organismes gestionnaires, ces transformations interrogent le fonctionnement, l'organisation, les pratiques managériales et sous-tendent la définition d'un cadre clair et opérant pour les équipes, les personnes accompagnées et leurs familles. Ils invitent à tenir compte de l'écosystème partenarial, dans un objectif de coresponsabilité dans les réponses à apporter.

2 JOURNÉES

12 heures de formation

Dates :

À définir

Prérequis

Afin que la formation soit la plus participative possible, le nombre de participants n'excèdera pas 15 professionnels d'un même établissement ou de plusieurs établissements réunis en sessions en présentiel. Un travail en intersession est à prévoir.

Public concerné

Cadres du secteur médico-social

Formateur

À définir

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire

Coût/jour (déplacement et repas non inclus)

Contribuant.....	1 050 €
Non contribuant.....	1 200 €

OBJECTIFS VISÉS

- Comprendre et s'approprier les notions soutenant le fonctionnement en dispositif intégré
- Projeter sa pratique dans un fonctionnement en dispositif à partir de notions clés : les modalités, le PPA, le parcours, la référence
- S'inscrire concrètement dans ces perspectives
- Se positionner dans une équipe interdisciplinaire, au sein d'un partenariat
- Repenser la place de la personne, sa famille (notion de co-acteur, auto-détermination)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- La formation est une formation action qui vise un résultat concret pour les stagiaires dans l'exercice de leur fonction à partir de la réalité de l'établissement ou du service ;
- Une réflexion et des éléments sont à travailler en intersession ;

- Mise à disposition d'un kit méthodologique comprenant les différents supports proposés aux stagiaires (diaporamas, grille, documentation, évaluations initiale et finale) ;
- Articulation d'éléments théoriques et règlementaires et d'apports confrontés aux pratiques exposées par les professionnels et aux réalités observées de la structure ; travaux en sous-groupes.

ÉVALUATION

- Recueil des questionnements et attentes des stagiaires en début de formation
- Évaluations initiale et finale
- Questionnaires de satisfaction complétés par les stagiaires
- Bilan collectif oral de fin de formation

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation au CREAI-ORS Occitanie, sites de Montpellier et de Toulouse.
- Formation en intra : possibilité de formation dans votre structure sur demande. Dans ce cas, il y a nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et si possible d'un local annexe pour accueillir les temps de travaux en sous-groupes. Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle et être équipé de paperboards. Dates à déterminer ensemble.
L'intervenante dispose d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

LE PROGRAMME

JOUR 1

Notions clés du dispositif

Séquence 1. Éléments clés et représentation du dispositif

- Présentation des objectifs de la formation
- Présentation des stagiaires et recueil des attentes
- Rappel des cadres règlementaires et théoriques et la logique de parcours inclusif
- Échanges autour de ses évolutions et leur traduction dans la pratique
- Séance de groupe : représentation du fonctionnement en dispositif intégré

Séquence 2. Modalités d'accompagnement

- La notion d'intégration, pourquoi dispositif intégré ?
- Modalités : accueil de jour, accueil de nuit, intervention ambulatoire : quelles indications et objectifs en réponse à quel besoin ?
- Travaux en sous-groupes
- Quel positionnement relatif de chaque modalité et quel décloisonnement ?
- Restitution et échanges

JOUR 2

S'inscrire dans la logique de parcours

Séquence 3. Référence et interdisciplinarité

- De la notion de référence du jeune à la référence du projet du jeune
- Mise en œuvre de l'interdisciplinarité : autour du jeune, au sein d'espaces institutionnels, dans les pratiques collectives ; le rôle du référent
- Place des parents : passer de l'information à la co-construction

Séquence 4. Projet personnalisé vu sous l'angle du dispositif

- Projets personnalisés d'accompagnement : processus et articulation avec les autres projets (PPS, PPE...)
- Travaux en sous-groupe : Établir un PPA à partir de « persona »
- Identifier les critères et d'indicateurs d'évaluation d'un PPA dans le cadre d'un dispositif
- En synthèse : où en êtes-vous du dispositif ? Dégager pour chaque professionnel deux à trois idées /actions pour améliorer le fonctionnement en dispositif / sa pratique
- Bilan de la formation

TAUX D'ATTEINTE DES OBJECTIFS PAR STAGIAIRE EN 2025

Auto-évaluation initiale : 48 %
Auto-évaluation finale : 75 %



EN SAVOIR PLUS

Réf : E04

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice
n.martinez@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 95 12

De l'établissement au dispositif : manager les transitions

LA FORMATION

Un contexte national de transformation de l'offre

Les évolutions du secteur médico-social encouragent l'ouverture des établissements médico-sociaux et la transformation de leur mode d'intervention, la mise en œuvre de prestations à visée inclusive et le développement des partenariats. Elles visent l'assouplissement de la distinction entre établissements et services. L'objectif est de pouvoir mobiliser des solutions plus souples, décloisonnées, modulaires au plus près des besoins de chaque personne.

Initié expérimentalement par les DITEP et reconnu par la loi 2016-41 du 26 janvier de modernisation de notre système de santé, le fonctionnement en dispositif est généralisé à travers le Décret du 5 juillet 2024 relatif aux modalités de fonctionnement en dispositif intégré des établissements et services médico-sociaux prévu par l'article 31 de la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance. Ce cadre soutient les orientations nationales du virage inclusif et le principe d'une intervention en proximité et en subsidiarité du droit commun.

Engagée par les agences régionales de santé et organismes gestionnaires, ces transformations interrogent le fonctionnement, l'organisation, les pratiques managériales et sous-tendent la définition d'un cadre clair et opérant pour les équipes, les personnes accompagnées et leurs familles. Ils invitent à tenir compte de l'écosystème partenarial, dans un objectif de coresponsabilité dans les réponses à apporter.

2 JOURNÉES

12 heures de formation

Dates :

À définir

Prérequis

Afin que la formation soit la plus participative possible, le nombre de participants n'excèdera pas 15 professionnels d'un même établissement ou de plusieurs établissements réunis en sessions en présentiel. Un travail en intersession est à prévoir.

Public concerné

Cadres du secteur médico-social

Formateur

À définir

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire

Coût/jour (déplacement et repas non inclus)

Contributeur.....	1 050 €
Non contributeur.....	1 200 €

OBJECTIFS VISÉS

- Partager un langage commun autour des notions soutenant le fonctionnement en dispositif intégré
- Mesurer les écarts entre le fonctionnement actuel et le fonctionnement en dispositif à partir d'un état des lieux de l'établissement et du service dans son écosystème
- Définir un schéma organisationnel cible en réponse aux besoins des personnes accompagnées
- Identifier les freins et leviers organisationnels, fonctionnels et territoriaux et poser les conditions de la réussite

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- La formation est une formation action qui vise un résultat concret pour les stagiaires dans l'exercice de leur fonction à partir de la réalité de l'établissement ou du service ;
- Une réflexion et des éléments sont à travailler en intersession ;
- Mise à disposition d'un kit méthodologique comprenant les différents supports proposés aux stagiaires (diaporamas, grille, documentation, évaluations initiale et finale) ;

- Articulation d'éléments théoriques et règlementaires et d'apports confrontés aux pratiques exposées par les professionnels et aux réalités observées de la structure.

ÉVALUATION

- Recueil des questionnements et attentes des stagiaires en début de formation
- Auto-évaluations initiale et finale
- Questionnaire de satisfaction complété par les stagiaires en fin de session
- Bilan collectif oral de fin de formation

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation au CREAI-ORS Occitanie, sites de Montpellier et de Toulouse
- Formation sur mesure en lien avec le contexte de l'ESMS
- Formation en intra : possibilité de formation dans votre structure sur demande. Dans ce cas, il y a nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et si possible d'un local annexe pour accueillir les temps de travaux en sous-groupes. Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle et être équipé de paperboards. Dates à déterminer ensemble
La formatrice dispose d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur

LE PROGRAMME

JOUR 1

Séquence 1. Éléments clés et bases organisationnelles

- Présentation des objectifs de la formation
- Présentation des stagiaires
- Rappel des cadres règlementaires et théoriques
- Définition partagée d'un fonctionnement en dispositif
- Les bases organisationnelles : présentation de différents modèles organisationnels (logique de service, logique de groupes...) : avantages et inconvénients

Séquence 2. État des lieux

- Identifier les besoins du public et définir une typologie de parcours possibles
 - Mise en œuvre du travail d'autodiagnostic en sous-groupe
 - Positionner le fonctionnement de son établissement, service par rapport à l'objectif de fonctionnement en dispositif intégré
 - Identifier les changements structurels, organisationnels et fonctionnels
 - Restitution : écart et objectif à atteindre
- Le travail sera poursuivi en intersession

JOUR 2

Séquence 3. Schéma cible

- Retour sur les conditions clés du dispositif
- Définir un scénario d'organisation cible
- Préciser l'organisation globale interne à partir de parcours théoriques
- Identifier son écosystème et les conditions du partenariat au niveau des territoires (école, formation, sanitaire, ASE)

Séquence 4. Établir une feuille de route

- Animer et inscrire le fonctionnement en dispositif dans sa stratégie (du projet d'établissement au projet d'accompagnement et inversement)
- Accompagner, Communiquer
- Évaluer
- Synthèse sous forme de plan d'action
- Évaluation de la formation

TAUX D'ATTEINTE DES OBJECTIFS PAR STAGIAIRE EN 2025

Auto-évaluation initiale : 30 %
Auto-évaluation finale : 79 %



EN SAVOIR PLUS

Réf : E05

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice
n.martinez@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 95 12

Le plan de transformation des ESAT : contexte et enjeux

LA FORMATION

En janvier 2021, Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargée des Personnes handicapées, a lancé une grande concertation sur l'évolution des ESAT, qui a abouti à un plan global comprenant 17 engagements déclinés en 31 mesures.

Le décret n°2022-1561 du 13 décembre 2022 constitue l'étape principale de la mise en œuvre du plan de transformation des ESAT. Ce décret vient non seulement garantir et renforcer de nouveaux droits aux travailleurs en situation de handicap accompagnés par des ESAT mais également faciliter la fluidité de leur parcours professionnel.

OBJECTIFS VISÉS

- Comprendre le contexte et les enjeux du plan de transformation des ESAT
- Clarifier le contenu de la réforme
- Comprendre les changements qui vont impacter les travailleurs d'ESAT
- Comprendre les nouveaux droits des travailleurs ESAT
- Promouvoir l'autodétermination et renforcer le pouvoir d'agir des travailleurs ESAT

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Principe essentiel : la formation doit avoir un résultat concret pour les apprenants dans l'exercice de leur fonction.
- Mise à disposition d'un kit méthodologique comprenant les différents supports proposés aux stagiaires (diaporamas, grille, documentation, évaluations initiale et finale).
- Articulation d'éléments théoriques et réglementaires et d'apports confrontés aux pratiques exposées par les professionnels et aux réalités observées dans la structure.

ÉVALUATION

- Recueil des attentes des stagiaires en début de formation
- Auto-évaluations initiale et finale des stagiaires
- Questionnaire de satisfaction complété par chaque stagiaire en fin de session
- Bilan collectif oral de fin de formation.

1 JOURNÉE

6 heures de formation

Dates

Nous consulter

Conditions

- Afin que la formation soit la plus participative possible, le nombre de participants n'excèdera pas 15 professionnels
- Sessions en présentiel
- Inter ou intra

Public concerné

Professionnels des ESAT et travailleurs en situation de handicap

Formatrice

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire

Coût/jour (déplacement et repas non inclus)

Contribuant.....	1 050 €
Non contribuant	1 200 €

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation au CREA-ORS Occitanie sur les sites de Montpellier et de Toulouse.
- Possibilité de formation dans votre ESAT sur demande. La nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et si possible d'un local annexe pour accueillir les temps de travaux en sous-groupes est requise. Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle et être équipé de paperboards. La formatrice dispose d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

LE PROGRAMME

MATIN

- Accueil et présentation de la formation
- S'approprier une vision partagée des attendus réglementaires
- Le plan de transformation des ESAT : contexte et enjeux

APRÈS-MIDI

- Les changements à l'œuvre qui vont impacter les travailleurs d'ESAT
- La promotion de l'autodétermination et du pouvoir d'agir
- Les dynamiques partenariales en faveur de l'emploi accompagné, des entreprises adaptées, etc.
- Bilan de la formation



EN SAVOIR PLUS

Réf : E06

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice
n.martinez@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 95 12

C'est quoi l'instance mixte en ESAT ?

LA FORMATION

Le **décret n° 2022-1561** publié au Journal officiel le **14 décembre 2022** relatif au parcours professionnel et aux droits des travailleurs handicapés admis en établissements et services d'accompagnement par le travail s'inscrit dans le cadre du **plan de transformation des ESAT**. Il stipule que l'ensemble des travailleurs handicapés accueillis dans un ESAT, quel que soit le lieu où ils exercent leur activité à caractère professionnel, élisent en leur sein, pour une durée de trois ans renouvelables, un délégué chargé de les représenter auprès de la direction de l'établissement ou du service, sur des situations d'ordre individuel.

Dans les ESAT, les travailleurs handicapés ont la possibilité de s'engager dans des fonctions de représentation et de participation active à la vie de leur établissement. La fonction de délégué des personnes et le rôle des instances mixtes sont essentiels pour garantir la voix et les droits des travailleurs dans les prises de décisions qui les concernent. Cette formation vise à renforcer la compréhension des participants sur ces responsabilités, à les préparer à exercer leurs fonctions de délégué et à promouvoir leur engagement au sein des instances de concertation

OBJECTIFS VISÉS

- Renforcer les droits et le pouvoir d'agir des travailleurs
- Comprendre le rôle de l'instance mixte
- Savoir de quoi on parle en instance mixte
- Comprendre le rôle et les missions du délégué
- Promouvoir l'autodétermination et renforcer le pouvoir d'agir des travailleurs ESAT

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Principe essentiel : la formation doit avoir un résultat concret pour les apprenants dans l'exercice de leur fonction.
- Mise à disposition d'un kit méthodologique comprenant les différents supports proposés aux stagiaires (diaporamas, grille, documentation, évaluations initiale et finale).
- Articulation d'éléments théoriques et réglementaires et d'apports confrontés aux pratiques exposées par les professionnels et aux réalités observées dans la structure.

ÉVALUATION

- Recueil des attentes des stagiaires en début de formation
- Autoévaluations initiale et finale des stagiaires
- Questionnaire de satisfaction complété par chaque stagiaire en fin de session
- Bilan collectif oral de fin de formation.

1 JOURNÉE

6 heures de formation

Dates

Nous consulter

Conditions

- Afin que la formation soit la plus participative possible, le nombre de participants n'excèdera pas 12 professionnels
- Sessions en présentiel
- Inter ou intra

Public concerné

Le délégué de l'instance mixte, les représentants du CVS participant à l'instance mixte, la direction, le représentant salarié de l'instance mixte.

La formation s'adaptera aux capacités d'attention et de compréhension des personnes ayant des besoins spécifiques.

Formatrice

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire

Coût/jour (déplacement et repas non inclus)

Contribuant.....	1 050 €
Non contribuant	1 200 €

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation au CREAL-ORS Occitanie sur les sites de Montpellier et de Toulouse.
- Possibilité de formation dans votre ESAT sur demande. La nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et si possible d'un local annexe pour accueillir les temps de travaux en sous-groupes est requise. Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle et être équipé de paperboards. La formatrice dispose d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

LE PROGRAMME

MATIN

- Accueil et présentation de la formation
- Repérage des attentes et autoévaluation initiale des participants
- Comprendre le décret du 13 décembre 2022 en facile à lire et à comprendre
- Comprendre et savoir à quoi sert l'instance mixte
- De quoi on parle dans l'instance mixte ?

APRÈS-MIDI

- Le délégué des personnes, c'est quoi ?
- La posture de délégué : être à l'écoute, comprendre les situations, médiation, proposer des solutions
- Savoir organiser et préparer le retour à la direction : recueillir la parole des autres travailleurs, savoir trier les questions
- Autoévaluation finale et recueil de la satisfaction
- Bilan de la formation

TAUX D'ATTEINTE DES OBJECTIFS PAR STAGIAIRE EN 2025

Auto-évaluation initiale : 56 %

Auto-évaluation finale : 87 %



EN SAVOIR PLUS

Réf : E07

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice

n.martinez@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 95 12

L'autodétermination, le pouvoir d'agir et les réponses inclusives

LA FORMATION

La transformation de l'offre médico-sociale s'inscrit dans un contexte de **changement de paradigme** concernant la **place des personnes en situation de handicap dans la société**. Elle vise à une **société inclusive** dans laquelle tous les citoyens puissent bénéficier des **mêmes droits et des mêmes ressources**. Il ne s'agit plus pour les personnes en situation de handicap de trouver leur place dans une offre existante et contrainte, mais de pouvoir bénéficier **d'accompagnements adaptés à leurs besoins tout au long de leur vie**. Ces accompagnements, souples et évolutifs, construits au regard des attentes, doivent favoriser la pleine participation à la vie sociale et soutenir les personnes dans leur autodétermination.

Le cadre national de la transformation de l'offre détaille les objectifs à atteindre pour faire évoluer l'offre médico-sociale et prend appui sur le plan d'action ministériel « ambition transformation 2019-2022 ».

Plusieurs recommandations de la HAS illustrent que quels que soient le type de handicap, ou l'âge des personnes concernées, **l'autodétermination** est devenue, au fil du temps, une notion **centrale et transversale**.

Le premier référentiel national d'évaluation de la qualité des ESSMS mis en place par la HAS en mars 2022, indique d'ailleurs en introduction que cette démarche d'évaluation vise notamment à permettre à la **personne d'être actrice de son parcours**. Parmi les quatre valeurs fondamentales sur lesquelles repose ce référentiel, le **pouvoir d'agir** de la personne y a une place importante.

L'autodétermination ne se décrète pas. Elle nécessite un **environnement et un état d'esprit** adaptés pour se réaliser. La réelle expression des choix des personnes et leur réalisation comportent une **série de conditions d'ordres personnel, social, institutionnel et professionnel**, afin qu'elles puissent pleinement les mettre en œuvre.

OBJECTIFS VISÉS

- Comprendre l'origine de la transformation de l'offre médico-sociale ;
- Resituer les évolutions actuelles dans leur contexte : changement d'approche du handicap, émergence de la logique de parcours, évolution vers une société inclusive ;
- Éclaircir les notions-clés : l'autodétermination, le pouvoir d'agir, la participation des personnes concernées.
- Disposer des repères qui structurent la réflexion et la mise en œuvre d'interventions centrées sur le pouvoir d'agir des personnes ;
- Identifier les enjeux et les freins liés à l'autodétermination ;
- Développer des approches d'accompagnement et organisationnelles adaptées aux besoins des personnes.

3 JOURNÉES

21 heures de formation

Dates

Nous consulter

Conditions

- Afin que la formation soit la plus participative possible, le nombre de participants n'excèdera pas 15 professionnels
- Sessions en présentiel
- Inter ou intra
- Présence d'un cadre

Public concerné

Professionnels du secteur médico-social

Formatrices

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice
Claire GARCIA, conseillère technique

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation
remise à chaque stagiaire

Coût/jour (déplacement et repas non inclus)

Contribuant..... 1 050 €
Non contribuant..... 1 200 €

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Principe essentiel : la formation doit avoir un résultat concret pour les apprenants dans l'exercice de leur fonction
- Articulation d'éléments théoriques, méthodologiques et pratiques, permettant des éclairages sur les différentes dimensions de la thématique
- Études de cas et analyses de situations apportées par la formatrice comme par les participants en sous-groupes
- Supports d'animation variés : exercices, schémas, analyse critique de documents, dessins et photos, quizz
- Remise des supports aux participants (diaporamas, documentation) en fin de session

ÉVALUATION

- Recueil des attentes des stagiaires en début de formation
- Autoévaluations initiale et finale des stagiaires
- Questionnaire de satisfaction complété par chaque stagiaire en fin de session
- Bilan collectif oral de fin de formation.

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation au CREAI-ORS Occitanie sur les sites de Montpellier et de Toulouse.
- La nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et si possible d'un local annexe pour accueillir les temps de travaux en sous-groupes est requise. Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle et être équipé de paperboards.
La formatrice dispose d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

LE PROGRAMME

JOUR 1

MATIN

- Accueil et présentation de la formation
- Repérage des attentes et autoévaluation initiale des participants
- Présentation des objectifs de la formation et des règles de fonctionnement
- Travail de groupe : À quoi est associée la transformation de l'offre ?
- La transformation de l'offre médicosociale : éléments de la genèse et de cadrage

APRÈS-MIDI

- Le cadre réglementaire, les RBPP et les documents de référence en lien avec la transformation de l'offre
- Travail de groupe : C'est quoi la logique inclusive ?
- Les soutiens essentiels à l'inclusion
- Synthèse finale collective de consolidation des essentiels

JOUR 2

MATIN

- Réveil pédagogique
- Travail de groupe : c'est quoi l'autodétermination, le pouvoir d'agir ?
- L'autodétermination : éléments de cadrage
- Le cadre législatif et réglementaire à l'œuvre concernant l'autodétermination et le pouvoir d'agir des personnes

APRÈS-MIDI

- La déconstruction de certains mythes sur l'autodétermination : jeu infos/intox
- Les enjeux et les conditions de la mise en œuvre de l'autodétermination
- La mise en pratique de l'autodétermination : évaluer le profil de communication de la personne et rendre l'environnement propice aux échanges
- Synthèse finale collective de consolidation des essentiels

JOUR 3

MATIN

- Réveil pédagogique
- Travail de groupe : comment rendre les personnes accompagnées actrices et citoyennes ?
- Focus sur le modèle fonctionnel de l'autodétermination de Wehmeyer
- Présentation d'initiatives et d'outils inspirants
- Mises en pratiques de l'autodétermination (participation sociale, inclusion et citoyenneté)

TAUX D'ATTEINTE DES OBJECTIFS PAR STAGIAIRE EN 2025

Auto-évaluation initiale : 20 %
Auto-évaluation finale : 78 %



EN SAVOIR PLUS

Réf : E03

Claire GARCIA, conseillère technique
c.garcia@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 85 11

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice
n.martinez@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 95 12

ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Contribuer aux questionnements éthiques : définition, préalables et mise en œuvre

LA FORMATION

Le champ du questionnement éthique est parfois difficile à appréhender pour les professionnels du secteur social et médico-social car non seulement il traverse et interroge différents domaines, en particulier le droit des personnes accompagnées, la bientraitance ou la prévention de la maltraitance, la démarche qualité, mais il se situe au carrefour du professionnel et du personnel... dans une mise à distance parfois difficile.

Dans ce contexte, l'éthique consiste en une pratique de la distanciation et de la réflexion pour une prise de décision collégiale, cherchant à concilier au mieux des impératifs juridiques, déontologiques et humains dans une décision par définition singulière.

La réflexion éthique comme vecteur de sens aux pratiques professionnelles, contribue à faciliter une prise de décision la plus « juste » possible à partir de questionnements et de regards croisés et enfin renforce les relations de confiance entre les acteurs.

Le référentiel d'évaluation de la qualité de la HAS (validé le 8 mars 2022) porte quatre valeurs fondamentales : le pouvoir d'agir de la personne ; le respect des droits fondamentaux ; l'approche inclusive des accompagnements et **la réflexion éthique des professionnels**. Cette dernière est donc considérée comme un pilier de l'action sociale et médico-sociale, au même titre que la bientraitance. L'éthique doit donc prendre une place particulière dans les pratiques des professionnels des ESSMS, ceci dans un souci de réponses adaptées et personnalisées et porteuse de sens pour tous. Or, l'éthique est souvent identifiée à la décision grave et difficile, référée à des situations complexes. Il revient à l'encadrement de chaque établissement ou service de favoriser ou de faire émerger cette préoccupation, de la situer à une juste place dans l'amélioration continue des pratiques au sein de l'organisation, de repérer les points d'appui d'un questionnement éthique, afin que professionnels et personnes accompagnées y trouvent les conditions d'un accompagnement de qualité.

1 JOURNÉE

6 heures de formation

Dates

Nous consulter

Conditions

- Afin que la formation soit la plus participative possible, le nombre de participants n'excèdera pas 15 professionnels
- Sessions en présentiel
- Inter ou intra

Établissements et services concernés

Toutes les structures du champ des vulnérabilités

Public concerné

L'équipe pluridisciplinaire de l'établissement ou du service (équipes et encadrement)

Formatrice

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire

Coût/jour (déplacement et repas non inclus)

Contributeur	1 050 €
Non contributeur	1 200 €

OBJECTIFS VISÉS

- Définir ce que recouvrent l'éthique et la réflexion éthique
- Identifier les questionnements éthiques à partir de situations vécues dans l'accompagnement de la personne
- Organiser et animer un comité d'éthique ou un groupe de réflexion éthique dans les ESSMS
- Comprendre le positionnement de la HAS sur cette question

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Mise à disposition des stagiaires des supports de présentation (diaporamas et autres, documentation)
- Fiche de présence et d'émargement
- Articulation d'éléments théoriques et de témoignages sur la base d'expériences dans le secteur médicosocial
- Apports confrontés aux pratiques exposées par les stagiaires

ÉVALUATION

- Recueil des attentes des stagiaires en début de formation
- Auto-évaluations initiale et finale des stagiaires
- Questionnaire de satisfaction complété par chaque stagiaire en fin de session
- Bilan collectif oral de fin de formation.

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation au CREAI-ORS Occitanie, sites de Montpellier et de Toulouse
- Possibilité de formation dans votre structure sur demande. Dans ce cas, nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et si possible d'un local annexe pour accueillir les temps de travaux en sous-groupes. Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle et être équipé de paperboards.
- La formatrice dispose d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

LE PROGRAMME

MATIN

- Accueil et présentation du plan de formation et des objectifs généraux visés
- Autoévaluation, quiz de connaissances sur la thématique
- Travail en sous-groupes de 3 à 5 personnes puis restitution, synthèse collective et échanges
- Éléments de définition : c'est quoi l'éthique ?
- En quoi consiste la réflexion éthique ?
- Sensibilisation et appropriation de la RBPP de la HAS « Le questionnement éthique dans les ESSMS » de juin 2010.

APRÈS-MIDI

- Cas pratique : identifier une ou plusieurs questions éthiques.
- Comment faire émerger le questionnement éthique ?
- Mesurer les écarts avec les attendus de la RBPP de juin 2010
- Mise en commun et échanges
- Évaluation finale et recueil de la satisfaction des participants
- Bilan de la formation

TAUX D'ATTEINTE DES OBJECTIFS PAR STAGIAIRE EN 2025

Auto-évaluation initiale : 14 %
Auto-évaluation finale : 53 %



EN SAVOIR PLUS

Réf : A01

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice
n.martinez@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 95 12

Promouvoir la bientraitance, prévenir et lutter contre la maltraitance

LA FORMATION

Au centre de la démarche d'amélioration de la qualité des accompagnements, la bientraitance comme la définit la Haute Autorité de Santé (HAS) : « *est une démarche globale dans la prise en charge du patient, de l'usager et de l'accueil de l'entourage visant à promouvoir le respect des droits et libertés du patient, de l'usager, son écoute et ses besoins, tout en prévenant la maltraitance. Cette démarche globale met en exergue le rôle et les interactions entre différents acteurs que sont le professionnel, l'institution, l'entourage et le patient, l'usager. Elle nécessite un questionnement tant individuel que collectif de la part des acteurs* ».

De nombreux textes réglementaires et recommandations de bonnes pratiques professionnelles donnent un cadre et des repères pour le respect et la mise en œuvre de la bientraitance, qui ne se limite pas à l'absence ou à la prévention de la maltraitance. En effet, la bientraitance ne peut être réduite au contraire de la maltraitance, même si les deux notions semblent difficilement dissociables.

Il appartient à chaque établissement ou service social ou médico-social de déterminer les modalités de sa mise en œuvre. La formation permettra :

- de questionner sa pratique autour des notions de bientraitance, éthique et maltraitance ;
- d'outiller les professionnels à repérer les situations favorables ou à risques ;
- développer une posture bientraitance individuelle et collective ;
- inscrire dans la durée ce questionnement, éventuellement par la mise en place d'un comité de bientraitance.

La formation a aussi pour finalité de former des personnes ressources capables de transmettre en interne la politique institutionnelle de bientraitance, d'acquérir les connaissances actualisées sur cette thématique et d'animer une stratégie de mise en place d'un comité de bientraitance.

2 JOURNÉES

12 heures de formation

Dates

Nous consulter

Conditions

- Présence obligatoire d'un cadre
- Afin que la formation soit le plus participative possible, le nombre de participants n'excèdera pas 15 professionnels
- Sessions en présentiel
- Inter ou intra

Public concerné

Professionnels du secteur social, médico-social. Ces formations peuvent concerner spécifiquement le champ du handicap, de la perte d'autonomie, de la protection de l'enfance, de la précarité et des addictions.

Cette formation peut être ouverte aux personnes accompagnées.

Formatrices

Nathalie MARTINEZ, Valérie DESMARTIN-BELARBI, Claire GARCIA

Validation

Attestation individuelle de fin de formation remise

Coût/jour (déplacement et repas non inclus)

Contributeur.....	1 050 €
Non contributeur.....	1 200 €

OBJECTIFS VISÉS

Les objectifs sont de permettre à chaque participant de se saisir de cette formation pour :

- S'approprier le concept de bientraitance et s'impliquer dans une démarche de prévention des risques de maltraitance
- Situer le cadre juridique et l'évolution des mesures permettant le développement de la bientraitance

- S'approprier une méthodologie de déploiement d'une culture et d'une dynamique de bientraitance ;
- Identifier le rôle et le fonctionnement d'un comité de bientraitance ;
- Acquérir une stratégie de mise en œuvre de cet outil de promotion de la bientraitance.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Principe essentiel : la formation doit avoir un résultat concret pour les apprenants dans l'exercice de leur fonction
- Pédagogie active articulant apports théoriques et mises en situation pratique, apprentissage par l'expérience des professionnels impliqués dans le processus
- Mise à disposition d'un kit méthodologique comprenant les différents supports proposés aux stagiaires (diaporamas, grille, documentation, évaluations initiale et finale)

ÉVALUATION

- Recueil des attentes des stagiaires en début de formation
- Auto-évaluations initiale et finale des stagiaires
- Questionnaire de satisfaction complété par chaque stagiaire en fin de session
- Bilan collectif oral de fin de formation.

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation au CREA-ORS Occitanie, sites de Toulouse et de Montpellier
- Formation en intra : possibilité de formation dans votre structure sur demande. Dans ce cas, il y a nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et si possible d'un local annexe pour accueillir les temps de travaux en sous-groupes.
- Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle et être équipé de paperboards. La formatrice dispose d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur au besoin.
- Dates à déterminer ensemble.

LE PROGRAMME

JOUR 1

Bientraitance, éthique et maltraitance : du concept à la pratique

De quoi parle-t-on ? Définition, mise en œuvre, évolutions (historiques et réglementaires)

- Les outils de la loi de 2002-2
- Focus sur l'autodétermination en lien avec la bientraitance
- Présentation des RBPP de la HAS et du guide
- Focus sur la maltraitance, le signalement
- S'approprier ces notions par des focus et des situations pratiques

JOUR 2

S'approprier les outils de promotion de la bientraitance, dont le comité de bientraitance ou éthique

- Focus sur la RBPP *Le questionnement éthique dans les ESSMS*
- Construire un cadre pour le comité de la bientraitance
- S'approprier la définition, le rôle et les outils de fonctionnement d'un comité de bientraitance
- Prendre en considération la participation des personnes accompagnées
- Développer une animation au long cours et l'inscrire dans la structure.

TAUX D'ATTEINTE DES OBJECTIFS PAR STAGIAIRE EN 2025

Auto-évaluation initiale : 45 %
Auto-évaluation finale : 77 %



EN SAVOIR PLUS

Réf : A02

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice au CREA-ORS Occitanie
n.martinez@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 95 12

Coconstruire le projet personnalisé : démarche et outils

LA FORMATION

La loi 2022-02 a, entre autres, officialisé la mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement personnalisé basé sur les besoins de la personne. Les recommandations de bonnes pratiques publiées en 2008 sur le sujet partent du constat de la grande disparité quant à sa mise en œuvre dans les structures.

Le CASF précise que la personne accompagnée dispose du droit :

- à exercer un choix pour des prestations adaptées,
- à participer à la conception et à la mise en œuvre de son « projet d'accueil et d'accompagnement »,
- à bénéficier d'un accompagnement personnalisé et adapté à ses aspirations et besoins.

À l'aune de la réforme tarifaire SERAFIN PH et de la transformation de l'offre, cette analyse des besoins et des attentes se veut de plus en plus fine et la nécessaire participation de la personne accompagnée prend tout son sens.

Pour autant, la mise en œuvre opérationnelle de ce mode d'accompagnement n'est pas saisie de la même manière par tous les professionnels.

À partir du travail déjà mené au sein de votre établissement ou service, cette formation-action propose donc une démarche complète et sur mesure de mise en œuvre opérationnelle d'une réelle coconstruction du plan d'accompagnement personnalisé, son déroulé à ses outils adaptés au public accueilli par l'établissement. Cet apprentissage se fait en passant par une indispensable déconstruction de certains concepts, inhérents à la relation d'accompagnement.

OBJECTIFS VISÉS

- S'approprier le cadre législatif et la démarche globale de co-construction du projet personnalisé
- Comprendre les freins et leviers de la démarche actuelle en cours dans la structure
- Comprendre les concepts théoriques à l'œuvre dans la relation à la personne accompagnée
- S'approprier la méthodologie de l'ensemble du processus, de l'admission de la personne à sa sortie
- Créer ou adapter des outils nécessaires à cette coconstruction (le relevé des besoins et attentes, outil d'animation, de synthèse, d'évaluation)
- S'ouvrir à une démarche réflexive permanente sur la pertinence des projets et des moyens mis en œuvre

2 JOURNÉES

12 heures de formation

Dates

Nous consulter

Conditions

- Afin que la formation soit la plus participative possible, le nombre de participants n'excèdera pas 15 professionnels
- Sessions en présentiel
- Inter ou intra

Prérequis

Exercer une fonction de coordination ou animer ou mettre en œuvre le projet personnalisé.

Public concerné

Professionnels du médico-social

Formatrice

Claire GARCIA, conseillère technique

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire

Coût/jour (déplacement et repas non inclus)

Contributeur	1 050 €
Non contributeur	1 200 €

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Principe essentiel : la formation doit avoir un résultat concret pour les apprenants dans l'exercice de leur fonction
- Mise à disposition d'un kit méthodologique comprenant les différents supports proposés aux stagiaires (diaporamas, grille, documentation, évaluations initiale et finale)
- Articulation d'éléments théoriques et règlementaires et d'apports confrontés aux pratiques exposées par les professionnels et aux réalités observées dans la structure

ÉVALUATION

- Recueil des attentes des stagiaires en début de formation
- Auto-évaluations initiale et finale des stagiaires
- Questionnaire de satisfaction complété par chaque stagiaire en fin de session
- Bilan collectif oral de fin de formation.

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation en intra : possibilité de formation dans votre structure sur demande. Dans ce cas, il y a nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et si possible d'un local annexe pour accueillir les temps de travaux en sous-groupes. Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle et être équipé de paperboards. La formatrice dispose d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

LE PROGRAMME

JOUR 1

Le concept de Bienveillance entre culture et réglementation

- Resituer le processus de bienveillance dans son histoire et son contexte.
- Comprendre l'évolution : « De la prévention de la maltraitance à la bienveillance ».
- Disposer d'une vue d'ensemble du concept : définition, mise en œuvre, évolutions réglementaires.

JOUR 2

- S'approprier un outil de promotion de la bienveillance : le comité de Bienveillance
- Se familiariser avec les différents outils de promotion de la bienveillance
- S'approprier la définition, le rôle et le fonctionnement d'un comité de bienveillance.
- Acquérir une méthodologie de mise en œuvre d'un comité de bienveillance.

TAUX D'ATTEINTE DES OBJECTIFS PAR STAGIAIRE EN 2024

Auto-évaluation initiale : 53 %
Auto-évaluation finale : 78 %



EN SAVOIR PLUS

Réf : A03

Claire GARCIA, conseillère technique
c.garcia@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 85 11

Les écrits professionnels dans le secteur médico-social : sens et enjeux

LA FORMATION

La loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale introduit plusieurs dispositions concernant la rédaction des écrits professionnels dans le domaine social et médico-social :

La loi renforce les droits des usagers en matière de prise en charge et de suivi dans les établissements sociaux et médico-sociaux dont le droit à l'information et le respect de la confidentialité.

Elle introduit 7 outils obligatoires dont le projet d'établissement, le livret d'accueil, le contrat de séjour, la charte des droits et libertés de la personne accueillie.

Les établissements doivent rédiger des documents accessibles, clairs et compréhensibles dans le respect des droits et de la protection des données. La loi du 26 janvier 2016 rappelle à ce titre qu'une personne accompagnée dans une structure médico-sociale a « *droit au respect de sa vie privée et du secret des informations la concernant* »

Les écrits professionnels s'inscrivent dans une recherche permanente de qualité couplée avec les nécessités de traçabilité et d'information.

Pour les professionnels, il s'agit au-delà de l'obligation réglementaire, de s'emparer des écrits professionnels, pour favoriser avec la personne, la mise en œuvre de son projet. Celle-ci nécessite régulièrement des échanges entre professionnels, au sein d'une équipe pluriprofessionnelle mais aussi entre des institutions différentes, échanges dans lesquels se pose régulièrement la question de la confidentialité des informations, de secret professionnel ou de partage d'information à caractère secret.

L'objectif de la formation proposée par le CREAI-ORS Occitanie vise à donner **les repères juridiques** sur la question des écrits professionnels, et à fournir un **appui et des outils méthodologiques** pour faciliter leur rédaction.

Cette formation à l'écrit professionnel contribue au partage d'une culture commune, autour de la **logique de destinataire de l'écrit**. A qui, ou pour qui dois-je écrire ? De quelles informations le destinataire a-t-il besoin ? Qui pourra être amené à lire cet écrit ?

L'enjeu de cette formation est donc de comprendre à la fois le contexte juridique des écrits, d'identifier ce qui définit un écrit de qualité, de savoir trier ce qui relève de fait ou d'analyse, et de systématiquement intégrer la possible consultation des écrits par les personnes lors de leur rédaction.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET SPÉCIFIQUES VISÉS

- Distinguer les différents types d'écrits professionnels et leur fonction
- S'approprier les attentes en fonction du type d'écrits : à visée stratégique ou démonstrative

1 JOUR

6 heures de formation

Dates

Nous consulter

Conditions

- Afin que la formation soit la plus participative possible, le nombre de participants n'excèdera pas 15 professionnels
- Sessions en présentiel
- Inter ou intra

Public concerné

Professionnels du secteur social, médico-social (équipe pluridisciplinaire et encadrement).

Formatrices

Claire GARCIA, conseillère technique
Nathalie MARTINEZ, coordinatrice

Validation

Attestation individuelle de fin de formation

Coût/jour (déplacement et repas non inclus)

Contributeur	1 050 €
Non contributeur	1 200 €

- Contribuer au partage d'une culture commune de l'écrit professionnel.
- Apprendre à structurer son écrit au regard de l'objectif visé
- Acquérir les repères juridiques essentiels à l'écrit professionnel en établissement médico-social (droit des personnes, partage d'informations à caractère secret, le devenir de l'écrit, etc.)
- Perfectionner son écrit professionnel en « logique de destinataire »
- Acquérir des outils méthodologiques pour faciliter l'écriture

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Sur la base d'exercices pratiques, les participants seront amenés à appréhender les spécificités d'un écrit professionnel. Ils travailleront également la question de la structuration de l'écrit et de la synthèse.

Des fiches pratiques récapitulatives seront transmises numériquement à chaque participant à l'issue de la formation portant sur : les repères juridiques, le passage à l'écrit. Leur contenu sera dispensé à l'oral au cours de la journée au rythme des échanges avec les participants.

ÉVALUATION

- Recueil des attentes des stagiaires en début de formation
- Auto-évaluations initiale et finale des stagiaires
- Questionnaire de satisfaction complété par chaque stagiaire en fin de session
- Bilan collectif oral de fin de formation

LE PROGRAMME

MATIN

- Introduction : Le cadre juridique des écrits (droit d'accès, partage d'informations, conservation)
- Repérer les différents types d'écrits et les attentes et difficultés vis-à-vis d'un écrit professionnel
- Le passage à l'écrit (temps 1) :
(à partir d'un extrait d'écrit professionnel, savoir repérer les éléments nécessitant une reformulation)
- Écrire et communiquer en logique de destinataire(s)
(jeux de rôle)

APRÈS-MIDI MATIN

- Apprendre à trier les informations, à distinguer faits et analyse
- Savoir structurer son écrit : les différents types de plans
- Clarté et concision : l'art de la synthèse
- Focus sur le projet individuel
- Le passage à l'écrit temps 2 : reformuler un paragraphe avec le soutien de la fiche repère « le passage à l'écrit »



EN SAVOIR PLUS

Réf : A04

Claire GARCIA, conseillère technique
c.garcia@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 85 11

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice
n.martinez@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 95 12

Réaliser un diagnostic des besoins de la population accompagnée : intérêt, méthodes et mise en œuvre, utilisation des résultats

LA FORMATION

Dans plusieurs circonstances, un établissement ou un service peut avoir besoin de caractériser finement la population accompagnée : pathologie à l'origine de la situation de handicap ou de dépendance, histoire de la situation, capacité fonctionnelles, besoin d'accompagnement dans le domaine éducatif ou thérapeutique... Ce peut être au moment de la révision d'un projet d'établissement, au moment d'une restructuration architecturale, d'une évolution de l'agrément ou de la capacité d'accueil... Cela peut permettre également d'objectiver auprès des autorités de tutelle les évolutions des besoins de la population accompagnée

OBJECTIFS VISÉS

- Avoir la capacité de définir les attendus du diagnostic
- Déterminer les champs à prendre en compte
- Maîtriser des outils de caractérisation des besoins de la population en lien avec les champs pris en compte
- Organiser les modalités de recueil d'information
- Avoir la capacité d'analyser des éléments collectés et de les présenter de manière synthétique

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Mise à disposition des stagiaires des supports de présentation (diaporamas et autres, documentation)
- Fiche de présence et d'émargement
- Articulation d'éléments théoriques et de témoignages sur la base d'expériences dans le secteur médicosocial
- Apports confrontés aux pratiques exposées par les stagiaires

ÉVALUATION

- Recueil des attentes des stagiaires en début de formation
- Auto-évaluations initiale et finale des stagiaires
- Questionnaire de satisfaction complété par chaque stagiaire en fin de session
- Bilan collectif oral de fin de formation

2 JOURNÉES

12 heures de formation

Dates

Nous consulter.

À noter que les deux journées seront organisées avec 6 à 8 semaines d'écart.

Conditions

- Afin que la formation soit la plus participative possible, le nombre de participants n'excèdera pas 15 professionnels
- Sessions en présentiel
- Inter ou intra

Public concerné

Professionnels du secteur médico-social, équipe pluridisciplinaire de l'établissement ou du service (équipes et encadrement)

Formateur

Bernard LEDÉPERT, médecin de santé publique

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire

Coût/jour (déplacement et repas non inclus)

Contributeur.....	1 050 €
Non contributeur	1 200 €

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation au CREAI-ORS Occitanie, sites de Montpellier et de Toulouse
- Possibilité de formation dans votre structure sur demande. Dans ce cas, nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires. Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle, d'un espace mural pour projeter les supports de formation, d'un vidéoprojecteur (à défaut, peut être apporté par le formateur) et être équipé de paperboards.
- La formatrice dispose d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

LE PROGRAMME

MATIN

- Accueil et présentation du plan de formation et des objectifs généraux visés
- Autoévaluation, quiz de connaissances sur la thématique
- Comment définir les attendus d'un diagnostic des besoins de la population accompagnée
- Les champs pouvant être pris en compte en fonction des attendus.
- Les outils mobilisables

APRÈS-MIDI

- L'organisation du recueil d'information (y compris les étapes réglementaires de déclaration et d'information des personnes concernées)
- Les modalités d'analyse
- Comment restituer et utiliser les éléments collectés et l'information produite
- Évaluation finale et recueil de la satisfaction des participants
- Bilan de la formation



EN SAVOIR PLUS

Réf : A05

Bernard LEDESERT, médecin de santé publique
b.ledesert@creaiors-occitanie.fr – 06 09 16 80 50

La question de la fin de vie : une éthique professionnelle commune au service de la personne

LA FORMATION

La population accompagnée dans les établissements et services médicosociaux pour les personnes en situation de handicap connaît des évolutions importantes depuis quelques années. Dans les établissements et services médicosociaux, les personnes accompagnées présentent des situations de handicap parfois très lourdes et/ou complexes avec, parfois, des pathologies associées. Les services accompagnent aujourd'hui à domicile des adultes (SAVS, SAMSAH) qui étaient auparavant largement accueillis en établissement. Les structures sont confrontées au vieillissement des personnes accompagnées, vieillissement qui entraîne comme pour tout adulte en population générale la possibilité de développer des pathologies chroniques. Mais la fin de vie, cette étape faisant partie intégrante de la vie de chaque personne, peut survenir à des moments ou dans des situations où elle n'est pas toujours envisagée ou attendue. De ce fait, un accompagnement prenant en compte la globalité de la personne doit pouvoir intégrer la question de la finitude de la vie.

Sensibiliser, former les professionnels est une nécessité, plus encore que dans d'autres domaines de l'accompagnement. Cet abord de la question de la fin de vie de manière anticipée pour les professionnels est d'autant plus nécessaire, que dans ce domaine touchant à l'intime de chaque vie, les façons de percevoir cette question et d'y faire face peuvent être très variables d'une personne à l'autre.

OBJECTIFS VISÉS

- S'approprier une vision partagée des attendus règlementaires et du positionnement de l'ex-ANESM et de la HAS sur cette question.
- Contribuer à la personnalisation de l'accompagnement de la situation de fin de vie.
- Sensibiliser et fédérer l'équipe pluridisciplinaire en vue de soutenir les pratiques.
- Développer la culture de la bientraitance.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Principe essentiel : La formation doit avoir un résultat concret pour les apprenants dans l'exercice de leur fonction
- Mise à disposition de supports proposés aux stagiaires (diaporamas, documentation, évaluations initiale et finale). Supports d'animation variés : exercices, quizz...
- Articulation d'éléments théoriques, méthodologiques et pratiques, permettant des éclairages sur les différentes dimensions de la thématique

1 ou 2 JOURNÉES

6 heures ou 13 heures de formation

Dates

Nous consulter

Conditions

- Afin que la formation soit le plus participative possible, le nombre de participants n'excèdera pas 15 professionnels
- Sessions en présentiel
- Inter ou intra

Public concerné

Professionnels du social et du médico-social

Formatrice

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire

Coût/jour (*déplacement et repas non inclus*)

Contributeur.....	1 050 €
Non contributeur	1 200 €

ÉVALUATION

- Recueil des attentes des stagiaires en début de formation
- Auto-évaluations initiale et finale des stagiaires
- Questionnaire de satisfaction complété par chaque stagiaire en fin de session
- Bilan collectif oral de fin de formation.

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation au CREAI-ORS Occitanie, sites de Montpellier et de Toulouse.
- Possibilité de formation dans votre structure sur demande. Dans ce cas, nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et si possible d'un local annexe pour accueillir les temps de travaux en sous-groupes. Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle et être équipé de paperboards. La formatrice dispose d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

LE PROGRAMME

JOUR 1

MATIN

- Accueil et présentation de la formation
- Autoévaluation initiale des participants
- Quizz de connaissance sur la thématique
- Travail sur les représentations, difficultés et expériences des professionnels : échanges, analyses collectives et synthèse
- Fin de vie : les repères fondamentaux, l'état des lieux réglementaire et les nouvelles dispositions (loi Claeys Leonetti)

APRÈS-MIDI

- L'état des lieux de la recherche : l'étude de l'Observatoire de la Fin de Vie (ONFV), les RBPP de l'ANESM et de la HAS, rapports, charte, etc.

JOUR 2

MATIN

- Les questionnements et les tensions éthiques : quelles latitudes et choix pour les personnes, pour les professionnels, mise en place d'un questionnaire éthique en intra, etc.
- Les modalités d'accompagnement et ses limites : outils et supports, travail pluridisciplinaire, travail partenarial, liens avec le projet d'établissement ou de service et le projet personnalisé.

APRÈS-MIDI

- « Workshop » en animation de travaux de sous-groupes : mise en situation à partir de cas concrets, élaboration d'outils, reprise en grand groupe
- Autoévaluation finale
- Recueil de la satisfaction des participants
- Conclusion

TAUX D'ATTEINTE DES OBJECTIFS PAR STAGIAIRE EN 2025

Auto-évaluation initiale : 50 %
Auto-évaluation finale : 86 %



EN SAVOIR PLUS

Réf : A06

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice

n.martinez@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 95 12

La vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap : quels accompagnements ?

LA FORMATION

La thématique de la vie affective et sexuelle dans les structures médicosociales est au cœur de nombreux débats, vastes et complexes. En effet, les tensions éthiques sont nombreuses sur cette question, car elles traversent les postures et pratiques des professionnels, mais également l'environnement dont les familles, ou tuteurs, des personnes concernées.

Cette thématique nécessite de construire des réponses partagées pour faire face à la diversité des situations. On ne cesse de proclamer le droit des personnes vulnérables, à l'égalité des chances, or la vie affective et sexuelle reste encore souvent un sujet tabou, où règnent résistances, fantasmes et craintes. La reconnaissance pour les personnes accueillies en ESSMS d'une vie affective et sexuelle, bien qu'ayant progressé et gagné en visibilité ces dernières années, se heurte encore à des modalités de réponses divergentes, car elle vient questionner les représentations sociales, l'éthique, le juridique et les pratiques. La circulaire N° DGCS/SD3B/2021/147 du 5 juillet 2021 rappelle aux établissements et services sociaux et médico-sociaux d'une part le droit à la vie affective, intime et sexuelle des personnes en situation de handicap accompagnées par des ESSMS et d'autre part vise à lutter contre les violences physiques, psychologiques et sexuelles, dont les personnes en situation de handicap peuvent faire l'objet.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX VISÉS

- Contribuer à la personnalisation de l'accompagnement et à l'exercice des droits à une vie affective et sexuelle.
- S'approprier une vision partagée des textes réglementaires.
- Sensibiliser et fédérer l'équipe pluridisciplinaire en vue de soutenir les pratiques.
- Contribuer à l'adaptation du projet d'établissement à partir de la coconstruction d'axes et supports de travail.
- Développer la culture de la bientraitance.
- Permettre l'épanouissement affectif des personnes accompagnées dans le respect des contraintes institutionnelles.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Mise à disposition des supports utilisés pendant la formation (diaporamas, outils, cadre réglementaire)
- Fiche de présence et d'émargement

1 OU 2 JOURS (à définir avec la structure)

6 à 12 heures de formation

Dates

Nous consulter

Conditions

- Afin que la formation soit le plus participative possible, le nombre de participants n'excèdera pas 15 professionnels
- Sessions en présentiel
- Inter ou intra

Public concerné

Tout professionnel du secteur social ou médicosocial accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité

Formatrice

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire

Coût/jour (déplacement et repas non inclus)

Contributeur	1 050 €
Non contributeur	1 200 €

- Articulation d'éléments théoriques, méthodologiques et pratiques, permettant des éclairages sur les différentes dimensions de la thématique.
- Apports confrontés aux pratiques exposées par les stagiaires.

ÉVALUATION

- Recueil des attentes et des questionnements des stagiaires en début de formation
- Auto-évaluations initiale et finale des stagiaires
- Questionnaire de satisfaction complété par chaque stagiaire en fin de session
- Bilan collectif oral de fin de formation.

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation au CREAI-ORS Occitanie, sites de Montpellier et de Toulouse
- Possibilité de formation dans votre structure sur demande. Dans ce cas, nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et si possible d'un local annexe pour accueillir les temps de travaux en sous-groupes. Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle et être équipé de paperboards.
- La formatrice dispose d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

LE PROGRAMME

JOUR 1

MATIN

- Accueil et présentation de la formation
- Quizz de connaissances sur la thématique
- Travail sur les représentations, difficultés et expériences des participants, analyse de situations et de pratiques professionnelles
- Quelques préliminaires sur cette thématique
- Les repères fondamentaux et définitionnels

APRÈS-MIDI

- Le cadre légal et réglementaire
- Focus sur la circulaire du 5 juillet 2021 en faveur du respect de l'intimité, des droits sexuels et reproductifs des personnes accompagnées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux et de la lutte contre les violences
- Synthèse collective

JOUR 2

MATIN

- Réveil pédagogique
- Focus sur la stratégie nationale de santé sexuelle 2017-2030
- Promouvoir une vision positive de la vie affective et sexuelle : développer des supports de sensibilisation, formation, expression et participation des personnes accompagnées, accessibilité et compensation

APRÈS-MIDI

- Des apports psychosociaux à partir de la méthode Abaque de Régnier
- Travail en sous-groupes puis discussion
- La place de la vie affective et sexuelle dans les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la HAS
- Évaluation de la formation et recueil de la satisfaction
- Conclusion et bilan de la formation



EN SAVOIR PLUS

Réf : A07

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice

n.martinez@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 95 12

Accompagner des personnes handicapées vieillissantes : repérage et adaptation à leurs besoins spécifiques

LA FORMATION

Les personnes en situation de handicap vivent, au même titre que la population générale, une augmentation de leur espérance de vie. Cette nouvelle longévité engage les ESMS à poser tout autrement la nature et le contenu des accompagnements pour ajuster les prestations aux besoins spécifiques des personnes qu'ils accompagnent. Les enjeux résident donc dans la prise en compte de la diversité des situations de handicap rencontrées qui nécessitent des modulations importantes dans l'accompagnement et le projet de soin. La formation vise donc à prendre en compte l'ensemble de ces composantes à partir de trois axes centraux :

- Les repères fondamentaux qui permettent l'évaluation des situations de vieillissement et l'élaboration des axes du projet personnalisé.
- L'analyse des pratiques et de ce qui les oriente, les contraint, les facilite, les harmonise...
- La construction d'axes et supports de travail facilitant les bonnes pratiques et l'adaptation du projet d'établissement ou de service à l'exercice des droits.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX VISÉS

- Contribuer à la personnalisation de l'accompagnement de la situation de vieillissement et à l'adaptation du projet d'établissement.
- Interroger la posture professionnelle à l'égard du public vieillissant accompagné
- Sensibiliser et fédérer l'équipe pluridisciplinaire en vue de soutenir les pratiques.
- Développer la culture de la bientraitance.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Principe essentiel : la formation doit avoir un résultat concret pour les apprenants dans l'exercice de leur fonction
- Pédagogie active articulant apports théoriques et mises en situation pratique, apprentissage par l'expérience des professionnels impliqués dans le processus
- Mise à disposition d'un kit méthodologique comprenant les différents supports proposés aux stagiaires (diaporamas, grille, documentation, évaluations initiale et finale)

1 OU 2 JOURNÉES

6 à 12 heures de formation

Date(s)

Nous consulter

Conditions

- Afin que la formation soit le plus participative possible, le nombre de participants n'excèdera pas 15 professionnels
- Sessions en présentiel
- Inter ou intra

Public concerné

Tout professionnel du secteur médicosocial accompagnant des personnes handicapées vieillissantes

Formatrice

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice
Co-auteure de l'étude nationale pour le ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, le ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées : Les personnes handicapées vieillissantes, espérance de vie, projections démographiques et aspects qualitatifs. Éléments pour une prospective.

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire

Coût/jour (déplacement et repas non inclus)

Contributeur	1 050 €
Non contributeur	1 200 €

ÉVALUATION

- Recueil des attentes des stagiaires en début de formation
- Auto-évaluations initiale et finale des stagiaires
- Questionnaire de satisfaction complété par chaque stagiaire en fin de session
- Bilan collectif oral de fin de formation

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation au CREAI-ORS Occitanie, sites de Montpellier et de Toulouse.
- Possibilité de formation dans votre structure sur demande. Dans ce cas, nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et si possible d'un local annexe pour accueillir les temps de travaux en sous-groupes. Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle et être équipé de paperboards. La formatrice dispose d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

LE PROGRAMME

JOUR 1

MATIN

- Accueil et présentation de la formation
- Autoévaluation initiale des participants
- Aspects définitionnels
- Handicap et vieillissement : évaluation et impacts en situation
- La diversification des accompagnements

APRÈS-MIDI

- Le partenariat : articulations, conventionnements possibles
- Les repères législatifs et réglementaires : la loi ASV, RBPP de l'ANESM et HAS, charte Romain Jacob, etc.
- Construction de fiches actions en sous-groupes
- Synthèse collective de consolidation

JOUR 2

MATIN

- Réveil pédagogique
- Focus sur la recommandation de bonnes pratiques de mars 2015
- Mesure des écarts entre la recommandation et ce qui est mis en place dans la structure

APRÈS-MIDI

- Quelques bonnes pratiques et mises en perspective
- Travail en sous-groupe sur la création d'une unité PHV
- Créer une unité PHV : quelques points de vigilance et préconisations
- Présentation de quelques modèles organisationnels pour faire face au vieillissement dans le monde
- Autoévaluation finale des participants
- Évaluation de la formation et recueil de la satisfaction
- Conclusion de la journée

TAUX D'ATTEINTE DES OBJECTIFS PAR STAGIAIRE EN 2025

Auto-évaluation initiale : 19 %
Auto-évaluation finale : 71 %



EN SAVOIR PLUS

Réf : A08

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice
n.martinez@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 95 12

Les différentes pathologies liant troubles mentaux et handicap et leur impact en matière d'accompagnement

LA FORMATION

Les établissements et services médicosociaux, aussi bien pour adultes que pour enfants en situation de handicap font face à des évolutions de leurs publics avec une part croissante de personnes présentant des troubles mentaux divers.

Les professionnels accompagnant ces personnes expriment fréquemment le souhait de mieux connaître ces différentes pathologies, leurs principales caractéristiques, leur impact sur la vie quotidienne des personnes concernées et le lien avec leur situation de handicap.

OBJECTIFS VISÉS

- Appréhender les différents types de troubles mentaux pouvant générer des situations de handicap
- Connaître les conséquences sur les réalités de vie et difficultés des personnes
- Interroger les représentations sur ces troubles et ces handicaps
- Développer une démarche d'accompagnement adaptée dans la relation à ces personnes en situation de handicap

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et pratiques
- Échanges sur les pratiques
- Études de cas et analyses de situations (et/ou de supports)
- Appui sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles
- Évaluation des acquis et remise de support écrit et/ou dématérialisé en fin de session

ÉVALUATION

- Recueil des attentes des stagiaires en début de formation
- Auto-évaluations initiale et finale des stagiaires
- Questionnaire de satisfaction complété par chaque stagiaire en fin de session
- Bilan collectif oral de fin de formation

2 JOURS à 2 semaines d'intervalle

12 heures de formation

Date

Nous consulter

Conditions

- Afin que la formation soit le plus participative possible, le nombre de participants n'excèdera pas 15 professionnels
- Sessions en présentiel
- Inter ou intra

Public concerné

Professionnels du secteur médico-social accompagnant des personnes en situation de handicap

Prérequis

Aucun

Formateur

Bernard LEDÉPERT, médecin de santé publique
ou Claire GARCIA, conseillère technique

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation
remise à chaque stagiaire

Coût/jour *(déplacement et repas non inclus)*

Contributeur..... 1 050 €
Non contributeur..... 1 200 €

MODALITÉS PRATIQUES

La formation est dispensée prioritairement au CREAI-ORS Occitanie (sites de Montpellier et de Toulouse).

Si la formation a lieu au sein de la structure médicosociale : nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et si possible d'un local annexe pour accueillir des stagiaires en ateliers. Le local qui accueille la formation doit être équipé de paperboards et d'un écran de projection. Le formateur a à disposition un ordinateur, un vidéoprojecteur, câbles électriques et HDMI.

LE PROGRAMME

JOUR 1

MATIN

- Accueil et présentation de la formation
- Quizz de connaissances
- Repérage des représentations et questionnements de chacun par rapport à cette problématique.
- Présentation du cadre et de la diversité de ce que recouvre la notion de « troubles mentaux et handicap » (depuis des troubles importants comme par exemple les psychoses, en allant sur des troubles qui pourraient être qualifiés de plus modestes comme les troubles du langage, en passant par des troubles anxieux, dépressifs, mais également les troubles neurodégénératifs).

APRÈS-MIDI

- Place de chaque trouble de cette « palette » dans le modèle social du handicap.
- Liens entre nature du trouble et fonctionnement de la personne.

JOUR 2

MATIN

- Travail sur des cas et situations apportés par les participants et l'intervenant :
 - Lecture partagée
 - Conséquences en matière d'accompagnement
- Travail sur la notion de comportements problèmes

APRÈS-MIDI

- Place du questionnement éthique face à ces comportements
- Présentation des recommandations de bonnes pratiques professionnelles face aux comportements problèmes
- Reprise du quizz
- Synthèse et évaluation



EN SAVOIR PLUS

Réf : A09

Bernard LEDESERT, médecin de santé publique
b.ledesert@creaiors-occitanie.fr – 06 09 16 80 50

Claire GARCIA, conseillère technique
c.garcia@creaiors-occitanie.fr - 07 62 09 85 11

TAUX D'ATTEINTE DES OBJECTIFS PAR STAGIAIRE EN 2025

Auto-évaluation initiale : 44 %
Auto-évaluation finale : 71 %

Appropriation des RBPP et guides de la HAS par les professionnels du secteur social et médicosocial

LA FORMATION

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles, créées à partir de 2008 par l'ANESM, sont « *des repères, des orientations, des pistes pour l'action destinées à permettre aux professionnels de faire évoluer leurs pratiques pour améliorer la qualité des prestations rendues aux personnes accompagnées et de mettre en œuvre la démarche d'évaluation* ».

Si au niveau légal, les RBPP ne tiennent officiellement qu'une place de référence, le fait qu'elles soient liées à la démarche d'évaluation externe et à la décision de renouvellement de l'autorisation de fonctionner des structures médicosociales, les rend incontournables. En effet, le manuel d'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux de la HAS (mars 2022) les intègre dans sa thématique « Politique ressources humaines » avec le critère « *Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux RBPP* ».

Les RBPP pour lesquelles les professionnels seront formés :

THÉMATIQUES

Bientraitance / Maltraitance

10/2024	Bientraitance et gestion des signaux de maltraitance en établissement - Mise en œuvre en milieu sanitaire, médico-social et social - Personnes majeures
10/2024	Évaluation du risque de maltraitance intrafamiliale sur personnes majeures en situation de vulnérabilité
01/2023	Bientraitance : promouvoir une culture commune pour les professionnels et les usagers des secteurs sanitaire et médico-social
12/2028	Mission du responsable de service et rôle de l'encadrement dans le traitement de la maltraitance
07/2008	La bientraitance : définitions et repères pour la mise en œuvre

Éthique

10/2010	La mise en œuvre du questionnaire éthique dans les ESMS
---------	---

Spécificités liées au handicap psychique

10/2022	L'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel (TDI) - Volet 1
10/2020	La bientraitance : définitions et repères pour la mise en œuvre
07/2016	Les « comportements-problèmes » au sein des établissements et services accueillant des enfants et adultes handicapés
12/2015	Spécificités de l'accompagnement des adultes handicapés psychiques
03/2015	L'adaptation de l'intervention auprès des personnes handicapées vieillissantes
05/2013	Adaptation de l'accompagnement aux attentes et besoins des travailleurs handicapés

DURÉE VARIABLE

selon le nombre de RBPP travaillées

Dates

Nous consulter

Conditions

- Afin que la formation soit le plus participative possible, le nombre de participants n'excèdera pas 15 professionnels
- Sessions en présentiel
- Inter ou intra

RBPP et guides concernés

Tous les guides et les RBPP de 2008 à 2025 validés et publiés relatifs au champ médicosocial et des addictions.

Public concerné

Tout professionnel du secteur médicosocial et du secteur de l'addictologie.

Formateurs

Tous les formateurs de l'équipe.

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire.

Coût/jour (déplacement et repas non inclus)

Contributeur.....	1 050 €
Non contributeur	1 200 €

Santé et qualité de vie

01/2023	Prévention des addictions et réduction des risques et des dommages (RdRD) dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS)
05/2017	Qualité de vie : handicap, les problèmes somatiques et les phénomènes douloureux
01/2017	Les espaces de calme-retrait et d'apaisement
12/2014	Qualité de vie en MAS/FAM, volets 1,2 et 3
07/2013	L'accompagnement à la santé de la PH

Participation des personnes et projet personnalisé

06/2022	Améliorer la participation des usagers dans les commissions des usagers et les conseils de la vie sociale
09/2009	Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement
12/2008	Les attentes de la personne et le PP

Ressources de l'environnement, coopération et habitat

01/2024	L'accompagnement vers et dans l'habitat par les professionnels des ESSMS Volet 1 – Socle transversal
03/2018	Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap
12/2008	Ouverture de l'établissement à et sur son environnement

OBJECTIFS VISÉS

- Actualiser les connaissances et les compétences des professionnels en vue d'accompagner les changements induits par la mise en œuvre des recommandations de bonnes pratiques professionnelles
- Contribuer à la qualité de l'accompagnement des personnes en situation de handicap et aux respects de leurs droits
- Fédérer les équipes pluridisciplinaires et soutenir les pratiques
- Contribuer à l'actualisation du projet d'établissement ou de service
- Favoriser la politique ressources humaines

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Principe essentiel : La formation doit avoir un résultat concret pour les apprenants dans l'exercice de leur fonction
- Mise à disposition des supports de présentation (diaporamas, et autres, documentation)
- Articulation d'éléments théoriques et règlementaires et de témoignages sur la base d'expériences dans le secteur médicosocial
- Apports confrontés aux pratiques exposées par les stagiaires et aux réalités observées dans la structure

ÉVALUATION

- Recueil des attentes des stagiaires en début de formation
- Auto-évaluations initiale et finale des stagiaires
- Questionnaire de satisfaction complété par chaque stagiaire en fin de session
- Bilan collectif oral de fin de formation.

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation au CREAI-ORS Occitanie, sites de Montpellier et Toulouse
- Possibilité de formation dans votre structure sur demande. Dans ce cas, nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et si possible d'un local annexe pour accueillir les temps de travaux en sous-groupes. Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle et être équipé de paperboards.
- La formatrice dispose d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

LE PROGRAMME

Chaque RBPP travaillée est réalisée de la façon suivante :

- Évolutions actuelles : statut de la HAS, évolution du modèle d'évaluation des politiques publiques, enjeux du secteur médicosocial, réglementation en vigueur
- Prise de connaissance panoramique et actualisée de l'ensemble des RBPP « handicap » de la HAS et de l'ex-ANESM.
- Les différents types de recommandations : par type de structures, par populations, transversales et thématiques
- Compréhension des différents éléments constitutifs d'une recommandation et « mode d'emploi »
- Focus sur la RBPP de l'ex-ANESM ou de la HAS
- Repérage des principaux écarts constaté par rapport à la réalité de la pratique quotidienne : travaux en petits groupes pour identifier comment se situe la structure par rapport à ce qui est attendu dans la RBPP à partir d'une grille préétablie
- Mise en commun et consolidation des connaissances par la formatrice

TAUX D'ATTEINTE DES OBJECTIFS PAR STAGIAIRE EN 2025

Auto-évaluation initiale : 31 %

Auto-évaluation finale : 71 %



EN SAVOIR PLUS

Réf : A10

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice

n.martinez@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 95 12

Le rôle, la place et les missions du référent / coordinateur de parcours en ESMS : définitions et mise en œuvre

LA FORMATION

Interroger le rôle et la place du référent dans le champ éducatif et thérapeutique peut sembler incongru tant cela s'apparente à questionner une évidence. L'individualisation de l'accompagnement a mis l'accent sur la nécessité de désigner parmi les professionnels des référents, auxquels seront confiés des fonctions et des rôles d'interlocuteurs privilégiés. Et pourtant, le terme reste imprécis et n'est jamais défini en lui-même. Bien plus encore, ce terme est quasiment absent des textes réglementaires. C'est pourquoi, il est nécessaire de clarifier ce qu'implique cette fonction à la fois dans la relation à la personne, vis-à-vis de son entourage proche et également vis-à-vis des autres professionnels de l'équipe qui sont amenés à accompagner la personne.

OBJECTIFS VISÉS

- Situer le positionnement de référent ou de coordinateur de parcours
- Comprendre le positionnement de l'ex-ANESM sur cette question
- S'approprier une vision partagée des attendus réglementaires relatifs au projet personnalisé
- Comprendre l'enjeu et l'impact sur les personnes accompagnées
- Comprendre les enjeux de la mise en place du système de référents (identifier les risques, les points de vigilance, veiller à la qualité de l'accompagnement)
- Formaliser le protocole relatif à la nomination et aux fonctions de référent

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Mise à disposition des stagiaires des supports de présentation (diaporamas et autres, documentation)
- Articulation d'éléments théoriques et de témoignages sur la base d'expériences dans le secteur médicosocial
- Apports confrontés aux pratiques exposées par les stagiaires.

1 ou 2 JOURNÉES

6 ou 12 heures de formation

Dates

Nous consulter

Conditions

- Afin que la formation soit le plus participative possible, le nombre de participants n'excèdera pas 15 professionnels
- Sessions en présentiel
- Inter ou intra

Public concerné

Professionnels du secteur médico-social, équipe pluridisciplinaire (équipes et encadrement)

Formatrice

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire

Coût/jour *(déplacement et repas non inclus)*

Contributeur.....	1 050 €
Non contributeur	1 200 €

ÉVALUATION

- Recueil des attentes et des questionnements des stagiaires en début de formation
- Auto-évaluations initiale et finale des stagiaires
- Questionnaire de satisfaction complété par chaque stagiaire en fin de session
- Bilan collectif oral de fin de formation.

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation au CREA-ORS Occitanie, sites de Montpellier et de Toulouse
- Possibilité de formation dans votre structure sur demande. Dans ce cas, nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et si possible d'un local annexe pour accueillir les temps de travaux en sous-groupes. Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle et être équipé de paperboards.
- La formatrice dispose d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

LE PROGRAMME

JOUR 1

MATIN

- Accueil et présentation du plan de formation et des objectifs généraux visés
- Autoévaluation initiale, quiz de connaissances sur la thématique
- Travail en sous-groupes de 3 à 5 personnes puis restitution, synthèse collective et échanges
- Rappel loi 2002-2 : droits et outils
- Le référent : historique et définitions

APRÈS-MIDI

- Du référent au coordinateur de projet
- Du référent au coordinateur de parcours
- Quelle place pour le référent vis-à-vis de la personne accompagnée, de l'équipe, de la structure, quelles missions ? Travail en sous-groupes pour formaliser le protocole relatif au référent ou coordinateur de parcours
- Mise en commun et échanges

JOUR 2

MATIN

- Réveil pédagogique
- Les repères juridiques relatifs au projet personnalisé
- Focus sur la RBPP intitulée « Les attentes de la personne et le projet personnalisé »

APRÈS-MIDI

- Repérage des écarts constatés par rapport à la réalité de la pratique quotidienne
- Autoévaluation finale
- Évaluation de la formation et recueil de la satisfaction
- Conclusion et bilan de la formation.



EN SAVOIR PLUS

Réf : A11

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice
n.martinez@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 95 12

Sensibilisation de professionnels aux caractéristiques des nouveaux publics accueillis

LA FORMATION

Historiquement, les ESAT et les foyers d'hébergement qui leur étaient adossés accueillait essentiellement des personnes déficientes intellectuelles. De ce fait, l'organisation de ces structures et les compétences des professionnels se sont orientées vers cette population et ses caractéristiques.

Depuis plusieurs années, nous constatons une évolution significative des profils des travailleurs en situation de handicap ayant des orientations en ESAT, amenant ainsi une plus grande diversité de situations. La plus marquante est sans doute la présence actuellement d'une part de plus en plus importante de personnes en situation de handicap psychique, avec ou sans déficience intellectuelle.

Ces situations présentent ainsi des différences significatives, notamment en matière de relation et de modes de communication, par rapport aux populations plus « habituelles ».

Dans ce contexte, les professionnels issus du médico-social, ou ayant suivi des formations qualifiantes ou continues, commencent à mieux maîtriser l'approche de ces nouveaux publics. Cela n'est pas forcément le cas d'autres professionnels, pourtant eux aussi au contact des travailleurs handicapés, comme les moniteurs d'ateliers, les personnels d'accueil, des services généraux ou des services administratifs.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX VISÉS

- Permettre aux professionnels non spécialisés dans l'accompagnement médico-social de mieux comprendre les caractéristiques des publics accueillis, et notamment les « nouveaux publics ».
- Leur permettre de repérer quelques clés pour adapter leur posture professionnelle et leur communication dans leur relation aux personnes accompagnées.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques.
- Échanges et réflexions à partir des pratiques des participants.
- Études de cas et exercice pratiques.
- Support de formation basé sur des schémas pédagogiques.

1 JOURNÉE (6 heures de formation)

Date

Nous consulter

Conditions

- Afin que la formation soit le plus participative possible, le nombre de participants n'excèdera pas 15 professionnels
- Sessions en présentiel
- Inter ou intra

Public visé

Professionnels en contact avec les travailleurs en situation de handicap qui ne sont pas issus des formations de l'accompagnement médico-social : administratif, accueil, service, vente, etc.

Formateur

Bernard LEDÉPERT, médecin de santé publique

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire

Coût/jour (déplacement et repas non inclus)

Contribuant	1 050 €
Non contribuant	1 200 €

ÉVALUATION

- Recueil des attentes des stagiaires en début de formation
- Auto-évaluations initiale et finale des stagiaires
- Questionnaire de satisfaction complété par chaque stagiaire en fin de session
- Bilan collectif oral de fin de formation.

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation au CREAI-ORS Occitanie : sites de Montpellier et Toulouse.
- Possibilité de formation dans votre structure sur demande. Dans ce cas, nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et si possible d'un local annexe pour accueillir les temps de travaux en sous-groupes. Le local qui accueille la formation doit être équipé de paperboards et d'un écran de projection. Le formateur a à disposition un ordinateur, un vidéoprojecteur, câbles électriques et HDMI.

LE PROGRAMME

MATIN

- Quiz de départ sur les connaissances des pathologies et déficiences pouvant être rencontrées.
- Problématiques et questionnements des participants par rapport à leur expérience de la relation aux personnes accompagnées et du travail avec elles.
- Contexte actuel des évolutions impactant les établissements médico-sociaux.
- Approche du modèle écologique (ou social) du handicap.
- Apports sur les caractéristiques de certaines des populations accueillies, (handicap psychique, cérébrolésion, déficience intellectuelle...)
- Appui sur la recommandation de bonnes pratiques de la HAS (ex-ANESM) sur la prévention des comportements problèmes
- Le cas échéant, préparation de l'intersession

APRÈS-MIDI

- Retours sur les expériences vécues dans l'intersession à partir de la grille travaillée lors de la session 1 (2 à 3 semaines après la séance 1)
- Apports complémentaires en conséquence
- Reprise du quizz
- Synthèse et évaluation



EN SAVOIR PLUS

Réf : A12

Bernard LEDESERT, médecin de santé publique
b.ledesert@creaiors-occitanie.fr – 06 09 16 80 50

Sensibilisation des mandataires au Document Individuel de Protection des Majeurs : un outil au service du parcours du majeur protégé

LA FORMATION

Un contexte national en pleine évolution

Après une première période durant laquelle le Document Individuel de Protection des Majeurs n'était exigé que pour les services mandataires, il est désormais obligatoire dans la pratique pour tout mandataire professionnel, quel que soit son statut.

Cette formation propose une réflexion et un travail sur la mise en œuvre de cet outil au service des majeurs protégés et des mandataires.

OBJECTIFS VISÉS

La formation doit permettre aux mandataires de disposer des fondamentaux garantissant la mise en œuvre généralisée du DIPM.

Il s'agit de :

- Donner du sens au DIPM et le positionner comme un véritable outil de référence pour la pratique
- Intégrer les normes juridiques et obligations liées au secteur
- Harmoniser les pratiques sur un territoire et dans le cadre du schéma régional
- Promouvoir la bientraitance et le respect de l'autonomie des Majeurs Protégés

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Principe essentiel : la formation doit avoir un résultat concret pour les apprenants dans l'exercice de leur fonction
- Mise à disposition d'un kit méthodologique comprenant les différents supports proposés aux stagiaires (diaporama, documentation, évaluations initiale et finale)
- Articulation d'éléments théoriques et règlementaires et d'apports confrontés aux pratiques exposées par les professionnels

ÉVALUATION

- Recueil des questionnements et attentes des stagiaires en amont de la formation
- Auto-évaluations initiale et finale
- Questionnaire de satisfaction complété par les stagiaires en fin de session
- Bilan collectif oral de fin de formation.

1 JOURNÉE

6 heures de formation

Date

Nous consulter

Conditions

- Afin que la formation soit le plus participative possible, le nombre de participants n'excèdera pas 15 professionnels
- Sessions en présentiel
- Inter ou intra

Public concerné

Les mandataires judiciaires professionnels, qu'ils soient indépendants, salariés de services mandataires ou préposés aux établissements

Prérequis

Venir avec le support DIPM utilisé habituellement

Formateur

Bernard Ledésert, médecin de santé publique

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire

Coût/jour (déplacement et repas non inclus)

Contributeur.....	1 050 €
Non contributeur	1 200 €

MODALITÉS PRATIQUES

Formation en intra : 1 journée. Il y a nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et si possible d'un local annexe pour accueillir les temps de travaux en sous-groupes. Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle, être équipé de paperboards et, si possible, d'un vidéoprojecteur.

Le formateur dispose d'un ordinateur et, éventuellement, d'un vidéoprojecteur.

LE PROGRAMME

Cadre et modalités d'utilisation du DIPM :

- Les problématiques principales des participants autour de la mise en œuvre du DIPM
- Le rappel du cadre légal du DIPM
- Les principales recommandations sur le DIPM
- Le DIPM : questions d'éthique et de positionnement
- Les composantes d'un DIPM
 - Recueil des attentes
 - Évaluation de la situation, repérage des besoins
 - Formalisation des objectifs
- Atelier d'analyse critique de différents supports du DIPM, en termes d'avantages/inconvénients, de points forts/points à améliorer



EN SAVOIR PLUS

Réf : A13

Bernard LEDESERT, médecin de santé publique
b.ledesert@creaiors-occitanie.fr – 06 09 16 80 50

Coconstruire le projet individualisé dans le secteur asile-réfugiés : démarche et outils

LA FORMATION

La loi du 2 janvier 2022 a officialisé la mise en oeuvre d'un **dispositif d'accompagnement personnalisé** basé sur les besoins de la personne. Les recommandations de bonnes pratiques publiées en 2008 par l'ANESM sur le sujet partent du constat de la grande disparité observée quant à sa mise en œuvre dans les structures. Le Code de l'action sociale et des familles (CASF) précise que la personne accompagnée dispose du droit :

- à exercer un choix pour des prestations adaptées ;
- à participer à la conception et à la mise en œuvre de son « projet d'accueil et d'accompagnement » ;
- à bénéficier d'un accompagnement personnalisé et adapté à ses aspirations et besoins.

Dans le secteur médicosocial, à l'aune de la réforme tarifaire SERAFIN PH et de la transformation de l'offre, cette **analyse des besoins et des attentes** se veut de plus en plus fine et la **nécessaire participation de la personne accompagnée** prend tout son sens.

Pour autant, la mise en œuvre opérationnelle de cet attendu dans le secteur social n'est pas aisé et ce, d'autant plus dans le dispositif national d'accueil (DNA) destiné à l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des demandeurs d'asile et des réfugiés les plus vulnérables sans ressource ni logement, dans la mesure où :

- l'admission en CADA ou CPH est directive et exercée par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) ;
- les droits des usagers contenus dans le CASF se voient pour partie limités par le CESEDA (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile) ;
- la barrière de la langue vient faire obstacle à la participation des personnes voire à une analyse fine de leurs besoins ;
- la durée de prise en charge est limitée dans le temps en CADA et CPH (9 mois selon l'article R. 349-1 du CASF ; cette durée peut être prolongée, par période de trois mois, par l'OFII) ne permet pas toujours le temps de l'observation, de l'échange et de l'évaluation co-construite du PI avec le réfugié ou le bénéficiaire de la protection subsidiaire (BPS).

À partir du travail déjà mené au sein de votre CADA ou CPH dans le cadre de la démarche qualité (auto évaluation, en 2023) et en lien avec le plan d'actions d'amélioration de la qualité de l'accompagnement construit, cette formation-action propose une démarche complète et sur mesure de mise en œuvre opérationnelle d'une réelle coconstruction du projet d'accompagnement individualisé (PI), à partir d'outils adaptés au public accueilli par le CADA ou le CPH. Cet apprentissage se fait en passant par une indispensable déconstruction de certains concepts, inhérents à la relation d'accompagnement.

3 JOURS (18 heures de formation)

2 jours de formation et 1 jour de RETEX à 6 ou 9 mois de distance

Dates

Nous consulter

Conditions

- Afin que la formation soit le plus participative possible, le nombre de participants n'excèdera pas 15 professionnels
- Sessions en présentiel
- Inter ou intra

Public visé

Les équipes du secteur asile-réfugiés. Les professionnels de CADA et CPH amenés à coordonner, animer ou mettre en œuvre le projet individualisé.

Formatrice

Valérie DESMARTIN-BELARBI, conseillère technique

Validation

Attestation individuelle de fin de formation

Coût/jour (déplacement et repas non inclus)

Contributeur.....	1 050 €
Non contributeur	1 200 €

OBJECTIFS GÉNÉRAUX VISÉS

- S'approprier le cadre législatif et la démarche globale de co-construction du projet individualisé
- Comprendre les freins et leviers de la démarche actuelle en cours au CADA ou au CPH
- Comprendre les concepts théoriques à l'œuvre dans la relation à la personne accompagnée
- S'approprier la méthodologie de l'ensemble du processus : de l'accueil de la personne à sa sortie
- Créer ou adapter des outils nécessaires à cette co-construction (le relevé des besoins et attentes, outil d'animation, de synthèse, d'évaluation)
- S'ouvrir à une démarche réflexive permanente sur la pertinence des projets et des moyens mis en œuvre
- Penser l'articulation entre le PI et le projet familial dans le cadre de l'accompagnement par le CADA ou CPH
- Intégrer la méthodologie du PI dans une démarche globale et continue d'amélioration de la qualité

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Identifier les spécificités de la co-construction du PI en présence d'un interprète aux côtés de la personne accueillie
- Parvenir à mettre du sens pour le public comme les professionnels dans la formalisation d'un accompagnement personnalisé en contrainte temporelle d'accueil et dans le cadre d'impératifs de procédure (coexistence du CASF et du CESEDA, impératif de fluidité dans le DN@, obligation du CRI, préparation de la sortie en autonomie...)
- Intégrer la dimension interculturelle prégnante dans le processus de co-construction du PI

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Principe essentiel : la formation doit avoir un résultat concret pour les apprenants dans l'exercice de leur fonction (qu'ils soient en situation de référent global ou thématique dans votre organisation actuelle)
- Mise à disposition d'un kit méthodologique comprenant les différents supports proposés aux stagiaires (diaporamas, grille, documentation, évaluations initiale et finale)
- Articulation d'éléments théoriques et réglementaires et d'apports confrontés aux pratiques exposées par les professionnels et aux réalités observées en CADA et CPH
- Formation en intra : le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle et être équipé de paperboards. La formatrice dispose d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur

LE PROGRAMME

J JOUR 1

La démarche de projet personnalisé et la participation de la personne accompagnée : fondements législatifs et conceptuels

MATIN

- Rappel législatif : le cadre de base
- Présentation de la démarche opérationnelle du projet individualisé
- Les prérequis conceptuels (norme, participation, rapport de pouvoir)
- Le recueil multimodal des besoins et des attentes : qui, pourquoi et comment

Temps de travail 1.

- Établir la liste des besoins les plus fréquents des réfugiés observés à leur arrivée au CPH (groupe A) et des prestations d'accompagnement (groupe B).
- En restitution, travailler la correspondance entre besoins et prestations sur la logique d'élaboration d'un langage commun adapté.

Attention : seulement les *actions directes = face à face et hors face à face* (au bénéfice d'une personne que l'on peut nommer) / action indirecte : toute action qui soutient l'organisation et le fonctionnement (réunion de service...)

APRÈS-MIDI

Temps de travail 2.

- Construire une grille d'évaluation des besoins dès l'accueil à partir des modes d'observation, d'entretiens, de VAD ou d'accompagnements) des professionnels (groupe A).
- Traduire un équivalent « auto-évaluation » accessible (ex : anglais, facile à lire et à comprendre, pictogrammes... cf. outils de traduction numérique disponibles) (groupe B).
- En restitution, confronter les deux recueils dans la pratique (travailler sur les contradictions, les angles morts, les défauts de compréhension...)

JOUR 2

Méthodologie et mise en œuvre opérationnelle : outil de recueil des attentes et évaluation des besoins

MATIN

- Définition des objectifs, moyens, indicateurs
- La co-construction et ses modalités
- Réflexion sur la pertinence des projets personnalisés en FALC

Temps de travail 3.

À partir de la liste des actions sociales du CPH =

missions (cf. SRADA Occitanie p.126 : *Accès aux droits civiques et sociaux et aux ressources/Accès aux soins et à la santé/Accompagnement et soutien à la parentalité et à la scolarisation/Accompagner vers l'insertion par le logement et l'emploi et/ou une formation*

professionnelle) : construire une trame de PI et les procédures afférentes (élaboration du PI (quand) et suivi (comment) ; désignation du référent global (procédure) ; coordination du recueil avec les référents thématiques (quand et comment) ; quelle utilisation des notes sociales : la pratique actuelle).

Structurer la trame du PI avec la partie socle PF (projet famille) et les onglets individuels PI (personne isolée ou PI * nombre de personnes composantes de la famille).

APRÈS-MIDI

Temps de travail 4.

Réfléchir **au processus et indicateurs d'évaluation (écriture complète du PI en méthode projet : objectifs/ modalités de mise en œuvre/moyens/indicateurs d'évaluation) à partir d'un PI existant ou fictif.**

Tout ça pour une durée de prise en charge de 9 mois avec possibilité de l'OFII sur demande motivée du CPH de prolonger de 3 mois en fonction de la vulnérabilité.

JOUR 3

À distance des deux premiers jours (6 ou 9 mois): un RETEX (retour d'expériences) pour vérifier la faisabilité du PI auprès des intervenants sociaux et du CDS, afin d'ajuster ce qui le nécessite, reprendre ce qui ne fonctionne pas, consolider les repères formatifs.

MATIN

Temps de travail 1.

- Brainstorming sur l'application de la formation PI à 6 mois
- 2 PI satisfaisants aux yeux des professionnels : 1 isolé et 1 famille
- 2 PI qui n'aboutissent pas / insatisfaisants : 1 isolé et 1 famille

APRÈS-MIDI

Temps de travail 2.

Ajustement à partir des situations présentées : des éléments de langage pour aider l'interprète à comprendre et traduire les fondamentaux du PI à la personne, des outils d'évaluation et d'auto-évaluation des besoins et des attentes ; de la trame du PI ; des indicateurs d'évaluation d'atteinte des objectifs éducatifs et sociaux.



EN SAVOIR PLUS

Réf : A14

Valérie DESMARTIN-BELARBI, conseillère technique
v.desmartin-belarbi@creaiors-occitanie.fr - 07 62 09 34 53



START : un dispositif de formation croisée dans le champ des troubles du neurodéveloppement

LA FORMATION

CONTEXTE

START, Service Territorial d'Accès à des Ressources Transdisciplinaires, est un dispositif de formations national et multi partenarial pour soutenir le parcours d'enfants et d'adultes présentant des TND. En réponse à la diversité et à la complexité des situations, ce dispositif de formation vise à : > actualiser et décloisonner les savoirs sur les TND, > améliorer et soutenir l'évolution des pratiques professionnelles de l'accompagnement et du soin, des enfants et des adultes présentant des TND, > impulser de nouveaux modes de coopération en territoires, à l'échelle départementale ou infra-départementale. Le CREAI propose cette formation START afin de permettre à l'ensemble des acteurs d'un territoire donné de coconstruire le projet individualisé d'une personne avec TND en tenant compte de ses souhaits, de ses compétences, de ses fragilités et de ses besoins de soutien.

OBJECTIFS VISÉS

- Connaître les caractéristiques des personnes présentant un ou plusieurs TND
- Connaître les principes et les outils d'évaluation et d'intervention
- Coordonner le parcours de personnes présentant un ou plusieurs TND

CONTENU

Module 1. Troubles du neurodéveloppement : vers un socle commun

Module 2. Repérage et interventions précoces, annonces diagnostiques

Module 3. Compétences préservées et fragilités de la personne : outils de diagnostic et d'évaluation du fonctionnement

Module 4. Communiquer : principes fondamentaux et outils

Module 5. Acquisitions et apprentissages : interventions éducatives, pédagogiques et psychologiques

Module 6. Santé : Troubles somatiques et psychiques associés aux TND – Dispositifs facilitant l'accès aux soins

Module 7. Situations complexes et comportements problèmes

Module 8. Contribuer à l'amélioration et à la coordination du parcours des personnes

5 JOURNÉES

30 heures de formation

Dates

5 sessions sont organisées en 2025 dans les départements 66, 32, 46, 48 et 34.

Dates disponibles sur www.creaiors-occitanie.fr

Prérequis

Ces professionnels doivent exercer auprès de personnes présentant un ou plusieurs TND et assister à l'ensemble des modules de formation.

Public concerné

Professionnels de l'accompagnement et du soin de 2^e ligne qui exercent en CMPP, SESSAD, IME, MAS, EAM, SAMSAH, CMP, HDJ, ESAT, PCPE, C360, services de psychiatrie et pédopsychiatrie, services de pédiatrie et neuropédiatrie, libéraux, protection de l'enfance, Éducation nationale, etc.

Intervenants

8 intervenants experts pairs (professionnels du soin et de l'accompagnement de 2^e ligne et aidants), 2 par jour.

Animatrice régionale : Claire GARCIA

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire

Tarif

- Inter : 1150 € / participant pour 5 jours de formation, soit 230 € / jour / participant
- Intra : 13500 € pour les 5 jours de formation

TAUX D'ATTEINTE DES OBJECTIFS PAR STAGIAIRE EN 2025*

Auto-évaluation initiale : 49 %

Auto-évaluation finale : 73 %

*Sessions Aude (11), Gers (32), Hautes-Pyrénées (65), Hérault (34), Lot (46), Lozère (48), Pyrénées-Orientales (66)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Principe essentiel : La formation doit avoir un résultat concret pour les apprenants dans l'exercice de leur fonction
- Mise à disposition d'un kit méthodologique comprenant les différents supports proposés aux stagiaires (diaporamas, grille, documentation, évaluations initiale et finale)
- Articulation d'éléments théoriques et règlementaires et d'apports confrontés aux pratiques exposées par les professionnels et aux réalités observées dans la structure

ÉVALUATION

- Recueil des questionnements et attentes des stagiaires en début de formation
- Évaluations initiale et finale
- Questionnaires de satisfaction complétés par les stagiaires
- Bilan collectif oral de fin de formation



EN SAVOIR PLUS

Réf : A15

Claire GARCIA, conseillère technique

c.garcia@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 85 11

LE PROGRAMME

Des contenus
théoriques

Des situations
vécues

Un lexique
commun

Outils la coopération des acteurs
en territoires

MODULE 1. Troubles du Neurodéveloppement, vers un socle commun

- Bases neurobiologiques et développementales des TND.
- Apports des approches dimensionnelle et fonctionnelle
- Les enjeux de stratégies de soins et d'accompagnement intégrés
- Accès aux droits, auto-détermination, pair-aidance

Reconnaitre les invariants et les spécificités d'un TND

MODULE 2. Repérage et interventions précoces, annonces diagnostiques

- Dynamique de la trajectoire développementale : mieux repérer un trouble et argumenter un diagnostic
- Modalités de l'intervention précoce
- Enjeux territoriaux du repérage et de l'intervention précoces
- L'annonce, les annonces...

Connaître les enjeux et les acteurs communs

MODULE 3. Compétences préservées et fragilités de la personne : outils de diagnostic et d'évaluation du fonctionnement

- Pourquoi ? Quand ? Qui ? Comment ?
- Intérêt, principes et méthodes d'évaluation
- Importance de l'évaluation adaptative écologique

Comprendre la dynamique multidimensionnelle des évaluations

MODULE 4. Communiquer, principes fondamentaux et outils

- Principes fondamentaux de la communication
- Aspects psychologiques et environnementaux
- Exemples d'outils de communication

S'adapter pour interagir

MODULE 5. Acquisitions et apprentissages interventions éducatives, pédagogiques et psychologiques

- Théories de l'apprentissage
- Bases neurobiologiques des apprentissages
- Principes d'apprentissages selon son TND
- Réponses en termes de Besoins Éducatifs Particuliers
- Renforcement positif motivationnel

Encourager les apprentissages

MODULE 6. Santé, Troubles somatiques et psychiques associés aux TND, Dispositifs facilitant l'accès aux soins

- L'accès aux soins et à la santé
- Pathologies somatiques, psychiatriques
- Douleurs complexité du repérage
- Dispositifs de consultations dédiées multidisciplinaires

Favoriser un meilleur accès aux soins

MODULE 7. Situations complexes et comportements problèmes

- Que faire quand on se sent au dépourvu ?
- Nécessité de l'approche multidimensionnelle écosystémique
- Prévenir les comportements problèmes
- Quelles stratégies d'intervention ?

Comprendre les comportements problèmes

MODULE 8. Contribuer à l'élaboration et à la coordination du parcours des personnes

- Travailler en équipe, prendre sa place
- Les leviers pour assurer une continuité du parcours
- Écouter et synthétiser les souhaits et les besoins d'une personne
- Cartographier les ressources en territoires

Coconstruire un projet personnalisé d'accompagnement

Référent de l'intervention par les pairs

LA FORMATION

La formation s'inscrit dans le cadre du déploiement de la politique publique de soutien à l'intervention par les pairs, co-porté en Occitanie par le CREAI-ORS Occitanie et APF France handicap Occitanie.

Cette politique vise à généraliser le recours aux intervenants pairs – des personnes en situation de handicap qui partagent leurs savoirs expérientiels –. Ces savoirs-expérientiels sont les connaissances et savoir-faire issus d'une expérience de vie singulière et parfois « rare » (dans ce contexte, les expériences de vie avec un handicap).

Le déploiement du recours aux intervenants-pairs nécessite la formation de professionnels capables de faciliter cette intégration : les référents de l'intervention par les pairs.

Sensibilisés aux savoirs-expérientiels, leur mission principale est de faciliter le recours et l'intégration des intervenants-pairs au sein de leur structure et de développer des projets de participation des personnes concernées.

La formation s'adresse aux professionnels de tous horizons afin de constituer un réseau de référents capables de promouvoir et de soutenir la valorisation des savoirs-expérientiels dans tous les domaines de la vie (sociale, professionnelle, culturelle...).

5 journées

30 heures de formation

Dates

Nous consulter

Conditions

Groupe de 10 personnes maximum

Public concerné

Professionnels de tous secteurs (sanitaire, médico-social, entreprises, services publics, associatif, etc.)

Durée

35 heures au total, réparties sur 5 journées, sur une période de 4 à 6 mois

Lieux

Ariège, Haute-Garonne et Hérault

Validation

Attestation individuelle de fin de formation

Coût

Formation gratuite

OBJECTIFS VISÉS

- Comprendre la notion de savoirs expérientiels, leur utilité et les modalités de leur mobilisation
- S'approprier les principes d'autodétermination et de pouvoir d'agir, et savoir les mettre en œuvre dans la pratique professionnelle
- Comprendre l'intervention par les pairs
- Savoir comment intégrer des intervenants pairs au sein de sa structure
- Définir le rôle, les missions et les limites du référent
- Identifier les ressources nécessaires à la mise en place d'un projet d'intervention par les pairs dans sa structure
- Élaborer et formaliser un projet d'intervention par les pairs en tant que référent
- Constituer et intégrer un réseau d'intervenants pairs et de référents en Occitanie

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est construite sur le respect du cahier des charges national.

Chaque session est coanimée avec une personne concernée.

Durant la formation, 3 demi-journées seront communes avec les stagiaires de la formation « intervenant pair ».

ÉVALUATION

- Recueil des questionnements et attentes des stagiaires en début de formation
- Évaluations initiale et finale
- Questionnaires de satisfaction complétés par les stagiaires
- Bilan collectif oral de fin de formation

MODALITÉS PRATIQUES

- Accompagnement post-formation : Le CREAI-ORS Occitanie et APF France handicap Occitanie assurent un accompagnement collectif la première année suivant la formation (ateliers d'échange de pratique, webinaires...)

LE PROGRAMME

JOURNÉE 1

- Présentation
- Apports théoriques sur les savoirs expérientiels
- La valorisation des savoirs expérientiels
- L'auto-détermination et le pouvoir d'agir
- Les différentes dimensions de l'intervention par les pairs

JOURNÉE 2

- Les représentations du handicap
- Le modèle social du handicap
- Les missions du référent de l'intervention par les pairs
- Atelier de formalisation de projet

JOURNÉE 3

- Les ressources et les conditions nécessaires à la mise en place d'intervention par les pairs
- Les différents statuts possibles des intervenants pairs
- Comprendre et s'adapter aux besoins de l'intervenant
- La posture du référent de l'intervention par les pairs

JOURNÉE 4

- La conduite de projet dans le cadre de l'intervention par les pairs

JOURNÉE 5

- Les ressources et les conditions nécessaires à la mise en place d'intervention par les pairs
- Les différents statuts possibles des intervenants pairs
- Comprendre et s'adapter aux besoins de l'intervenant
- Présentation de projet



CONTACTS

Réf : A 16

Camille ROUMEGUERE, chargée d'études
c.roumeguere@creaiors-occitanie.fr - 07 61 79 91 83

Claire GARCIA, conseillère technique
c.garcia@creaiors-occitanie.fr - 07 62 09 85 11

Devenir intervenant-pair

LA FORMATION

Pourquoi cette formation ?

- Pour mieux comprendre le rôle d'un intervenant-pair
- Pour apprendre à partager son expérience et ses savoirs du handicap
- Pour aider d'autres personnes

Un intervenant-pair est une personne qui utilise son expérience et son savoir du handicap pour aider et conseiller les autres de différentes manières.

Il peut aider d'autres personnes en situation de handicap.

Il peut collaborer avec des professionnels dans divers domaines comme les établissements médico-sociaux, les entreprises, les services publics, les hôpitaux, les écoles, etc.

Par exemple, il peut participer à la formation des professionnels comme des travailleurs sociaux, des référents handicap dans les entreprises, etc.

Par exemple, il peut conseiller pour adapter ce qui est proposé aujourd'hui dans les établissements et services du social et médico-social.

OBJECTIFS

Pendant la formation, vous allez apprendre à :

- Connaître vos savoirs issus de votre expérience de handicap
- Comprendre ce que c'est l'auto-détermination
- Savoir ce que c'est le rôle d'un intervenant pair
- Savoir comment bien faire une intervention
- Construire votre projet d'intervention
- Faire partie d'un réseau d'intervenants pairs en Occitanie

MÉTHODE

La formation suit les règles nationales.

Elle est accessible à tout le monde.

Les besoins des personnes en situation de handicap sont écoutés.

Chaque séance de la formation est animée avec une personne qui a un handicap.

10 demi-journées

30 heures de formation

Dates

Il faut nous demander

Nombre de participants

La formation est prévue pour 10 personnes maximum

Pour qui ?

Pour toutes les personnes en situation de handicap qui souhaitent partager son expérience et ses savoirs

Durée

35 heures de formation

10 après-midis

La formation se fait sur environ 4 à 6 mois

Lieux

Ariège, Haute-Garonne et Hérault

Validation

À la fin, chaque participant reçoit une attestation de formation

Coût

La formation est gratuite

ÉVALUATION

- On parle de vos attentes au début.
- Vous remplissez un questionnaire à la fin pour dire si vous avez aimé la formation.
- Il n'y a pas d'examen.

APRÈS LA FORMATION

Après la formation on va vous accompagner pendant un an avec :

- Des ateliers pour parler avec d'autres intervenants pairs
- Des formations
- Des rencontres avec des professionnels qui peuvent avoir besoin de vous

LE PROGRAMME

APRÈS-MIDI 1

- Présentation
- Qu'est-ce que sont les savoirs expérientiels ?
- Quels sont les miens ?

APRÈS-MIDI 2

- Qu'est-ce que l'intervention par les pairs ?
- Quels savoirs je souhaite partager en tant qu'intervenant pair ?
- Comment mon expérience peut aider les autres ?

APRÈS-MIDI 3

- Les préjugés sur le handicap et ses conséquences
- Définition sociale du handicap
- Atelier pour travailler votre projet

APRÈS-MIDI 4

- Qu'est-ce que l'auto-détermination ?
- Comment être acteur de sa vie ?

APRÈS-MIDI 5

- Les différentes manières d'intervenir ?
- Lesquelles je veux utiliser ?
- Découverte d'outils pour intervenir

APRÈS-MIDI 6

- Comment animer une intervention ?
- Atelier pour travailler votre projet

APRÈS-MIDI 7

- Parler en public
- Comment répondre à une demande d'intervention ?

APRÈS-MIDI 8

- Avec quels statuts je peux intervenir ?
- Les outils pour organiser un projet

APRÈS-MIDI 9

- Posture de l'intervenant pair
- Mes forces et mes limites

APRÈS-MIDI 10

- Présentation de mon projet



CONTACTS

Réf : A17

Camille ROUMEGUERE, chargée d'études
c.roumeguere@creaiors-occitanie.fr - 07 61 79 91 83

Claire GARCIA, conseillère technique
c.garcia@creaiors-occitanie.fr - 07 62 09 85 11

Addictions et usages de drogues : produits, publics, contextes

LA FORMATION

Les usages de drogues évoluent en fonction des contextes sociaux, culturels, économiques et politiques. Ils charrient des représentations diverses et peuvent cristalliser des tensions dans l'opinion publique. Mais de quoi parle-t-on quand on parle de drogue ? D'addiction ? De dépendance ? Comment évoluent les niveaux d'usage des différentes classes d'âge et notamment des jeunes ? Cette formation tente de débayer le vrai du faux en apportant des connaissances théoriques, épidémiologiques, et sociologiques des usages de drogue.

De la même façon, elle vise à renseigner les différentes étapes de structuration des trafics dans le monde et en France et l'évolution générée en termes d'accessibilité aux produits pour les usagers.

Enfin, elle permet d'approcher les fonctions d'usages de certains produits (choisis selon les besoins des stagiaires) au-delà des stéréotypes et de renseigner les modalités d'usages (sniff, inhalation, injection...).

Les données utilisées pour construire cette formation sont principalement issues des différentes publications locales et nationales de l'Observatoire français des drogues et tendances addictives (OFDT). Les formatrices coordonnent deux dispositifs pilotés par l'OFDT : Tendances récentes et nouvelles drogues (TREND) pour l'ensemble de l'Occitanie et le Système d'identification nationale des drogues et substances (SINTES) pour la partie Ouest.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX VISÉS

- Appréhender les représentations et l'histoire des termes utilisées pour décrire l'usage, les produits, et leur construction ;
- Connaître l'évolution des niveaux d'usage selon les produits et les classes d'âge d'après les enquêtes épidémiologiques et leurs limites sur l'usage de drogues ;
- Comprendre l'évolution de l'organisation du trafic en regard des contextes sociopolitiques et ses conséquences ;
- Savoir caractériser les spécificités des usages des populations en situation de grande précarité, leurs fonctions et leurs conséquences ;
- Approfondir ses connaissances sur 3 produits (à choisir d'après une liste prédéfinie).

1 JOUR

6 heures de formation

Dates

À définir avec le commanditaire

Conditions

- Afin que la formation soit le plus participative possible, le nombre de participants n'excèdera pas 15 stagiaires
- Sessions en présentiel
- Inter ou intra

Public concerné

Tout professionnel (secteur social et médicosocial, collectivités territoriales, agences décentralisées, professionnels de justice, etc.)

Formatrices

Meryl SROCYNISKI, conseillère technique

Jennifer YEGHICHEYAN, conseillère technique

Coordinatrices TREND (tendances récentes et nouvelle drogues)

Une professionnelle mobilisée par formation

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire

Coût/jour (déplacement et repas non inclus)

Contributeur 1 050 €

Non contributeur 1 200 €

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Mise à disposition du support de présentation
- Mise à disposition des différentes sources de données, dans le cadre d'une mallette pédagogique
- Choix et adaptation du support aux envies et besoins des stagiaires

ÉVALUATION

- Recueil des attentes et des questionnements des stagiaires en début de formation
- Auto-évaluations initiale et finale des stagiaires
- Questionnaire de satisfaction complété par chaque stagiaire en fin de session
- Bilan collectif oral de fin de formation

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation au CREA-ORS Occitanie, sites de Montpellier et de Toulouse.
- Possibilité de formation dans votre structure sur demande. Dans ce cas, nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et si possible d'un local annexe pour accueillir les temps de travaux en sous-groupes. Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle et être équipé de paperboards.
- La formatrice dispose d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

LE PROGRAMME

MATIN (9h-12h)

- Accueil et présentation de la formation
- Quizz de connaissances sur la thématique (+ auto-évaluation initiale)
- Échanges autour des définitions et grands principes autour de l'usage de produits
- Présentation des évolutions des niveaux d'usages des substances psychoactives, des apports et limites de chaque enquête présentée

APRÈS-MIDI (13h-16h)

- Regards sur l'évolution de l'organisation des trafics de stupéfiants et liens avec les usages
- Usages des publics marginalisés, fonctions et enjeux de santé publique
- Discussion autour de 3 produits au choix parmi une liste prédéfinie
- Bilan de la formation (+ auto-évaluation finale et questionnaire de satisfaction)



CONTACTS

Réf : A18

Meryl SROCYNISKI, coordinatrice TREND Occitanie Ouest
m.srocynski@creaiors-occitanie.fr – 07 70 16 89 58

Jennifer YEGHICHEYAN, coordinatrice TREND Occitanie Est
j.yeghicheyan@creaiors-occitanie.fr – 06 67 13 43 18

Jeunes et addictions

Usages de drogues chez les mineurs, spécificité adolescente et inégalités sociales

LA FORMATION

Quels produits psychoactifs sont consommés par les jeunes et combien d'entre eux sont concernés ? S'initient-ils de plus en plus jeunes avec des substances de plus en plus fortes ? Cette formation tente de déblayer le vrai du faux en apportant des connaissances épidémiologiques et sociologiques des usages de drogue par les populations adolescentes.

Après une clarification des termes employés (drogue, dépendance, addiction...) incluant une partie sur les addictions comportementales (jeux vidéo et réseaux sociaux), elle présente les derniers niveaux d'usage connus des différents produits à travers les enquêtes statistiques nationales. Cette formation en montre également les différents biais afin de pouvoir appréhender les données le plus pertinemment possible. Des données qualitatives permettent de comprendre quant à elles les fonctions et les motifs d'usage ainsi que les contrôles parentaux associés.

Si elle est attentive aux spécificités de la période adolescente sur les usages de drogue et leurs conséquences sanitaires sur le développement des jeunes, cette formation donne aussi à voir les inégalités sociales en distinguant des jeunesses parmi la jeunesse, différemment concernées par les usages de drogue.

L'offre dédiée aux jeunes (stratégies marketing spécifiques) et l'accessibilité nouvelle des produits avec le développement de vente par les réseaux sociaux fait l'objet d'une partie spécifique. Cette dernière comprend un focus sur le rôle de mineurs impliqués dans le trafic de stupéfiants.

Les données utilisées pour construire cette formation sont principalement issues des différentes publications locales et nationales de l'Observatoire français des drogues et tendances addictives (OFDT). Les formatrices coordonnent deux dispositifs pilotés par l'OFDT : Tendances récentes et nouvelles drogues (TREND) pour l'ensemble de l'Occitanie et le Système d'identification nationale des drogues et substances (SINTES) pour la partie Ouest.

1 JOUR

6 heures de formation

Dates

À définir avec le commanditaire

Conditions

- Afin que la formation soit le plus participative possible, le nombre de participants n'excèdera pas 15 stagiaires
- Sessions en présentiel
- Inter ou intra

Public concerné

Tout professionnel (secteur social et médicosocial, collectivités territoriales, agences décentralisées, professionnels de justice, etc.) accompagnant des jeunes

Formatrices

Meryl SROCYNski, conseillère technique
Jennifer YEGHICHEYAN, conseillère technique

Coordinatrices TREND (tendances récentes et nouvelle drogues)

Une professionnelle mobilisée par formation

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire

Coût/jour (déplacement et repas non inclus)

Contributeur.....	1 050 €
Non contributeur.....	1 200 €

OBJECTIFS GÉNÉRAUX VISÉS

- Appréhender les représentations et l'histoire des termes utilisées pour décrire l'usage, les produits, et leur construction ;
- Connaître l'évolution des niveaux d'usage selon les produits et les classes d'âge d'après les enquêtes épidémiologiques et leurs limites sur l'usage de drogues ;
- Comprendre les fonctions et les motifs d'usage des jeunes et les contrôles parentaux associés ;
- Comprendre l'évolution de l'organisation du trafic et le rôle que les mineurs peuvent y occuper.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Mise à disposition du support de présentation ;
- Mise à disposition des différentes sources de données, dans le cadre d'une mallette pédagogique ;
- Choix et adaptation du support aux envies et besoins des stagiaires.

ÉVALUATION

- Recueil des attentes et des questionnements des stagiaires en début de formation ;
- Auto-évaluations initiale et finale des stagiaires ;
- Questionnaire de satisfaction complété par chaque stagiaire en fin de session ;
- Bilan collectif oral de fin de formation.

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation au CREAI-ORS Occitanie, sites de Montpellier et de Toulouse.
- Possibilité de formation dans votre structure sur demande. Dans ce cas, nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et si possible d'un local annexe pour accueillir les temps de travaux en sous-groupes. Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle et être équipé de paperboards.
- La formatrice dispose d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

LE PROGRAMME

MATIN (9h-12h)

- Accueil et présentation de la formation
- Quizz de connaissances sur la thématique (+ auto-évaluation initiale)
- Les repères définitionnels
- Présentation des évolutions des niveaux d'usages des substances psychoactives, des apports et limites de chaque enquête présentée

APRÈS-MIDI (13h-16h)

- Spécificité des usages de drogue en période adolescente
- Fonctions et motifs d'usage de certains produits (cannabis, kétamine, protoxyde d'azote)
- Présentation de l'enquête ARAMIS 2 sur les contrôles parentaux
- Offre dédiée aux jeunes et implication des mineurs dans le trafic de stupéfiants
- Questionnaire de satisfaction et échange sur les apports de la journée



CONTACTS

Réf : A19

Meryl SROCYNski, coordinatrice TREND Occitanie Ouest
m.srocynski@creaiors-occitanie.fr – 07 70 16 89 58

Jennifer YEGHICHEYAN, coordinatrice TREND Occitanie Est
j.yeghicheyan@creaiors-occitanie.fr – 06 67 13 43 18

PRÉVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE

Évaluation de la situation globale des enfants en danger ou risque de danger.

Formation au cadre national de référence de la Haute Autorité de Santé

LA FORMATION

L'objectif de la formation réside dans l'appropriation des modalités d'évaluation actuellement recommandées en protection de l'enfance. Elle s'appuie à ce titre sur le nouveau référentiel national de la Haute Autorité de Santé (HAS) désormais inscrit dans la loi n°2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants. Ce référentiel vise à améliorer la qualité de réalisation et de traitement des informations préoccupantes.

La démarche évaluative à la base de la recommandation est centrée sur les besoins fondamentaux de l'enfant tels que définis dans la démarche de consensus animée par le Dr Marie-Paule Martin-Blachais en février 2017 à la demande de la ministre des Familles, de l'enfance et des droits des femmes.

Elle vise avant tout à mener une évaluation initiale de l'information préoccupante, mais peut être également mobilisée dans le cadre de l'évaluation de la situation de l'enfant en cours de mesure.

C'est pourquoi, à l'issue de la formation, les professionnels auront des repères non seulement à la lecture de la recommandation mais auront également actualisé leurs connaissances de la dynamique du champ de la protection de l'enfance (évolutions juridiques notamment en lien avec la loi n°2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants) et acquis les savoirs aujourd'hui reconnus comme essentiels pour guider leurs évaluations.

Ils contribueront ainsi au partage d'une culture commune, nécessaire à la motivation de la décision, à l'implication opérationnelle de l'enfant et des détenteurs de l'autorité parentale et enfin à l'équité de traitement des informations préoccupantes sur le territoire national.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX VISÉS

- Maîtriser le contexte législatif de 2007 à 2022.
- Appliquer le référentiel national de la Haute Autorité de Santé (HAS).
- Savoir analyser et rendre compte d'une situation :
 - comprendre le processus évaluatif
 - évaluer la réponse aux besoins fondamentaux de l'enfant
 - caractériser le danger/risque de danger
 - identifier les interventions à prioriser
- Développer une culture de l'évaluation partagée avec les personnes accompagnées.
- Contribuer à une prise de décision éclairée en matière de danger/risque de danger.

2 JOURNÉES

12 heures de formation

Dates

Nous consulter

Conditions

- Afin que la formation soit le plus participative possible, le nombre de participants n'excèdera pas 15 professionnels
- Sessions en présentiel
- Intra

Public concerné

Prioritairement les travailleurs sociaux en charge des évaluations d'informations préoccupantes, mais aussi toute personne souhaitant se former à la culture de l'évaluation en protection de l'enfance sur la base des référentiels actuels.

Formatrices

Valérie DESMARTIN-BELARBI, Claire GARCIA et, Jennifer YEGHICHEYAN, conseillères techniques

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire

Coût/jour (déplacement et repas non inclus)

Contributeur	1 050 €
Non contributeur	1 200 €

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Nous avons fait le choix d'alterner dans une même journée : présentation des trois livrets de la recommandation, des théories qui les sous-tendent et des cas pratiques afin de favoriser la compréhension des va-et-vient entre préconisations, connaissances au fondement d'une culture commune et mise en pratique.
- Un support de formation sera accessible à la fin de la formation (mis à disposition sur un espace dématérialisé, avec mise à disposition d'outils documentaires).

ÉVALUATION

- Recueil des attentes des stagiaires en début de formation
- Auto-évaluations initiale et finale des stagiaires
- Questionnaire de satisfaction complété par chaque stagiaire en fin de session
- Bilan collectif oral de fin de formation.

MODALITÉS PRATIQUES

Formation en intra : possibilité de formation dans votre structure. Dans ce cas, il y a nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires. Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle et être équipé d'un paperboard. Dates à déterminer ensemble.

Les formatrices disposent d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

LE PROGRAMME

JOUR 1

MATIN

- Présentation de la formation et tour de table
- Test de connaissance
- Introduction
 - Les évolutions du droit en protection de l'enfance
 - Structuration de la recommandation
 - Préambule
- Le livret 1 : la gouvernance globale du dispositif
 - Le rôle des professionnels
 - Les relations avec les partenaires
 - Points généraux

APRÈS-MIDI

- Focus
 - L'attachement
 - Les besoins fondamentaux de l'enfant
- Le livret 2 : le circuit de recueil et de traitement des IP
 - Le recueil et la première analyse
 - Présentation d'outils
 - L'évaluation
- Étude de cas n° 1 : caractériser le danger

JOUR 2

MATIN

- Échanges sur les apports du jour 1
- Souffrance et maltraitance infantiles (les signes d'alerte)
- Le livret 3 : guide d'accompagnement à l'évaluation
 - Structuration du livret et déroulé d'une évaluation
 - Les domaines à investiguer

APRÈS-MIDI

- Focus : parentalité et compétences parentales
- Conclusions de l'évaluation
- Étude de cas n° 2
- Test final de connaissances
- Bilan de la formation

TAUX D'ATTEINTE DES OBJECTIFS PAR STAGIAIRE EN 2025

Auto-évaluation initiale : 47 %
Auto-évaluation finale : 69 %



EN SAVOIR PLUS

Réf : PE01

Valérie DESMARTIN-BELARBI, Claire GARCIA,
Jennifer YEGHICHEYAN, conseillères techniques
v.desmartin-belarbi@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 34 53
c.garcia@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 85 11
j.yeghicheyan@creaiors-occitanie.fr – 06 67 13 43 18

Sensibilisation au dispositif de protection de l'enfance : organisation et enjeux

LA FORMATION

L'objectif de la formation réside pour les professionnels, dans l'appropriation de connaissances actualisées sur la protection de l'enfance, afin de mieux appréhender l'ensemble des acteurs à l'œuvre pour chaque situation rencontrée dans le cadre de leur pratique professionnelle. Cette acculturation au langage et aux enjeux de la protection de l'enfance a pour finalité de permettre aux professionnels une réponse au plus proche des besoins des enfants concernés.

La protection de l'enfance a connu 4 réformes en profondeur, introduites par les lois du 9 juillet 1989, du 5 mars 2007, du 14 mars 2016, et très récemment par la loi du 7 février 2022.

Ces évolutions ont été régulièrement alimentées par des rapports et des faits divers, qui mettent en lumière la complexité de cette mission et les failles du système, à s'articuler entre les compétences régaliennes (santé, éducation nationale, établissements médico-sociaux) et les politiques décentralisées (Aide sociale à l'enfance, PMI, action sociale territoriale). Par ailleurs, le nombre croissant d'enfants à double vulnérabilité et la transformation de l'offre à l'œuvre dans les établissements et services sociaux, médico-sociaux et sanitaires, viennent également percuter les modalités habituelles d'accompagnement.

À l'issue de la formation, les professionnels auront une vision plus systémique de la situation des enfants à accompagner, et contribueront au partage d'une culture commune, leur permettant ainsi de garantir la recherche d'une meilleure cohérence dans leur pratique quotidienne.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX VISÉS

- S'approprier le cadre réglementaire de la mission de protection de l'enfance
- Bénéficier d'une présentation détaillée/exhaustive des missions de l'aide sociale à l'enfance
- Disposer d'une vision élargie des partenariats à l'œuvre dans ce champ
- Se sensibiliser aux notions clés et langage de protection de l'enfance)
- Possibilité d'envisager une 3^e journée autour d'un besoin spécifique incluant la participation de professionnels de protection de l'enfance et /ou personnes concernées.

2 JOURNÉES

12 heures de formation

Dates

Nous consulter

Conditions

- Afin que la formation soit le plus participative possible, le nombre de participants n'excèdera pas 15 professionnels
- Sessions en présentiel
- Intra

Public concerné

Tout professionnel dont le champ de compétence et/ou le public accueilli est traversé par un dispositif relevant de la protection de l'enfance

Formatrices

Valérie DESMARTIN-BELARBI, Claire GARCIA et, Jennifer YEGHICHEYAN, conseillères techniques

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire

Coût/jour (déplacement et repas non inclus)

Contribuant.....	1 050 €
Non contribuant.....	1 200 €

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Articulation d'éléments théoriques, méthodologiques et pratiques, permettant des éclairages.
- Facilitation des échanges et des analyses partagées entre les différents professionnels : méthode interactive.
- Utilisation de techniques d'animation participatives afin de permettre aux participant(e)s de mieux intégrer les notions abordées.
- Un support de formation sera accessible à la fin de la formation (mis à disposition sur un espace dématérialisé, avec mise à disposition d'outils documentaires).

ÉVALUATION

- Recueil des attentes des stagiaires en début de formation
- Auto-évaluations initiale et finale des stagiaires
- Questionnaire de satisfaction complété par chaque stagiaire en fin de session
- Bilan collectif oral de fin de formation.

MODALITÉS PRATIQUES

Formation en intra : possibilité de formation dans votre structure sur demande. Dans ce cas, il y a nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires. Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle et être équipé d'un paperboard.

Les formatrices disposent d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

LE PROGRAMME

JOUR 1

MATIN

Présentation des objectifs de la formation et tour de table

- Test de connaissance
- Resituer la mission de protection de l'enfance dans son cadre réglementaire de 2007 à 2022
- Partager une vue d'ensemble des différents acteurs
- Le référentiel HAS d'évaluation des situations de danger et risque de danger
- Le statut de l'enfant

APRÈS-MIDI

- Les notions clés en protection de l'enfance :
 - Les besoins fondamentaux de l'enfant
 - La maltraitance et la notion de danger
 - Le projet pour l'enfant



EN SAVOIR PLUS

Réf : PE02

Valérie DESMARTIN-BELARBI, Claire GARCIA,
Jennifer YEGHICHEYAN, conseillères techniques
v.desmartin-belarbi@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 34 53
c.garcia@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 85 11
j.yeghicheyan@creaiors-occitanie.fr – 06 67 13 43 18

JOUR 2

MATIN

Enjeux actuels : les évolutions à l'œuvre en protection de l'enfance

- les évolutions des publics
- les modalités d'accompagnement
- la place des représentants légaux et de l'entourage
- la place de la parole de l'enfant
- les mineurs non-accompagnés

APRÈS-MIDI

- Les différents dispositifs dans le champ de la prévention :
 - la prévention primaire
 - l'ODPE
 - la prévention secondaire
- les différents dispositifs dans le champ de la protection
 - les mesures en milieu ouvert / à domicile
 - Les mesures de placement
 - le tiers digne de confiance
 - le cadre pénal
 - les jeunes majeurs
- Bilan de formation

Écrits professionnels d'évaluation en protection de l'enfance

LA FORMATION

La loi n°2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants invite désormais les départements à organiser les évaluations des informations préoccupantes (IP) à partir du référentiel de la Haute Autorité de Santé (HAS). Le décret du 30 décembre 2022 rend désormais ce référentiel opposable. Les recommandations présentées dans ce référentiel doivent nourrir la démarche d'évaluation et **guider le travail d'écriture du rapport d'évaluation en vue d'une prise de décision** par un cadre ASE ou un magistrat.

L'objectif de la formation proposée par le CREA-ORS Occitanie vise particulièrement le **processus d'écriture du rapport d'évaluation** d'une information préoccupante mais peut être également mobilisé pour une mesure en cours dans le cadre de l'écrit **professionnel d'évaluation de la situation de l'enfant (rapport de situation, rapport d'échéance...)**.

Cette journée de formation à l'écrit d'évaluation en protection de l'enfance est conçue comme le complément de la formation socle relative à l'appropriation du cadre national de référence d'évaluation du danger ou risque de danger (PE01 - 2 jours). Tout comme la RBPP de la HAS (démarche évaluative), le processus d'écriture s'articule autour des besoins fondamentaux de l'enfant et leur pourvoyance. Il suppose donc la connaissance de ceux-ci dans ce qu'ils ont d'universel, de particulier et de spécifique, tels que définis dans le rapport de la démarche de consensus animée par le Dr Martin-Blachais en février 2017.

Cette formation à l'écrit d'évaluation en protection de l'enfance contribue au partage d'une culture commune, nécessaire à la motivation de la décision, à l'implication opérationnelle de l'enfant **et des détenteurs de l'autorité parentale** et enfin à l'**équité d'analyse** des informations préoccupantes sur le territoire national.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX VISÉS

- S'approprier les attentes vis-à-vis d'un écrit d'évaluation en vue d'une décision en protection de l'enfance
- Contribuer au partage d'une culture commune de l'écrit professionnel en protection de l'enfance

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Identifier les spécificités de l'écrit d'évaluation au sein des écrits en travail social
- Acquérir les repères juridiques essentiels à l'écrit professionnel en protection de l'enfance (droit d'accès au dossier, partage d'informations à caractère secret...)
- Perfectionner son écrit professionnel en « logique de destinataire » dans une visée d'aide à la décision

1 JOURNÉE (6 heures de formation)

Possibilité de programmer 1 jour supplémentaire de RETEX 6 mois plus tard

Dates

Nous consulter

Conditions

- Afin que la formation soit la plus participative possible, le nombre de participants n'excèdera pas 15 professionnels
- Sessions en présentiel
- Intra

Public concerné

Prioritairement les intervenants socio-éducatifs en charge des évaluations d'informations préoccupantes ou des évaluations en cours de mesure, mais aussi toute personne souhaitant se former à la culture de l'écrit professionnel d'évaluation en protection de l'enfance sur la base des attendus actuels (loi du 7 février 2022, RBPP HAS...).

Formatrices

Valérie DESMARTIN-BELARBI, conseillère technique
Claire GARCIA, conseillère technique
Jennifer YEGHICHEYAN, conseillère technique

Validation

Attestation individuelle de fin de formation

Coût/jour (déplacement et repas non inclus)

Contribuant.....	1 050 €
Non contribuant.....	1 200 €

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Sur la base d'exercices pratiques, les participants seront amenés à appréhender les spécificités d'un écrit d'évaluation. Ils travailleront également le passage de l'évaluation et de l'analyse à leur restitution dans l'écrit.

Des fiches pratiques récapitulatives seront transmises numériquement à chaque participant à l'issue de la formation portant sur : **les repères juridiques, l'écrit d'évaluation, le passage à l'écrit d'aide à la décision.** Leur contenu sera dispensé à l'oral au cours de la journée au rythme des échanges avec les participants.

ÉVALUATION

- Recueil des attentes des stagiaires en début de formation
- Auto-évaluations initiale et finale des stagiaires
- Questionnaire de satisfaction complété par chaque stagiaire en fin de session
- Bilan collectif oral de fin de formation.

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation en intra : nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires. Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle (possibilité de diffusion de vidéos). et être équipé d'un paperboard et d'un écran de projection Dates à déterminer ensemble.
- Les formatrices disposent d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur

LE PROGRAMME

MATIN

- Les différents types d'écrits utilisés par chaque participant (paperboard)
- Attentes et difficultés vis-à-vis d'un écrit professionnel en vue d'une décision (paperboard)
- **Ce que l'écrit « produit » chez le récepteur du message** – Jeux de rôle : 2 ateliers – (45min)
- Restitution générale des enseignements des jeux de rôle (45 min)
Objectif : Comprendre comment écrire en logique de destinataires



EN SAVOIR PLUS

Réf : PE03

Valérie DESMARTIN-BELARBI, Claire GARCIA,
Jennifer YEGHICHEYAN, conseillères techniques
v.desmartin-belarbi@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 34 53
c.garcia@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 85 11
j.veghicheyan@creaiors-occitanie.fr – 06 67 13 43 18

APRÈS-MIDI

- **La pertinence de l'écrit de synthèse ou l'écrit à visée d'aide à la décision** – ateliers

Objectifs :

- Parvenir à la sélection des éléments recueillis lors de l'évaluation, au service de l'analyse par domaine de vie de l'enfant
- Proposer une caractérisation du danger/risque de danger qui amène une/des préconisations
- Restitution générale de l'exercice

- **Le passage à l'écrit : 3 ateliers de réécriture**

Objectif :

- S'exercer à l'écriture des synthèses par domaines de vie de l'enfant et d'un paragraphe conclusif (préconisations, réactions de l'enfant et des parents, objectifs de travail) au regard des différents acquis de la journée.
- Restitution
- Bilan de la formation

AIDES : Action intersectorielle pour le développement des enfants et leur sécurité

Les besoins de développement des enfants en pratique : analyser, comprendre, dialoguer, échanger, partager avec l'enfant, les parents ou personnes significatives et les partenaires.

LA FORMATION

Depuis la Convention internationale des droits de l'enfant adoptée aux Nations Unies en 1989, différents pays ont adopté des réformes et des programmes visant à garantir le respect des besoins fondamentaux des enfants partout dans le monde. C'est le cas notamment au Québec avec l'initiative AIDES, née dans les années 2000, et dont la finalité réside dans l'articulation cohérente des actions de différents secteurs d'activités et centrées sur les besoins de l'enfant.

Les objectifs visent à la fois à prendre en compte la perspective des enfants et de leurs parents mais également de soutenir la participation de ces derniers dans l'analyse et la réponse à ces besoins. L'initiative AIDES est donc une démarche participative et collaborative mobilisant l'ensemble des parties prenantes autour de l'enfant et notamment ceux qui vivent un contexte de négligences ou de maltraitements. Elle mobilise également des outils dédiés et notamment le Cahier d'Analyse des Besoins de l'Enfant (CABE) dans le but d'offrir une méthodologie d'intervention auprès de l'enfant et de sa famille. Les 3 concepts clés et grands principes d'interventions sont donc les suivants :

- Besoins des enfants : Une analyse écosystémique des besoins de développement de l'enfant ;
- Partage des responsabilités : La participation de l'enfant, de ses parents et sa famille ;
- Cohérence des actions envers eux La collaboration interprofessionnelle et inter-organisationnelle.

En lien avec les enjeux législatifs actuels en protection de l'enfant (déclinaison de la loi Taquet), le CREAI s'est formé à cette approche en tant que démultiplicateur de la démarche en France. Il propose aux différents acteurs de la protection de l'enfant d'appréhender cette approche pragmatique en termes d'évaluation et d'analyse des situations individuelles mais également en proposant un cadre d'intervention pratique aux intervenants sociaux.

OBJECTIFS VISÉS

- Analyser et comprendre, avec les mêmes repères, les besoins spécifiques des enfants relevant d'une mesure en protection de l'enfance et qui grandissent dans un contexte de vulnérabilité ou à risque de l'être
- Collecter, analyser et comprendre des informations sur les éléments du cadre d'analyse à l'aide des outils requis en fonction de la complexité des besoins des enfants
- Mobiliser une approche participative et collaborative à toutes les étapes de la démarche d'intervention
- Planifier les actions entreprises au bénéfice de l'enfant en tenant compte des points de vue de l'enfant, des parents mais aussi des personnes ressources préoccupées par son développement, sa sécurité et son bien-être

3 JOURNÉES

3 x 6 heures = 18 heures de formation

Dates

Nous consulter

Conditions

- Afin que la formation soit la plus participative possible, le nombre de participants n'excèdera pas 15 professionnels
- Sessions en présentiel
- Inter ou intra

Prérequis

Repères sur l'approche développementale de l'enfant et théorie de l'attachement

Public concerné

Professionnels œuvrant auprès de jeunes présentant des besoins complexes nécessitant l'implication de plusieurs partenaires

Formatrices

Claire GARCIA et Jennifer YEGHICHEYAN, conseillères techniques

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire

Coût/jour (*déplacement et repas non inclus*)

Contributeur	1 050 €
Non contributeur	1 200 €

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Principe essentiel : la formation doit avoir un résultat concret pour les apprenants dans l'exercice de leur fonction
- Mise à disposition d'un kit méthodologique comprenant les différents supports proposés aux stagiaires (diaporamas, grille, documentation, évaluations initiale et finale)
- Articulation d'éléments théoriques et règlementaires et d'apports confrontés aux pratiques exposées par les professionnels et aux réalités observées dans la structure
- Cahier du participant (comprenant des exercices et cas pratiques)
- Les guides et les autres outils associés à la méthode AIDES seront remis à chaque participant

ÉVALUATION

- Recueil des questionnements et attentes des stagiaires en début de formation
- Auto-évaluations initiale et finale
- Questionnaire de satisfaction complété par chaque stagiaire en fin de session
- Bilan collectif oral en fin de formation.

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation au CREAI-ORS Occitanie sur les sites de Montpellier et de Toulouse.
- Possibilité de formation dans votre structure sur demande. Dans ce cas, nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et si possible d'un local annexe pour accueillir les temps de travaux en sous-groupes. Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle et être équipé de paperboards. La formatrice dispose d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

PROGRAMME

CONTENU

- Les repères théoriques communs pour comprendre le contexte de vulnérabilité des enfants et les conséquences sur leur développement
- L'initiative AIDES (de quoi s'agit-il ? les niveaux d'actions, son évolution...)
- Le cadre d'analyse écosystémique (fondements, démonstration et expérimentation)
- L'approche participative à travers la perspective des parents et de l'enfant et les pratiques d'alliance
- La grille COMMUNE des besoins de développement de l'enfant et le CABE



EN SAVOIR PLUS

Réf : PE04

Claire GARCIA, Jennifer YEGHICHEYAN, conseillères techniques
c.garcia@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 85 11
j.yeghicheyan@creaiors-occitanie.fr – 06 67 13 43 18

FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES

Conduire la démarche d'amélioration continue de la qualité avec le logiciel ARSENE®



LA FORMATION

Les établissements et services sociaux et médicosociaux doivent conduire et rendre compte de la qualité des prestations rendues aux personnes en situation de vulnérabilité et de perte d'autonomie qu'ils accompagnent.

Dans cette perspective, la Haute Autorité de Santé (HAS) a publié en mars 2022 un référentiel commun à l'ensemble des ESSMS à partir duquel les évaluateurs externes accrédités par le COFRAC devront tous les cinq ans venir contrôler la qualité des services rendus. Cette démarche d'évaluation s'appuiera sur trois méthodes : l'accompagné traceur, centré sur l'expression des personnes accompagnées quant à la qualité de leur accompagnement, le traceur cible, centré sur le contrôle de la mise en œuvre effective par les professionnels des attendus de la HAS et l'audit système, qui vise à vérifier l'organisation de la structure et sa déclinaison opérationnelle par les professionnels dans la mise en œuvre des accompagnements des personnes en situation de vulnérabilité.

Le logiciel ARSENE®* permet d'y répondre en facilitant l'organisation, la traçabilité et la lisibilité de la démarche qualité incluant l'ensemble des personnes concernées : direction, professionnels et personnes accompagnées.

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES CONCERNÉS

Les structures pour enfants et adultes en situation de handicap ; les structures de la Protection de l'Enfance, les structures pour personnes âgées ; les structures du champ des addictions (CSAPA, CAARUD).

PUBLIC CONCERNÉ

Tout professionnel du secteur social et médico-social (établissements et services).

OBJECTIFS GÉNÉRAUX VISÉS

- Comprendre les nouveaux enjeux de la démarche qualité
- S'approprier une vision partagée des attendus réglementaires et du référentiel de la HAS sur cette question
- Mettre en œuvre l'évaluation interne et généraliser la culture de la démarche qualité au sein de la structure
- Accroître les compétences des professionnels sur la méthodologie de l'évaluation de la qualité
- Maîtriser l'environnement simple et ergonomique du logiciel ARSENE pour conduire la démarche d'amélioration continue de la qualité

5 JOURNÉES

30 heures de formation

Dates

Nous consulter

Conditions

- Afin que la formation soit le plus participative possible, le nombre de participants n'excèdera pas 15 professionnels
- Sessions en présentiel
- Inter ou intra

Public concerné

Professionnels du secteur social et médico-social (établissements et services)

Formatrices

Valérie DESMARTIN-BELARBI, Claire GARCIA, Nathalie MARTINEZ, Jennifer YEGHICHEYAN

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire

Coût/jour (Déplacement et repas non inclus)

Contributeur.....	1 050 €
Non contributeur.....	1 200 €

- Mobiliser efficacement les fonctionnalités du logiciel ARSENE : les domaines, les critères d'évaluation, leur saisie, la bibliothèque ARSENE, les éléments de preuve, la fonction export, le Plan d'amélioration de la qualité, les objectifs stratégiques et opérationnels, etc.
- Développer une démarche d'évaluation incluant les personnes accompagnées
- Instaurer une « culture qualité » au sein de la structure

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Principe essentiel : La formation doit avoir un résultat concret pour les apprenants dans l'exercice de leur fonction.
- Articulation d'éléments théoriques, méthodologiques et pratiques, permettant des éclairages sur les différentes domaines et critères travaillés et explorés.

ÉVALUATION

- Recueil des attentes des stagiaires en début de formation
- Auto-évaluations initiale et finale des stagiaires
- Questionnaire de satisfaction complété par chaque stagiaire en fin de session
- Bilan collectif oral de fin de formation.

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation en intra dans chaque structure, avec la nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et si possible d'un local annexe pour accueillir les temps de travaux en sous-groupes. Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle et être équipé de paperboards. La formatrice dispose d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

LE PROGRAMME

JOUR 1

MATIN

- Accueil et présentation de la formation
- S'approprier une vision partagée des attendus réglementaires
- Présentation de l'application ARSENE : atouts et fondements méthodologiques, présentation des 5 domaines

APRÈS-MIDI

Exploration du domaine 1 intitulé « **Projet d'établissement** »

- Le projet est en cohérence avec ses missions et ses valeurs
- Le projet répond aux besoins des personnes accueillies
- Le projet est inséré dans son environnement
- Le document « projet d'établissement » est un outil de référence pour les professionnels
- Le projet est élaboré selon une méthode participative

JOUR 2

Exploration du Domaine 2 intitulé « **Droits et participation des personnes** »

- Des procédures garantissent un cadre de vie respectueux des droits et des conditions d'accueil adapté
- Les droits, les libertés et l'expression des personnes sont garantis par la structure
- La participation des personnes est garantie
- La bientraitance est au cœur des pratiques professionnelles
- La structure favorise le maintien des relations entre les personnes, leurs représentants légaux et la structure
- Droit et accompagnement à la santé

JOUR 3

Exploration du Domaine 3 intitulé « **Projet personnalisé** »

- Un projet personnalisé est élaboré pour chaque personne accompagnée
- Les prestations délivrées visent à la promotion ou au maintien de l'autonomie, des potentialités et de la santé de la personne
- Les professionnels favorisent la continuité de l'accompagnement dans la structure
- Le projet personnalisé intègre la gestion des risques

JOUR 4

Exploration du Domaine 4 intitulé « **La structure dans son environnement** »

- La structure est accessible pour son environnement
- La structure a une fonction d'appui-ressource sur son territoire
- La structure est ouverte sur l'environnement et développe un réseau
- Accès à l'offre d'activités sportives, socioculturelles et de loisirs du territoire



EN SAVOIR PLUS

Réf : F01

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice CREA-ORS Occitanie,
référente qualité Occitanie

n.martinez@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 95 12

JOUR 5

Exploration du Domaine 5 intitulé « **Organisation et ressources** »

- Un management bien structuré est garant de la qualité de l'accompagnement
- Politique de bientraitance et prévention de la maltraitance
- La gestion des ressources humaines permet un accompagnement de qualité
- L'architecture et le cadre de vie permettent un accueil respectueux et adapté des droits des personnes
- Une bonne gestion permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières
- Un système d'information efficient est mis en place
- L'environnement démocratique
- Politiques de responsabilité sociétale et d'innovation

Démarche qualité avec le Référentiel unique HAS dans le secteur social

LA FORMATION

Depuis 2002, l'État attend des Établissements sociaux et médico-sociaux qu'ils s'engagent dans une démarche qualité. La loi de 2002 rénovant l'action sociale, la loi Hôpital Patients Santé Territoire (HPST) de 2009, les récentes évolutions réglementaires intégrant l'ANESM au sein de la HAS, le cadre national du premier référentiel pour évaluer la qualité dans le social et le médico-social (HAS, mars 2022) modifient les démarches et les calendriers d'évaluation. Un cadre et des attentes nouveaux sur le déploiement de ces démarches impactent l'ensemble des ESMS, et plus encore le secteur social, moins familier de la démarche Qualité.

Les établissements et services doivent définir les méthodes de fonctionnement qu'ils souhaitent déployer en fonction de trois piliers que sont :

- les missions confiées (la loi reprise dans les Codes (CASF, CSP, Cesda) et les recommandation de bonnes pratiques professionnelles),
- la prise en compte des besoins et attentes du public accompagné et les évolutions dans le temps (la singularité du/des publics)
- les valeurs de l'établissement ou du service (son projet)

Tous les 5 ans, chaque ESMS doit initier une démarche d'évaluation externe pratiquée par des organismes certifiés COFRAC tel que définit par le décret n° 2022-742 du 28 avril 2022, et dont le rapport doit être adressé à l'autorité de contrôle. L'évaluation interne disparaît au profit d'une auto-évaluation à mettre en œuvre régulièrement et à la publication du plan d'actions qualité et l'actualisation de sa mise en place, dans le rapport d'activité annuel.

Chaque établissement doit donc déployer une organisation permettant la mise en place d'une démarche qualité pérenne et s'engager à améliorer en continu la qualité des prestations mises en œuvre.

OBJECTIFS VISÉS

- Apporter une **culture Qualité** aux stagiaires.
- Favoriser le développement d'une connaissance des attentes et de la **réglementation spécifique du secteur social** dans la démarche Qualité.
- Appliquer le **référentiel unique de la HAS à la conduite d'une démarche d'auto-évaluation** dans les établissements et services sociaux (protection de l'enfance, Accueil Hébergement Insertion...).

4 JOURNÉES

4 x 6 heures = 24 heures de formation

Dates

Nous consulter

Conditions

- Afin que la formation soit le plus participative possible, le nombre de participants n'excèdera pas 15 professionnels
- Sessions en présentiel
- Inter ou intra

Public concerné

Professionnels du secteur social et médico-social

Formatrices

Valérie DESMARTIN-BELARBI, Claire GARCIA
Jennifer YEGHICHEYAN, conseillères techniques

Validation

Attestation individuelle de fin de formation

Coût/jour (déplacement et repas non inclus)

Contributeur	1 050 €
Non contributeur	1 200 €

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Un processus d'enseignement dynamique et adapté : les enseignements dispensés sont adaptés aux contraintes des lieux d'intervention et au public concerné. Une attention particulière est apportée à la mise en cohérence des contenus avec les objectifs de la structure de formation et les attentes des stagiaires. La formation favorisera l'échange et la construction en interaction afin que chacun puisse s'approprier les notions abordées.

Suivi et évaluation : dans le cadre de la démarche de certification des personnes formées, une phase d'évaluation peut être envisagée. Sous la forme d'un questionnaire ou d'un exercice pratique où la maîtrise des notions et leur mise en pratique pourront être évaluées.

ÉVALUATION

- Recueil des attentes des stagiaires en début de formation
- Auto-évaluations initiale et finale des stagiaires
- Questionnaire de satisfaction complété par chaque stagiaire en fin de session
- Bilan collectif oral de fin de formation.

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation au CREAI-ORS Occitanie, sites de Toulouse et de Montpellier
- Formation en intra : possibilité de formation dans votre structure sur demande. Dans ce cas, il y a nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et d'une connexion Internet.
- Chaque formatrice dispose d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

LE PROGRAMME

JOUR 1

Introduction à la démarche de qualité

Objectifs

- Maîtriser les concepts liés à la qualité
- Appréhender le sens des démarches d'évaluation dans le secteur social au travers de l'analyse réglementaire
- Situer la place des démarches qualité/gestion des risques dans l'amélioration continue

Programme

- L'évaluation dans le secteur social
- Le dispositif réglementaire
- La démarche d'amélioration continue/ auto-évaluation
- Le rôle des référentiels et leurs adaptations possibles pour évaluer
- La place des personnes concernées et l'accompagné traceur

JOUR 2

Exploration du chapitre : Les professionnels

Objectif : savoir instruire les 10 objectifs

- Les professionnels contribuent aux questionnements éthiques
- Les professionnels favorisent l'exercice des droits fondamentaux et des libertés individuelles de la personne accompagnée
- Les professionnels favorisent la participation sociale de la personne accompagnée
- Les professionnels adaptent avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques auxquels elle est confrontée
- Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement pour favoriser l'autonomie de la personne
- Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement en santé mentale de la personne.
- Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement de fin de vie et du deuil de la personne. (AHI non concerné ; proposition de l'inclure)
- Les professionnels favorisent la continuité de l'accompagnement dans l'ESSMS
- Les professionnels facilitent la fluidité du parcours de la personne accompagnée, en coordination avec les partenaires
- Les professionnels partagent entre eux les informations nécessaires à la continuité de l'accompagnement de la personne

Jour 2 & Jour 3 : S'évaluer pour évoluer

JOUR 3

Exploration du chapitre : l'ESSMS

Objectif : savoir instruire les 14 objectifs

L'ESSMS définit et déploie sa stratégie en matière de bientraitance.

L'ESSMS veille à ce que la personne accompagnée dispose d'un cadre de vie adapté et respectueux de ses droits fondamentaux.

L'ESSMS facilite la participation sociale de la personne accompagnée.

L'ESSMS coconstruit sa stratégie d'accompagnement et son inscription dans le territoire, dans une approche inclusive.

L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement de la personne accompagnée.

L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux.

L'ESSMS définit et déploie une politique ressources humaines au service de sa stratégie et de la qualité de l'accompagnement.

L'ESSMS met en œuvre une politique de qualité de vie au travail.

L'ESSMS définit et déploie sa démarche d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques.

L'ESSMS définit et déploie son plan de prévention des risques de maltraitance et de violence

L'ESSMS assure le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations.

L'ESSMS assure le recueil et le traitement des événements indésirables.

L'ESSMS est doté d'un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité.

L'ESSMS s'inscrit dans une dynamique d'innovation et d'évolution sociétale.

JOUR 4

Le plan d'actions opérationnelles

Le comité de suivi- Instance Qualité

Objectif : repérer les propositions d'actions prioritaires ou de pratiques

Pour les 9 thématiques proposées par le référentiel, balayer la *méthode CAT (Continuer/Arrêter/Tenter)* afin de mettre en place un plan d'amélioration continue de la qualité et une instance de suivi de la qualité.



EN SAVOIR PLUS

Réf : F02

Valérie DESMARTIN-BELARBI, Claire GARCIA,
Jennifer YEGHICHEYAN, conseillères techniques
v.desmartin-belarbi@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 34 53
c.garcia@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 85 11
j.veghicheyan@creaiors-occitanie.fr – 06 67 13 43 18

FORMATION À DESTINATION OU AVEC DES PERSONNES CONCERNÉES

Promouvoir le rôle du Conseil de la Vie Sociale et de ses représentants

LA FORMATION

La participation des personnes accompagnées dans les établissements est obligatoire.

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est un moyen de participation des personnes accompagnées.

C'est le directeur qui met en place le CVS

mais ce sont les élus qui le font vivre.

Votre rôle d' élu est important.

Cette formation explique ce qu'est le CVS

et à quoi il sert.

Cette formation explique ce que veut dire être élu au CVS.

Cette formation vous permettra d'apprendre ce qu'il faut faire quand on est élu au CVS

avant la réunion, pendant la réunion et après la réunion.

L'objectif est de vous apprendre à être efficace

pour porter la parole des autres personnes accompagnées de votre établissement ou service.

OBJECTIFS VISÉS

- Comprendre à quoi sert un CVS et qui y participe.
- Connaître le rôle de l' élu
- Apprendre à préparer le CVS et à participer à la réunion.
- Construire ensemble les outils nécessaires au bon fonctionnement du CVS
- Être d'accord sur ce qu'est l'autodétermination et la participation

2 JOURNÉES ou 4 DEMI-JOURNÉES

12 heures de formation

Dates

Nous consulter

Conditions

- Afin que la formation soit le plus participative possible, le nombre de participants n'excèdera pas 15 professionnels
- Sessions en présentiel
- Inter ou intra

Public concerné

Toutes les personnes participant au Conseil de la Vie sociale : professionnel élu, personnes accompagnées élues, représentant de l'organisme gestionnaire, représentant des familles ou autre.

– La formation s'adaptera aux capacités d'attention et de compréhension des personnes ayant des besoins spécifiques.

Formatrices

Claire GARCIA, conseillère technique
Nathalie MARTINEZ, coordinatrice

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire

Coût/jour (déplacement et repas non inclus)

Contributeur 1 050 €

Non contributeur 1 200 €

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Principe essentiel : La formation doit avoir un résultat concret pour les apprenants dans l'exercice de leur fonction
- Mise à disposition d'un kit méthodologique comprenant les différents supports proposés aux stagiaires (diaporamas, grille, documentation, évaluations initiale et finale)
- Articulation d'éléments théoriques et réglementaires et d'apports confrontés aux pratiques exposées par les professionnels et aux réalités observées dans la structure

ÉVALUATION

- Recueil des questionnements et attentes des stagiaires en début de formation
- Auto-évaluations initiale et finale
- Questionnaire de satisfaction complété par chaque stagiaire en fin de session
- Bilan collectif oral de fin de formation.

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation au CREAL-ORS OCCITANIE, sites de Montpellier et de Toulouse
- Formation en intra : possibilité de formation dans votre structure sur demande. Dans ce cas, il y a nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et si possible d'un local annexe pour accueillir les temps de travaux en sous-groupes. Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle et être équipé de paperboards. Dates à déterminer ensemble.
La formatrice dispose d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

LE PROGRAMME

JOUR 1

Connaître le fonctionnement du CVS et son rôle de représentant

- Comprendre ce qu'est un CVS et qui y participe
- Savoir à quoi sert un CVS
- Savoir qui fait quoi au CVS
- Connaître le rôle de l' élu
- Savoir préparer le CVS : recueillir la parole des personnes, savoir trier les questions.

JOUR 2

Être prêt pour le prochain CVS

- Savoir préparer la réunion : ordre du jour et convocation
- Animer et participer à une réunion
- Comprendre le rôle du président
- Réfléchir au compte-rendu de CVS
- Savoir suivre les décisions prises
- Se mettre en scène

TAUX D'ATTEINTE DES OBJECTIFS PAR STAGIAIRE EN 2025

Auto-évaluation initiale : 89 %
Auto-évaluation finale : 100 %



EN SAVOIR PLUS

Réf : PC 01

Claire GARCIA, conseillère technique
c.garcia@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 85 11
Nathalie MARTINEZ, coordinatrice
n.martinez@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 95 12

Tutelle, Curatelle, je décide quoi moi ?

LA FORMATION

Le principe d'autonomie du majeur protégé pour les décisions relatives à sa personne, a été affirmé dans la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs.

Pour autant, plusieurs rapports ont montré que l'application de ce principe pose encore question : le rapport sur la protection juridique de Anne Caron Deglise en septembre 2018 indique que les atteintes à la capacité juridique portées par les régimes de protection des majeurs ne respectent pas suffisamment les droits fondamentaux.

Depuis la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 modifiant l'article 459 du Code civil, ce principe de l'autonomie du majeur protégé a été renforcé.

Afin de favoriser l'autodétermination de la personne, la loi a permis la déjudiciarisation de certains actes et la limitation de l'intervention du juge des tutelles auprès de la personne et de son mandataire.

Des actes nécessitant antérieurement des autorisations du juge des tutelles, comme le mariage, ou certains soins médicaux, sont désormais à l'appréciation de la personne protégée ; avec dans certaines circonstances, un droit d'opposition du mandataire, si cela va dans l'intérêt de la personne.

Ces changements viennent bousculer les pratiques des mandataires, des familles, des établissements et services d'accompagnement dans leurs habitudes de fonctionnement.

Cette formation à destination de personnes accompagnées en ESMS permet d'éclaircir ce qu'est une mesure de protection, son fonctionnement, de la mise en place par le juge à l'exercice au quotidien. Elle a pour but de les informer de leurs droits, de les aider dans leur réflexion sur la nécessité d'une mesure de protection et de quel type. Enfin elle leur permettra de s'assurer que leurs droits sont respectés et les moyens d'action dans le cas contraire.

OBJECTIFS VISÉS

- 1^{re} journée : fonctionnement et cadrage législatif des mesures de protection
- 2^e journée : les obligations et interdictions du tuteur, que faire si mes droits ne sont pas protégés, mise en pratique avec des situations concrètes

2 JOURNÉES ou 4 demi-journées

12 heures de formation

Dates

Nous consulter

Conditions

Groupe de personne d'un même établissement, dont les capacités de compréhension sont relativement similaires au sein du groupe.

Public concerné

Des personnes accompagnées en établissement ou par service médico-social et bénéficiant ou non d'une mesure de protection

Des personnes qui souhaitent connaître et mieux comprendre ce qu'est une mesure de protection

Formatrice

Claire GARCIA, conseillère technique

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire

Coût/jour (déplacement et repas non inclus)

Contributeur.....	1 050 €
Non contributeur	1 200 €

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques législatif, de vocabulaire
- Ateliers de groupes, étude de cas
- Adaptation aux besoins et capacités des personnes composant le groupe

ÉVALUATION

- Évaluation initiale et finale en FALC
- Recueil des attentes des stagiaires au début de la formation
- Questionnaire de satisfaction en FALC
- Bilan collectif oral de la formation

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation sur site
- Public d'un même établissement

LE PROGRAMME

JOUR 1

- Mesure de protection, de quoi on parle ?
- Les mots à connaître et à comprendre
- Qui peut devenir mandataire judiciaire et quel est son rôle ?
- La procédure de mise en place d'une mesure de protection
- Les apports de la loi de mars 2019

JOUR 2

- Les obligations et les interdictions du tuteur / curateur
- Le rôle du juge des tutelles
- Les droits de la personne protégée
- Focus sur la santé
- Cas pratiques



EN SAVOIR PLUS

Réf : PC02

Claire GARCIA, Conseillère technique
c.garcia@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 85 11

Gérer et animer un groupe d'entraide mutuelle (GEM)

LA FORMATION

Initiés par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits, des chances et la participation à la citoyenneté des personnes handicapées, Les Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) sont des structures associatives visant à soutenir la participation sociale, l'autodétermination et le pouvoir d'agir des personnes en situation de vulnérabilité partageant des troubles similaires (troubles psychiques, cérébrolésions, troubles du spectre de l'autisme ou autres troubles du neurodéveloppement...). Ces structures ne délivrent ni prestations, ni soins mais sont des lieux de rencontres, de pair-aidance, de soutien qui visent à rompre l'isolement, échanger et partager des activités. Elles sont définies dans les textes comme des structures de prévention et de compensation de la restriction de participation à la vie en société. Ces dispositifs sont soutenus par une association marraine mais fonctionnent sur le principe de l'autogestion. Ce sont donc les personnes membres qui organisent et choisissent les activités, la gestion quotidienne mais aussi qui assurent la charge administrative et financière, dans une logique de valorisation des compétences et d'auto-détermination.

L'arrêté du 27 juin 2019 fixe le cahier des charges de ce dispositif, donnant quelques repères de fonctionnement.

Toutefois certains aspects de l'organisation et de la gestion quotidienne peuvent soulever des questions ou des difficultés.

Cette formation vient proposer un accompagnement à la mise en application du cahier des charges mais aussi à la réflexion sur les aspects organisationnels spécifiques à chaque GEM, dans le cadre d'une réflexion collective et d'une optique d'empowerment. L'objectif est d'outiller les membres du GEM afin de leur faciliter la gestion et l'animation du GEM au quotidien, mais aussi de rendre claire et lisible les rôles de chacun dans le cadre de son fonctionnement. Elle permet de faire un point sur le fonctionnement actuel et d'évaluer ce qui doit être modifié, du point de vue réglementaire d'une part mais aussi du point de vue de la dynamique collective souhaitée par les membres du GEM, sur des sujets divers qui peuvent être la gestion des locaux, la répartition des tâches au sein des membres, le rôle des animateurs et bénévoles, ou encore le lien avec l'association marraine.

1 JOURNÉE ou 2 demi-journées

6 heures de formation

Date(s)

Nous consulter

Prérequis

Groupe de personnes d'un même groupe d'entraide mutuelle.

Public concerné

Membre d'un GEM, professionnel exerçant dans un GEM, bénévole, parrains et gestionnaire de GEM

Formatrice

Claire GARCIA, conseillère technique

Validation

Attestation individuelle de fin de formation

Coût/jour (déplacement et repas non inclus)

Contribuant 1 050 €

Non contribuant 1 200 €

OBJECTIFS GENERAUX

- Connaître les aspects réglementaires essentiels au fonctionnement du GEM
- S'approprier une vision commune des concepts d'autodétermination, de pair-aidance, de participation.
- Appréhender l'organisation et la gouvernance du GEM et le fonctionnement en association
- Comprendre et situer le rôle de chacun dans la vie du GEM
- Identifier les freins et leviers au bon fonctionnement du GEM
- Acquérir des outils facilitant la gestion quotidienne

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques législatif, de vocabulaire
- Ateliers de groupes, étude de cas
- Adaptation aux besoins et capacités des personnes composant le groupe

ÉVALUATION

- Recueil des attentes des stagiaires en début de formation
- Auto-évaluations initiale et finale des stagiaires
- Questionnaire de satisfaction complété par chaque stagiaire en fin de session
- Bilan collectif oral de fin de formation.

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation sur site
- Public d'un même groupe d'entraide mutuelle (GEM).

LE PROGRAMME

JOUR 1

- Qu'est-ce qu'un GEM. (aspects réglementaires)
- Les Principes d'un GEM (concepts théoriques : autodétermination, pair-aidance, participation)
- Les missions d'un GEM (par quels moyens mettre en œuvre la mission de rompre l'isolement)
- L'organisation et la gouvernance (lien avec l'association marseillaise, avec l'organisme gestionnaire, avec les financeurs, définition des rôles de chacun, la prise de décision ...)
- La gestion quotidienne du GEM (les plannings d'activités, la gestion du compte, la gestion du lieu, l'organisation des réunions...)



EN SAVOIR PLUS

Réf : PC03

Claire GARCIA, conseillère technique
c.garcia@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 85 11

Ma vie intime, affective et sexuelle : mes droits et mes devoirs

LA FORMATION

Avoir une vie intime, affective et sexuelle est un droit.

La circulaire du 5 juillet 2021 rappelle que « la construction d'une société inclusive garantit à l'ensemble des personnes en situation de handicap l'accessibilité universelle : accès à l'éducation, accès à l'emploi, accès à un logement, accès à la culture, etc. Cette accessibilité universelle reconnaît également le droit pour les personnes en situation de handicap d'avoir une vie affective, relationnelle, intime, amoureuse et sexuelle au même titre que l'ensemble des citoyens français et des citoyennes françaises ».

Ce droit est également inscrit dans la charte des droits et libertés de la personne accueillie des établissements sociaux et médico-sociaux. Le référentiel d'évaluation de la qualité de la Haute Autorité de santé du 8 mars 2022 a également placé le respect du droit à la vie privée et l'intimité de la personne comme l'un des 18 critères impératifs.

Concrètement, ces droits impliquent pour les personnes de mieux comprendre leur droit à disposer de leur corps, leur droit de dire non, ou encore leur droit d'avoir une vie amoureuse qui leur ressemble.

Cette formation permettra aux personnes accompagnées de mieux comprendre la notion de consentement. La question des risques liés à cette vie affective et sexuelle (maltraitements, risques pour la santé) sera également abordée.

D'une manière générale cette formation aidera les personnes :

- À s'approprier leurs droits en matière de vie intime, affective et sexuelle ;
- À mieux comprendre la vie amoureuse et sexuelle ;
- À pouvoir en parler plus facilement ;
- À connaître des ressources pour répondre à leurs questions.

OBJECTIFS VISÉS

- Mieux connaître ses droits
- Comprendre ce qu'on entend par consentement
- Arriver à parler plus librement de vie intime, amoureuse et sexuelle
- Connaître les risques de la vie affective et sexuelle
- Apprendre à se protéger
- Savoir où et à qui s'adresser en fonction des besoins et des questions.

1 JOURNÉE ou 2 demi-journées

6 heures de formation

Dates

Nous consulter

Conditions

Groupe de 10 personnes maximum

Public concerné

Adolescents ou adultes accompagnés par des structures médico-sociales et ayant souhaité participer à la formation, accompagnés d'au moins un professionnel de la structure.

Durée

1 jour ou 2 demi-journées

Formatrices

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice
Claire GARCIA, conseillère technique

Validation

Attestation individuelle de fin de formation

Coût/jour (déplacement et repas non inclus)

Contribuant..... 1 050 €
Non contribuant 1 200 €

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Utilisation de supports pédagogiques accessibles et ludiques (vidéos, documents FALC, quizz).
Les échanges dans le groupe seront facilités par la ou les formatrices.

ÉVALUATION

- Recueil des questionnements et attentes des stagiaires en début de formation
- Évaluations initiale et finale
- Questionnaires de satisfaction complétés par les stagiaires
- Bilan collectif oral de fin de formation

MODALITÉS PRATIQUES

Formation en intra ou en inter

- espace pouvant accueillir 10 stagiaires
- si possible, d'un local annexe pour accueillir les temps de travaux en sous-groupes.
- connexion Internet opérationnelle (possibilité de diffusion de vidéo)
- écran de projection
- paperboard
- Chaque formatrice dispose d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

LE PROGRAMME

MATIN

- Présentation
- Vie intime, affective et sexuelle :
de quoi parle-t-on ?
- Quels sont nos droits ?
- Le consentement, ça veut dire quoi ?

APRÈS-MIDI

- Comment faire pour se protéger ?
- Comment trouver de l'aide lorsqu'on en a besoin



EN SAVOIR PLUS

Réf : PC04

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice
n.martinez@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 95 12

Claire GARCIA, conseillère technique
c.garcia@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 85 11

Prévenir et comprendre la maltraitance : comment ?

LA FORMATION

Pourquoi cette formation ?

- Pour mieux comprendre ce qu'est la maltraitance
- Pour prévenir et empêcher toute situation de maltraitance
- Pour savoir comment signaler tout acte de maltraitance.
- Permettre à chacun d'agir contre la maltraitance.
- Garantir la bientraitance dans mon établissement.

La maltraitance est un sujet sensible touchant chacun d'entre nous, que nous soyons directement concernés ou non.

L'objectif de cette formation est de savoir ce qu'est la maltraitance, d'aborder les différentes formes de maltraitance, de faciliter la discussion autour de ce sujet et d'encourager la prise de parole de chaque personne.

OBJECTIFS

Pendant la formation, vous allez apprendre à :

- Mieux connaître vos droits
- Comprendre ce que c'est la maltraitance
- Savoir reconnaître une situation de maltraitance
- Savoir comment arrêter la maltraitance
- Savoir comment signaler la maltraitance.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Utilisation de supports pédagogiques accessibles et ludiques (vidéos, documents FALC, bandes dessinées, jeux, outils, quizz).

Les échanges dans le groupe seront facilités par la formatrice.

Elle est accessible à tout le monde.

Les besoins des personnes en situation de handicap sont écoutés.

1 journée

5 heures de formation

Dates

Nous consulter

Conditions

Groupe de personne d'un même établissement, dont les capacités de compréhension sont relativement similaires au sein du groupe. Toute personne, sur la base du volontariat.

Nombre de participants

La formation est prévue pour 12 personnes maximum

Pour qui ?

Les élus du CVS et toutes les personnes en situation de handicap qui le souhaitent.

Durée

5 heures de formation

Formatrices

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice
Claire GARCIA, conseillère technique

Validation

Attestation individuelle de fin de formation

Coût/jour (déplacement et repas non inclus)

Contribuant.....	1 050 €
Non contribuant.....	1 200 €

LE PROGRAMME

MATIN

- Accueil et présentation de la formation et de la formatrice
- Repérage des attentes et évaluation initiale des participants
- Présentation des objectifs de la formation et des règles de fonctionnement
- La maltraitance, de quoi parle-t-on ?
- Quizz : info/intox sur la maltraitance
- Savoir repérer la maltraitance

APRÈS-MIDI

- Travail sur des outils pour comprendre et arrêter la maltraitance.
- Réfléchir ensemble aux actions à mettre en place pour favoriser la bientraitance.
- Remise d'un questionnaire de satisfaction.
- Conclusion sur les conditions favorables à la bientraitance.



EN SAVOIR PLUS

Réf : PC05

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice
n.martinez@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 95 12

Claire GARCIA, conseillère technique
c.garcia@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 85 11

À la découverte de l'autodétermination

LA FORMATION

L'autodétermination, c'est être informé de ses droits et de ses devoirs.

L'autodétermination, c'est faire ses propres choix, c'est arriver à décider par soi-même.

Les lois disent que chaque personne doit participer aux décisions pour sa vie.

On peut apprendre à être autodéterminé, même avec des difficultés.

Pour ça, il faut être bien accompagné et avoir un environnement qui aide.

Faire des choix, ça s'apprend pas à pas.

Cette formation vous aidera à apprendre à choisir, à décider ce qui est bien pour moi.

OBJECTIFS VISÉS

- Comprendre ce qu'est l'autodétermination
- Apprendre à faire des choix
- Choisir sans être influencé
- Apprendre à demander de l'aide

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Supports pédagogiques et outils systématiquement rendus accessibles et compréhensibles aux personnes accompagnées : support sous forme de diaporama le plus adapté possible et Facile à Lire et à Comprendre (FALC).

Techniques d'animation participatives et ludiques : travaux en sous-groupes, jeux, quizz...

ÉVALUATION

- Recueil des questionnements et attentes des stagiaires en début de formation
- Évaluations initiale et finale
- Questionnaires de satisfaction complétés par les stagiaires
- Bilan collectif oral de fin de formation

MODALITÉS PRATIQUES

Formation en intra ou en inter

- espace pouvant accueillir 10 stagiaires
- si possible, d'un local annexe pour accueillir les temps de travaux en sous-groupes.
- connexion Internet opérationnelle (possibilité de diffusion de vidéo)
- écran de projection
- paperboard
- Chaque formateur dispose d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

1 JOURNÉE ou 2 demi-journées

5 heures de formation

Dates

Nous consulter

Conditions

Groupe de 12 personnes maximum

Public concerné

Personnes concernées mineures ou adultes, accompagnées par un établissement ou service médico-social.

Durée

1 jour ou 2 demi-journées

Formatrices

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice
Claire GARCIA, conseillère technique

Validation

Attestation individuelle de fin de formation

Coût/jour (déplacement et repas non inclus)

Contribuant.....	1 050 €
Non contribuant.....	1 200 €

LE PROGRAMME

MATIN

- Accueil et présentation de la formation et de la formatrice
- Repérage des attentes et évaluation initiale des participants
- Présentation des objectifs de la formation et des règles de fonctionnement
- L'autodétermination, de quoi parle-t-on ?
- Quizz : info/intox sur l'autodétermination
- Remise d'un kit d'autodétermination (outils ludiques tels que l'autodétermomètre)
- Savoir repérer ce qui favorise ou empêche l'autodétermination

APRÈS-MIDI

- Apprendre comment dire ce qui est important pour vous
- Avoir des outils et réfléchir aux choix que vous pouvez faire
- Réfléchir ensemble aux actions à mettre en place pour favoriser sa mise en œuvre
- Conclusion sur les conditions favorables à l'autodétermination



EN SAVOIR PLUS

Réf : PC06

Nathalie MARTINEZ, coordinatrice

n.martinez@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 95 12

Claire GARCIA, conseillère technique

c.garcia@creaiors-occitanie.fr – 07 62 09 85 11



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



1- PRESENTATION

Le CREA-ORS Occitanie (Centre régional d'études d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité – Observatoire régional de la santé Occitanie) est une association de loi 1901 dont le siège social est établi à ZAC Tournezy – 135 allée Sacha Guitry – Bât A5 – 34070 Montpellier (France).

2 - OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les Offres de formation CREA-ORS Occitanie relatives à des commandes passées auprès du CREA-ORS Occitanie par tout client professionnel (ci-après « le Client »). Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du CREA-ORS Occitanie, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que le CREA-ORS Occitanie ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part du CREA-ORS Occitanie, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de formation à ses besoins.

3 - FORMATIONS

3.1 Formations inter établissement

3.1.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations inter établissement disponibles au catalogue des formations du CREA-ORS Occitanie, réalisées dans les locaux du CREA-ORS Occitanie ou des locaux mis à disposition.

3.1.2 Conditions financières

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription, comptant, sans escompte à l'ordre du CREA-ORS Occitanie.

Tous les prix sont indiqués TTC. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation, ils sont optionnels et sont directement facturés au Client qui se charge, le cas échéant, d'en obtenir le remboursement auprès de son OPCA (sauf avis contraire indiqué sur le devis).

3.1.3 Remplacement d'un participant

Le CREA-ORS Occitanie offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation.

3.1.4 Insuffisance du nombre de participants à une session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant (inférieur à 3 participants) pour assurer le bon déroulement de la session de formation, le CREA-ORS Occitanie se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

3.2 Formations intra établissement

3.2.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent des formations intra établissement développées sur mesure et exécutées dans les locaux du CREA-ORS Occitanie, du Client ou dans des locaux mis à disposition par le Client.

3.2.2 Conditions financières

Toute formation intra entreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par le CREA-ORS Occitanie. Sauf disposition contraire dans la proposition, un acompte minimum de 30 % du coût total de la formation sera versé par le Client.

4 - DISPOSITIONS COMMUNES

4.1 Documents contractuels

Pour chaque action de formation, le CREAI-ORS Occitanie établit une convention de formation. Le client s'engage à la retourner signée, portant son cachet et accompagnée de la liste des participants. Une attestation de présence est adressée après la formation.

4.2 Règlement par un OPCA

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signé au CREAI-ORS Occitanie. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par le CREAI-ORS Occitanie au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas au CREAI-ORS Occitanie au premier jour de la formation, le CREAI-ORS Occitanie se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

4.3 Annulation des formations en présentiel à l'initiative du Client

Les dates de formation en présentiel sont fixées d'un commun accord entre le CREAI-ORS Occitanie et le Client et sont bloquées de façon ferme.

En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- Au plus tard 15 jours calendaires avant le début de la formation : aucun dédommagement,
- Entre 14 jours calendaires et 2 jours ouvrés avant la formation : facturation de 50 % du coût total,
- Moins de 2 jours ouvrés avant la formation : facturation de 100 % du coût total.

5 - DISPOSITIONS APPLICABLES A L'ENSEMBLE DE L'OFFRE DE FORMATION DU CREAI-ORS OCCITANIE

5.1 Modalités de passation des commandes

La proposition et les prix indiqués par le CREAI-ORS Occitanie sont valables un (1) mois à compter de l'envoi du devis.

L'offre de formation est réputée acceptée dès la réception par le CREAI-ORS Occitanie d'un devis signé par tout représentant dûment habilité du Client, dans le délai d'un mois à compter de l'émission dudit devis.

La signature du devis et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par le CREAI-ORS Occitanie à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

5.2 Facturation - Règlement

5.2.1 Prix

Tous les prix sont exprimés en euros et TTC.

Les frais de déplacement du (ou des) consultant(s) ou du (ou des) formateur(s), ainsi que les frais de location de salle sont facturés en sus.

5.2.2 Paiement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture ;
- le règlement est accepté par règlement domicilié automatique (prélèvement), chèque, virement bancaire ou postal ;
- aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal. Le CREAI-ORS Occitanie aura la faculté de suspendre la formation jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus au CREAI-ORS Occitanie.

5.3 Limitations de responsabilité du CREAI-ORS Occitanie

La responsabilité du CREAI-ORS Occitanie ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel.

Quel que soit le type de prestations, la responsabilité du CREAI-ORS Occitanie est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. La responsabilité du CREAI-ORS Occitanie est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

5.4 Force majeure

Le CREAI-ORS Occitanie ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes au CREAI-ORS Occitanie, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du CREAI-ORS Occitanie.

5.5 Propriété intellectuelle

Le CREAI-ORS Occitanie est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'il propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par le CREAI-ORS Occitanie pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive du CREAI-ORS Occitanie. À ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès du CREAI-ORS Occitanie. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

En tout état de cause, le CREAI-ORS Occitanie demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

5.6 Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par le CREAI-ORS Occitanie au Client.

Le CREAI-ORS Occitanie s'engage à ne pas communiquer à des tiers les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

5.7 Communication

Le Client accepte d'être cité par le CREAI-ORS Occitanie comme client de ses offres de formation, aux frais du CREAI-ORS Occitanie. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 5.6, le CREAI-ORS Occitanie peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent l'Utilisateur et auxquelles il aura eu accès.

Le CREAI-ORS Occitanie conservera, pour sa part, les données liées à l'évaluation des acquis par l'Utilisateur, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

5.8 Droit applicable – Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. EN CAS DE LITIGE SURVENANT ENTRE LE CLIENT ET LE CREAI-ORS OCCITANIE A L'OCCASION DE L'EXECUTION DU CONTRAT, IL SERA RECHERCHE UNE SOLUTION À L'AMIABLE ET, À DÉFAUT, LE RÈGLEMENT SERA DU RESSORT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER.

SITE MONTPELLIER

ZAC Tournezy – 135 allée Sacha Guitry – Bât A5 – 34070 Montpellier

04 67 69 25 03



Depuis la gare Saint-Roch (Place Auguste Gibert) :

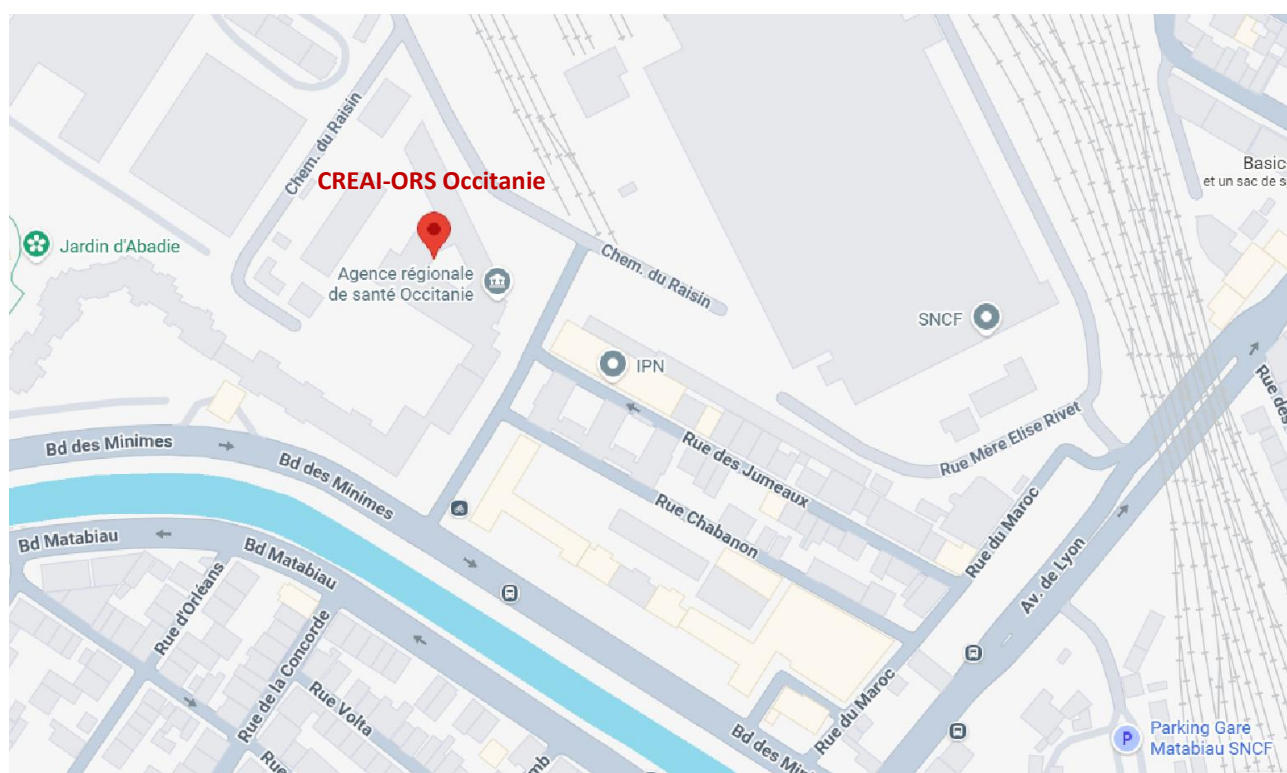
En bus : Ligne 11 – Sortir de la gare par le haut et prendre le bus à la station Gare Saint-Roch (Pont de Sète) – Direction Tournezy – Arrêt Mas Saint-Pierre.

En tramway : prendre la ligne 4 – Direction Médiathèque Garcia Lorca - Arrêt Restanque. Trajet plus long, car il faut remonter toute la rue de l'Industrie.

SITE TOULOUSE

10 chemin du Raisin – 31000 Toulouse

05 61 53 11 46



Depuis la gare Matabiau : 7 min à pied

En bus : Lignes 15 et 27 (arrêt Gare routière)

Métro : Ligne A (arrêt Marengo – SNCF)

SANTÉ & VULNÉRABILITÉS



SERVICE FORMATION :

04 67 69 25 03



● **Site TOULOUSE**
10 chemin du Raisin
1^{er} étage
31000 Toulouse
05 61 53 11 46

● **Site MONTPELLIER**
(siège social)
ZAC Tournezy
135 allée Sacha Guitry - Bât A5
34070 Montpellier
04 67 69 25 03

www.creaiors-occitanie.fr

Qualiopi
processus certifié

🇫🇷 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante :
ACTIONS DE FORMATION